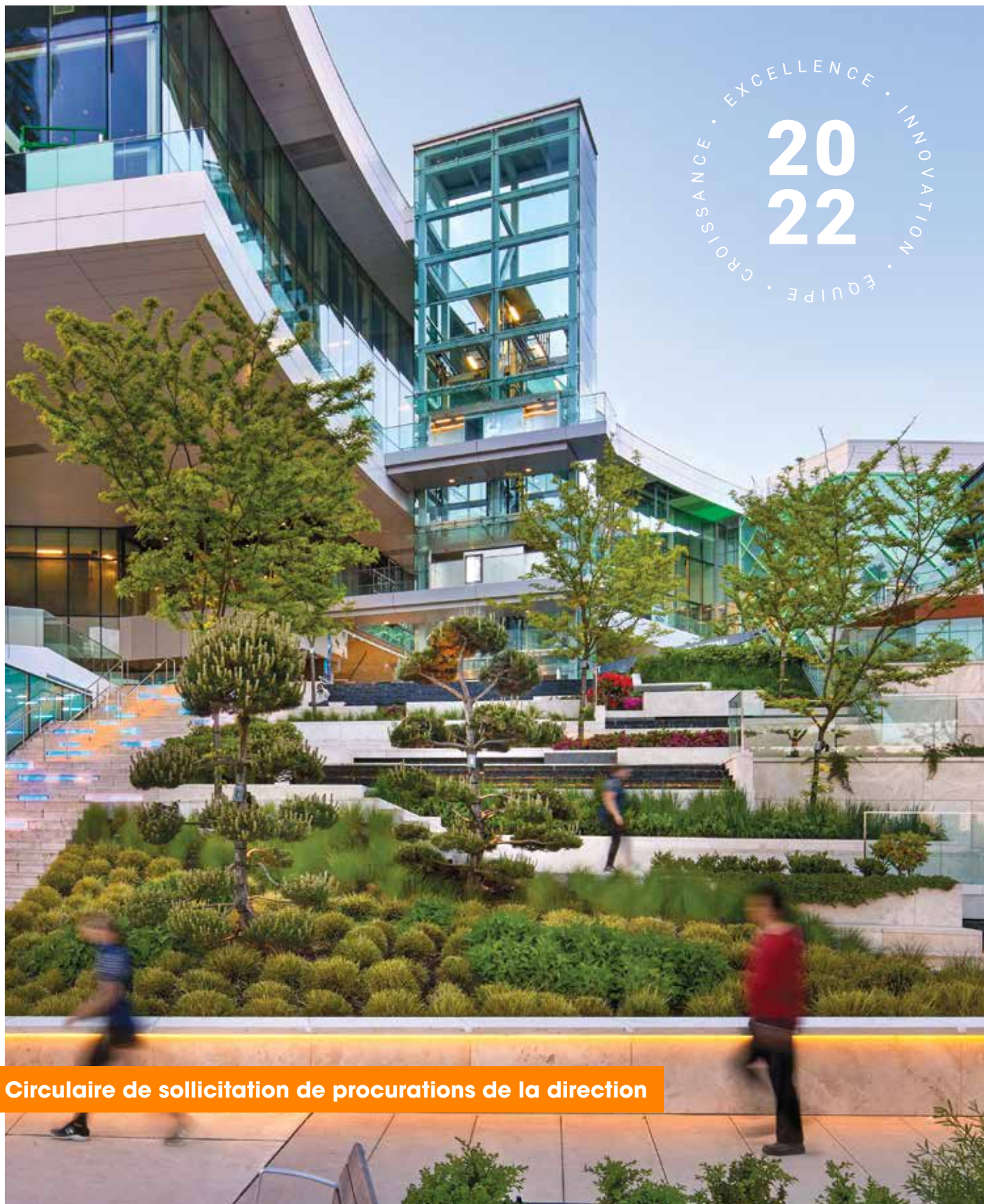






Bureaux de Bull, Housser and Tupper LLP
Vancouver (Colombie-Britannique)

**Table des matières
de la circulaire de
sollicitation de
procurations de la
direction**

INVITATION AUX ACTIONNAIRES	2
AVIS DE CONVOCATION	3
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	6
À PROPOS DU VOTE	7
ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE	13
1 États financiers	13
2 Élection des administrateurs	13
3 Nomination de l'auditeur	14
4 Vote consultatif non contraignant sur la rémunération des membres de la haute direction	14
CANDIDATS À L'ÉLECTION AU CONSEIL	16
Description des candidats	16
Renseignements supplémentaires sur les candidats à l'élection	24
RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS	26
Éléments de la rémunération	26
Total de la rémunération versée aux administrateurs en 2021	29
Actionnariat des administrateurs	29
Mise à jour sur la rémunération des administrateurs 2022	30
ÉNONCÉ DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE	32
Composition du conseil	33
Grille de compétences des administrateurs	36
RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	37
Rôle et responsabilités du conseil d'administration	37
Siéger au conseil	38
COMPTES RENDUS DES COMITÉS	42
Comité d'audit et de gestion des risques	42
Comité de gouvernance et de rémunération	44
Comité du développement durable et de la sécurité	46
DÉVELOPPEMENT DURABLE	48
ENGAGEMENT ENVERS LES ACTIONNAIRES	49
APERÇU DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	50
Sommaire des résultats et de la rémunération	50
Analyse de la rémunération	54
Description de la rémunération de 2021	72
Contrats d'emploi	74
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	79
ANNEXE A	81
Documents de déclaration relatifs à un changement d'auditeur	81
ANNEXE B	85
Aperçu du régime incitatif à long terme de Stantec	85

Invitation aux actionnaires

Aux actionnaires,

Le conseil d'administration et l'équipe de direction de Stantec vous invitent à assister à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Stantec Inc., qui se tiendra comme suit :

Date : le jeudi 12 mai 2022
Heure : 10 h 30 (HAR)
Lieu : Assemblée virtuelle
accessible par webdiffusion audio en direct
au <http://web.lumiagm.com/216420437>
mot de passe : stantec2022 (sensible à la casse)

Chez Stantec, la sécurité est importante. Nous veillons à notre santé et à notre sécurité et à celles de ceux qui nous entourent, que nous soyons au travail, à la maison ou dans nos communautés. Cette année, afin de faire face de manière proactive à l'incidence sur la santé publique de la COVID-19 et de réduire les risques pour la santé et la sécurité de nos collectivités, de nos actionnaires, de nos employés et des autres parties prenantes, Stantec tiendra une **assemblée en format virtuel seulement. Vous ne pourrez pas assister à l'assemblée en personne.**

À titre d'actionnaire, vous pourrez exercer les droits de vote attachés à vos actions à l'égard de toutes les questions soumises à l'assemblée. Votre vote est important et nous facilitons le vote en vous permettant de voter par procuration en tout temps avant l'assemblée. Nous vous encourageons à le faire en rendant possible le vote par Internet, par téléphone ou par la poste. Vous pouvez également voter en assistant à l'assemblée virtuelle en vous connectant en ligne à l'adresse <http://web.lumiagm.com/216420437>. Veuillez vous reporter aux directives qui figurent à la rubrique *Comment assister à l'assemblée virtuelle* qui commence à la page 9 de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe pour obtenir de plus amples renseignements.

La circulaire fournit des détails sur toutes les questions dont est saisie l'assemblée, comme les renseignements sur nos candidats au poste d'administrateur et leur rémunération, nos auditeurs, nos pratiques en matière de gouvernance et notre programme de rémunération des membres de la haute direction. D'autres renseignements sur l'assemblée, avec des copies de la présente lettre et de nos documents relatifs à l'assemblée, sont disponibles sur notre site Web à l'adresse stantec.com ainsi que sous notre profil sur le site Web de SEDAR, au www.sedar.com, et sur le site Web d'EDGAR, au www.sec.gov.

Veuillez retourner vos instructions de vote dès que possible afin que votre vote soit comptabilisé.

Nous vous remercions de votre soutien continu.

Sincères salutations,



Douglas K. Ammerman, président
Conseil d'administration



Gordon A. Johnston, ing.
Président et chef de la direction

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et avis de disponibilité des documents de procuration

Avis est donné par les présentes que Stantec Inc. (« **Stantec** » ou la « **Société** ») tiendra son assemblée générale annuelle des actionnaires :

Quand : le jeudi 12 mai 2022
10 h 30 (HAR)

Où : Assemblée virtuelle
accessible par webdiffusion audio en direct au
<http://web.lumiagm.com/216420437>
mot de passe : stantec2022 (sensible à la casse)

L'assemblée sera tenue pour traiter des questions suivantes :

Ordre du jour de l'assemblée	Pour plus d'information
1 Recevoir les états financiers de Stantec pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport des auditeurs y afférent	Page 13 de la circulaire et rapport annuel 2021 de Stantec
2 Élire chacun des administrateurs de Stantec, qui demeureront en fonction jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés	Pages 13 et 16 de la circulaire
3 Nommer l'auditeur de Stantec et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération	Page 14 de la circulaire
4 Examiner une résolution consultative non contraignante sur l'approche de Stantec en matière de rémunération des membres de la haute direction	Page 14 de la circulaire
5 Traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée	

Le conseil a fixé au 22 mars 2022, à la fermeture des bureaux, la date de clôture des registres servant à établir les actionnaires ayant le droit d'être convoqués à l'assemblée et d'y voter. Seuls les actionnaires inscrits à cette date auront le droit de voter à l'égard des questions énoncées dans le présent avis.

NOTIFICATION ET ACCÈS

Comme il est permis par les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, Stantec utilise la procédure de « notification et accès » pour la livraison de sa circulaire de sollicitation de procurations de la direction (la « **circulaire** ») aux actionnaires inscrits et véritables dans le cadre de l'assemblée générale annuelle. Ainsi, au lieu de recevoir notre circulaire par la poste, vous pourrez y accéder en ligne. Le présent avis vous explique comment consulter notre circulaire en ligne et en demander une copie papier. Les procédures de notification et d'accès offrent aux actionnaires un plus grand choix, réduisent considérablement nos coûts d'impression et d'envoi par la poste et sont plus respectueuses de l'environnement, car elles

COMMENT ACCÉDER À LA CIRCULAIRE

Sur notre site Web : stantec.com
Sous Investisseurs // En savoir plus

Sur SEDAR : sedar.com

Sur EDGAR : sec.gov

permettent de réduire la consommation de papier et d'énergie.

Il est très important que vous lisiez la circulaire attentivement avant d'exercer les droits de vote associés à vos actions.

VOTE

Veillez prendre note que vous ne pouvez pas voter en retournant le présent avis. Vous trouverez, joint au présent avis, un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote que vous pouvez utiliser pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions de Stantec.

Vous pouvez voter sur Internet, par téléphone ou par la poste. Veuillez lire les instructions figurant sur votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote distinct pour savoir comment exercer vos droits de vote au moyen de ces méthodes.

ACTIONNAIRES INSCRITS :

Computershare doit recevoir votre formulaire de procuration, ou vous devez avoir voté par Internet ou par téléphone, avant le mardi 10 mai 2022 à 10 h 30 (HAR).

ACTIONNAIRES VÉRITABLES :

Votre intermédiaire doit recevoir vos instructions de vote suffisamment à l'avance pour qu'il ait le temps de traiter votre vote avant le mardi 10 mai 2022 à 10 h 30 (HAR), conformément à ses directives. Si vous votez par Internet ou par téléphone, vous devez le faire avant le mardi 10 mai 2022 à 10 h 30 (HAR).

Cette année, pour assurer la sécurité de nos collectivités, de nos actionnaires, de nos employés et des autres parties prenantes, nous tiendrons notre assemblée en format virtuel seulement par l'intermédiaire d'une webdiffusion audio en direct. Veuillez vous reporter à la circulaire ci-jointe pour savoir comment participer à l'assemblée.

COMMENT DEMANDER UNE COPIE PAPIER DE LA CIRCULAIRE

Stantec fournira sans frais une copie papier de la circulaire à tout actionnaire qui en fait la demande, sans frais, pendant une période d'un an à compter de la date à laquelle la circulaire est déposée sur SEDAR. Voici comment vous pouvez demander une copie papier :

Avant l'assemblée

Si votre demande est faite avant la date de l'assemblée, la circulaire vous sera postée dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Pour vous assurer de recevoir votre copie papier avant la date limite pour le vote et la date de l'assemblée, nous estimons que votre demande doit nous parvenir au plus tard à 10 h 30 (HAR) le lundi 2 mai 2022 (cette date butoir tient compte du délai de trois jours ouvrables pour le traitement des demandes et du délai usuel d'envoi postal).

Actionnaires inscrits

Appelez le service d'assistance de Computershare au 1-866-962-0498 (sans frais). Veuillez noter qu'il vous sera demandé de fournir le numéro de contrôle indiqué sur votre formulaire de procuration.

Actionnaires véritables

Appelez le service d'assistance de Broadridge au 1-877-907-7643. Veuillez noter qu'il vous sera demandé de fournir le numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué sur votre formulaire d'instructions de vote.

Après l'assemblée

Si votre demande est faite le 12 mai 2022 ou après cette date, la circulaire vous sera postée dans les dix jours civils suivant la réception de votre demande. Veuillez appeler au 1-844-916-0609 pour obtenir une copie de la circulaire.

Vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration ou d'autres instructions de vote; veuillez conserver votre formulaire actuel pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Pour toute question concernant le présent avis, les procédures de notification et d'accès ou l'assemblée, veuillez appeler

- Computershare au 1-800-564-6253 (si vous êtes un actionnaire inscrit) ou
- Broadridge Investor Communication Solutions au 1-844-916-0609 (si vous êtes un actionnaire véritable)

Par ordre du conseil d'administration,



Paul J. D. Alpern
Vice-président principal, secrétaire et chef du contentieux
22 mars 2022

Renseignements généraux

Vous avez reçu la présente circulaire parce que vous déteniez des actions ordinaires de Stantec Inc. à la fermeture des bureaux le 22 mars 2022 (la « date de clôture des registres ») et que vous avez le droit d'être convoqué à notre assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra le jeudi 12 mai 2022 (ou une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report) et d'y voter.

La présente circulaire et les autres documents destinés aux porteurs de titres sont envoyés aux propriétaires inscrits et aux propriétaires véritables des actions ordinaires de Stantec. Si vous êtes un actionnaire véritable et que le mandataire de Stantec vous a envoyé ces documents directement, vos nom et adresse ainsi que les renseignements concernant les titres que vous détenez ont été obtenus auprès de l'intermédiaire qui détient vos titres pour votre compte, conformément aux exigences des autorités en valeurs mobilières compétentes.

Veillez noter que cette année, nous tiendrons l'assemblée en format virtuel seulement afin d'assurer la santé et la sécurité de nos collectivités, de nos actionnaires, de nos employés et des autres parties prenantes et de protéger ceux-ci des risques associés à la pandémie de COVID-19.

La direction sollicite votre procuration en vue de l'assemblée et Stantec assume le coût de la sollicitation (y compris les frais de mise à la poste des documents à nos propriétaires véritables par leurs intermédiaires). En plus de solliciter des procurations par la poste, Stantec peut le faire par téléphone, par courriel ou en personne. Si elle le juge opportun, Stantec pourrait retenir les services d'une agence chargée de solliciter des procurations pour son compte au Canada et aux États-Unis. Stantec prendra en charge tous les frais liés à la sollicitation de procurations par la Société ou pour son compte.

Dans la présente circulaire, à moins d'indication contraire ou que le contexte l'exige autrement, les termes « nous », « notre », « Stantec » ou la « Société » renvoient à Stantec Inc., et les termes « vous », « vos » et « actionnaire » renvoient aux porteurs d'actions ordinaires de Stantec. Le « conseil d'administration » ou le « conseil » renvoient au conseil d'administration de Stantec Inc.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires concernant notre entreprise dans notre notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que dans nos états financiers consolidés audités et le rapport de gestion s'y rapportant pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Des copies de ces documents ainsi que nos autres documents publics sont disponibles sur notre site Web au www.stantec.com, sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») au www.sedar.com et sur le système Electronic Data Gathering, Analysis, and Retrieval (« EDGAR ») au www.sec.gov.

À moins d'indication contraire, l'information figurant dans la présente circulaire est donnée en date du 22 mars 2022, et tous les montants en dollars sont libellés en dollars canadiens.

Notification et accès

Comme il est permis par les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, Stantec utilise la procédure de « notification et accès » pour la livraison de la présente circulaire aux actionnaires inscrits et véritables. La procédure de notification et accès comprend un ensemble de règles permettant aux émetteurs d'afficher des versions électroniques de leurs documents reliés aux procurations en ligne, sur SEDAR et un autre site Web, plutôt que d'en envoyer des exemplaires imprimés aux actionnaires. Conformément à la procédure de notification et accès, les actionnaires reçoivent tout de même un formulaire de procuration ou d'instructions de vote leur permettant de voter à l'assemblée. Cependant, plutôt que de recevoir des copies papier des documents relatifs à l'assemblée, les actionnaires reçoivent un avis qui contient les renseignements sur la façon de consulter les documents relatifs à l'assemblée en ligne et d'en demander une copie papier. L'utilisation de la procédure de notification et accès offre un avantage direct à Stantec en réduisant considérablement nos frais d'impression et d'envoi par la poste et est plus respectueuse de l'environnement.

Actions donnant droit de vote

En date du 22 mars 2022, la Société comptait 111 173 641 actions ordinaires émises et en circulation. Chaque action ordinaire confère à son porteur une voix à l'égard de chaque question soumise à l'assemblée.

Actionnaires principaux

À la connaissance de la Société, les actionnaires suivants détiennent en propriété véritable, directement ou indirectement, 10 % ou plus des actions ordinaires de Stantec ou exercent une emprise sur un tel pourcentage de ces actions :

Nom du porteur	Nombre de titres comportant droit de vote détenus	Pourcentage des titres comportant droit de vote en circulation détenus
Jarislowsky, Fraser Limited ¹	11 391 174	10,24 %
Mackenzie Financial Corporation ²	11 759 379	10,56 %

1) Information en date du 31 décembre 2021, fondée sur l'Annexe 13G déposée par Jarislowsky, Fraser Limited le 14 février 2022.

2) Information en date du 28 février 2022, fondée sur l'Annexe 13G/A déposée par Mackenzie Financial Corporation le 3 mars 2022.

Votre vote est important

À titre d'actionnaire, il est très important que vous lisiez attentivement les renseignements qui suivent sur la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions, que ce soit par procuration ou à l'assemblée virtuelle.

À propos du vote

Qui peut voter

Vous êtes autorisé à voter à l'assemblée si vous déteniez des actions ordinaires de Stantec à la fermeture des bureaux le 22 mars 2022. Les actionnaires voteront sur trois points à l'ordre du jour et sur toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée. Chaque question devant être étudiée à l'assemblée doit être approuvée à la majorité simple (soit 50 % plus 1) des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés par procuration à l'assemblée.

Comment voter à l'avance

L'exercice du vote avant l'assemblée est la façon la plus simple d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. La façon de voter varie selon que vous êtes un actionnaire inscrit ou un actionnaire non inscrit (véritable).

ACTIONNAIRES INSCRITS :

Vous êtes un actionnaire inscrit si vous détenez vos actions en votre nom.

Si vous ne savez pas si vous êtes un actionnaire inscrit, veuillez communiquer avec Computershare, l'agent des transferts de Stantec, en composant l'un des numéros suivants :

- 1-800-564-6253 (Amérique du Nord)
- 1-514-982-7555 (International)

Vous recevrez un **formulaire de procuration**.

ACTIONNAIRES VÉRITABLES

Vous êtes un actionnaire véritable si vos actions sont détenues au nom de votre prête-nom (habituellement une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou une autre institution financière) et que vous êtes le propriétaire véritable des actions.

La grande majorité de nos actions sont détenues par des actionnaires véritables.

Vous recevrez de la part de votre intermédiaire un **formulaire d'instructions de vote**.

Comment voter à l'avance – actionnaires inscrits

Le vote par procuration constitue la façon la plus courante d'exercer vos droits de vote. Si vous votez par procuration, vous désignez une personne ou une entité (votre fondé de pouvoir) pour assister à l'assemblée et exercer pour vous les droits de vote rattachés à vos actions. Il n'est pas nécessaire que votre fondé de pouvoir

soit un actionnaire, mais cette personne ou société doit assister à l'assemblée et voter en votre nom. Voir « Désigner un fondé de pouvoir pour qu'il vote à l'assemblée » ci-après.

Si vous ne désignez pas votre propre fondé de pouvoir, Douglas K. Ammerman et Gordon A. Johnston, les représentants de Stantec désignés sur le formulaire de procuration, agiront comme fondés de pouvoir et exerceront les droits de vote rattachés à vos actions selon vos instructions. Votre fondé de pouvoir disposera d'un pouvoir discrétionnaire pour voter à l'égard des modifications apportées aux questions soumises à l'assemblée ou de toute autre question devant faire l'objet d'un vote à l'assemblée.

Comment voter par procuration en tant qu'actionnaire inscrit

Par Internet	Visitez le site Web indiqué sur votre formulaire de procuration. Veuillez indiquer votre numéro de compte de porteur et le numéro de contrôle qui sont indiqués sur votre formulaire de procuration et suivre les instructions données en ligne.
Par téléphone	Composez le numéro sans frais indiqué sur votre formulaire de procuration. Veuillez indiquer votre numéro de compte de porteur et le numéro de contrôle qui sont indiqués sur votre formulaire de procuration et suivre les instructions. <i>Note : Si vous votez par téléphone, vous ne pouvez nommer que les représentants de Stantec indiqués sur votre formulaire de procuration.</i>
Par la poste	Remplissez, signez et datez votre formulaire de procuration en suivant les instructions fournies; retournez-le par la poste en utilisant l'enveloppe fournie.

Comment voter à l'avance – actionnaires non inscrits (véritables)

Si vous êtes un actionnaire véritable, vous devez envoyer vos instructions de vote à votre prête-nom, qui votera pour vous. Vous recevrez une demande d'instructions de vote visant le nombre d'actions détenues pour vous. Suivez les instructions qui figurent sur votre formulaire d'instructions de vote et envoyez vos instructions à votre prête-nom. Si vous êtes un actionnaire véritable, votre date limite sera vraisemblablement plus hâtive pour le retour de votre formulaire d'instructions de vote. Veuillez donc vous assurer d'envoyer le formulaire plus tôt afin de laisser suffisamment de temps à votre prête-nom pour recevoir vos instructions de vote et les envoyer à l'agent des transferts de Stantec, Computershare, avant l'heure limite pour la remise des procurations.

La plupart des prête-noms délèguent la responsabilité d'obtenir des instructions de vote de la part de leurs clients à Broadridge Financial Solutions, Inc. (« Broadridge »). Broadridge poste habituellement un formulaire d'instructions de vote numérisable qui peut être rempli par téléphone, par la poste ou par Internet à l'adresse proxyvote.com. Votre formulaire d'instructions de vote vous donne le droit de nommer une personne ou une société (votre fondé de pouvoir) pour assister à l'assemblée et exercer pour vous les droits de vote rattachés à vos actions.

Comment voter à l'avance – employés détenant des actions aux termes du régime d'achat d'actions des employés (« RAAE »)

Si vous détenez vos actions par l'intermédiaire du RAAE de Stantec au Canada, vous pouvez donner à Manuvie, fiduciaire du régime, des instructions sur la manière d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Suivez les instructions qui figurent sur votre formulaire de procuration :

Comment voter par procuration en tant qu'actionnaire employé

Par Internet	Visitez le site Web indiqué sur votre formulaire de procuration. Veuillez indiquer votre numéro de compte de porteur et le numéro de contrôle qui sont indiqués sur votre formulaire de procuration et suivre les instructions données en ligne.
Par téléphone	Composez le numéro sans frais indiqué sur votre formulaire de procuration. Veuillez indiquer votre numéro de compte de porteur et le numéro de contrôle qui sont indiqués sur le formulaire de procuration et suivre les instructions. <i>Note : Si vous votez par téléphone, vous ne pouvez nommer que les représentants de Stantec indiqués sur votre formulaire de procuration.</i>

Comment voter par procuration en tant qu'actionnaire employé

Par la poste

Remplissez, signez et datez votre formulaire de procuration en suivant les instructions fournies; retournez-le par la poste en utilisant l'enveloppe fournie.

Si vous détenez des actions par l'intermédiaire du RAAE de Stantec aux États-Unis, vous recevrez un formulaire d'instructions de vote qui comprendra des instructions sur l'exercice du droit de vote rattaché à vos actions.

Les droits de vote rattachés à vos actions d'employé seront exercés pour ou contre les points à l'ordre du jour, ou ne seront pas exercés, conformément à vos instructions. Si le fiduciaire du régime ne reçoit pas votre procuration ou votre formulaire d'instructions de vote conformément aux formalités énoncées ci-dessus, les droits de vote rattachés à vos actions d'employé ne seront pas exercés à l'assemblée.

Envoyez vos instructions de vote immédiatement

Prenez le temps de lire la présente circulaire et d'exercer ensuite les droits de vote rattachés à vos actions. Quelle que soit la méthode que vous choisissiez, nous devons recevoir vos instructions de vote au plus tard à **10 h 30 (heure avancée des Rocheuses) le 10 mai 2022** pour nous assurer que les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés à l'assemblée.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable), vous devrez laisser suffisamment de temps à votre prête-nom (ou à son représentant) pour recevoir vos instructions de vote et les transmettre à l'agent des transferts de Stantec, Computershare.

Si l'assemblée est ajournée ou reportée, vous devez envoyer vos instructions de vote **au moins 48 heures** (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) **avant l'heure de la reprise de l'assemblée**.

Comment assister à l'assemblée virtuelle

Utilisez votre téléphone intelligent, votre tablette ou votre ordinateur pour assister à notre assemblée virtuelle. Vous pouvez assister à l'assemblée en tant qu'invité ou y participer en ligne de la façon décrite ci-après.

Liste de vérification en vue de l'assemblée virtuelle

Assurez-vous d'avoir ce qui suit pour accéder à l'assemblée en ligne :

1. La dernière version de Chrome, Safari, Edge ou Firefox comme fureteur
2. Le numéro d'identification de l'assemblée Stantec : **216-420-437**
3. Le mot de passe pour l'assemblée : **stantec2022** (sensible à la casse)
4. Votre nom d'utilisateur et/ou numéro de contrôle (voir ci-après)

Assister en tant qu'invité

Le fait d'assister à l'assemblée en tant qu'invité vous permet d'écouter, de poser des questions et de discuter avec la direction, les membres du conseil et les autres actionnaires. Toutefois, en tant qu'invité, vous ne pouvez pas voter à l'assemblée.

Comment se connecter

Vous devriez vous connecter au moins 30 minutes avant le début de l'assemblée

Rendez-vous au <http://web.lumiagm.com/216420437> sur votre téléphone intelligent, votre tablette ou votre ordinateur.

Cliquez sur « **Login** » et inscrivez le mot de passe : **stantec2022** (sensible à la casse).

Cliquez sur « **Invité** » puis remplissez le formulaire en ligne.

Exercer le droit de vote rattaché à vos actions en temps réel

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent voter à l'assemblée, poser des questions et interagir avec la direction, les membres du conseil et les autres actionnaires.

Comment se connecter

Vous ou votre fondé de pouvoir devriez vous connecter au moins 30 minutes avant le début de l'assemblée

Rendez-vous au <http://web.lumiagm.com/216420437> sur votre téléphone intelligent, votre tablette ou votre ordinateur.

Cliquez sur « **Login** » et inscrivez le mot de passe : **stantec2022** (sensible à la casse).

Si vous êtes un actionnaire inscrit, entrez le numéro de contrôle à 15 chiffres figurant sur votre formulaire de procuration comme nom d'utilisateur.

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous avez nommé une autre personne à titre de fondé de pouvoir (un tiers fondé de pouvoir), ou si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable) et que vous vous êtes nommé vous-même ou avez nommé une autre personne à titre de fondé de pouvoir, cette personne recevra un avis par courriel de Computershare, comportant un numéro de contrôle qui servira également de nom d'utilisateur (voir ci-après).

Si vous êtes un actionnaire inscrit, un actionnaire véritable ou un employé et que vous nommez une autre personne que les représentants de Stantec nommés dans votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote pour assister à l'assemblée à titre de fondé de pouvoir, vous devez les inscrire auprès de Computershare à l'adresse <https://www.computershare.com/Stantec>. Des instructions détaillées sur la nomination d'un tiers fondé de pouvoir pour voter à l'assemblée sont fournies ci-après.

Désigner un fondé de pouvoir pour qu'il vote à l'assemblée

En tant qu'actionnaire, vous avez le droit de nommer une personne ou une entité (votre fondé de pouvoir) pour assister à l'assemblée et exercer pour vous les droits de vote rattachés à vos actions. **Vous pouvez nommer une personne autre que Douglas K. Ammerman et Gordon A. Johnston pour vous représenter à l'assemblée.** Il n'est pas nécessaire que votre fondé de pouvoir soit un actionnaire, mais cette personne ou société doit assister à l'assemblée et voter en votre nom.

ACTIONNAIRES INSCRITS :

Si vous souhaitez nommer une personne autre que les représentants de Stantec figurant dans votre formulaire de procuration pour assister à l'assemblée et exercer pour vous les droits de vote rattachés à vos actions, inscrivez en caractères d'imprimerie le nom de la personne ou de la société que vous nommez dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire de procuration dans votre trousse de documents. Suivez les instructions pour soumettre votre formulaire de procuration à Computershare.

Après avoir soumis votre formulaire de procuration à Computershare, vous DEVEZ inscrire votre fondé de pouvoir auprès de Computershare.

Rendez-vous au <https://www.computershare.com/Stantec> avant 10 h 30 (HAR) le 10 mai 2022 pour inscrire votre fondé de pouvoir et fournir les coordonnées requises. Computershare a besoin de ces

ACTIONNAIRES VÉRITABLES :

Si vous souhaitez participer à l'assemblée et exercer les droits de vote rattachés à vos actions en temps réel, inscrivez votre nom en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet sur votre formulaire d'instructions de vote pour demander à votre prête-nom de vous nommer comme fondé de pouvoir.

Après avoir soumis votre formulaire d'instructions de vote à votre prête-nom, vous DEVEZ vous inscrire comme tiers fondé de pouvoir.

Rendez-vous au <https://www.computershare.com/Stantec> avant 10 h 30 (HAR) le 10 mai 2022 pour vous inscrire et fournir les coordonnées requises. Computershare a besoin de ces renseignements pour confirmer l'inscription et vous faire parvenir un courriel avec un numéro de contrôle. Vous avez besoin du numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et exercer le droit de vote rattaché à vos actions.

renseignements pour confirmer l'inscription et faire parvenir un courriel avec un numéro de contrôle. Votre fondé de pouvoir a besoin du numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et exercer le droit de vote rattaché à vos actions. Votre fondé de pouvoir devrait recevoir une notification par courriel après 10 h 30 (HAR) le 10 mai 2022.

Votre fondé de pouvoir doit exercer les droits de vote rattachés à vos actions conformément à vos instructions, mais il aura le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard des modifications apportées aux points à l'ordre du jour de l'assemblée ou de toute autre question soumise au vote à l'assemblée.

Vous devriez recevoir votre notification par courriel après 10 h 30 (HAR) le 10 mai 2022.

Si vous êtes un actionnaire véritable situé aux États-Unis et que vous souhaitez participer ou voter à l'assemblée ou, s'il est permis de le faire, si vous souhaitez nommer un tiers pour qu'il agisse comme votre fondé de pouvoir, vous devez suivre les instructions qui figurent sur le formulaire d'instructions de vote pour obtenir une procuration légale valide auprès de votre intermédiaire. Après l'obtention d'une procuration légale valide de votre intermédiaire, vous devez ensuite soumettre celle-ci à Computershare. Les demandes d'inscription des actionnaires véritables situés aux États-Unis qui souhaitent voter à l'assemblée ou, s'il est permis de le faire, qui souhaitent nommer un tiers comme fondé de pouvoir doivent être envoyées par courriel ou par messagerie à l'adresse suivante : uslegalproxy@computershare.com (par courriel); ou Computershare Trust Company, Attention: Proxy Dept., 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, Canada (par messagerie), et dans les deux cas, elles doivent porter la mention « Legal Proxy » (Procuration légale) et être parvenues à destination au plus tard à la date limite pour le vote de 10 h 30 (HAR) le 10 mai 2022.

Une fois que vous vous connectez à l'assemblée, n'oubliez pas de rester connecté à Internet pour pouvoir voter lorsque le scrutin commencera.

Changer votre vote

ACTIONNAIRES INSCRITS

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous avez voté par procuration, vous pouvez révoquer votre procuration de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- En donnant de nouvelles instructions de vote sur un formulaire de procuration portant une date ultérieure ou à un moment ultérieur si vous votez par téléphone ou par Internet. Computershare doit recevoir les nouvelles instructions de vote au plus tard à 10 h 30 (HAR) le 10 mai 2022 ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au plus tard à 10 h 30 (HAR) le jour ouvrable précédant la date de la reprise de l'assemblée.
- En faisant parvenir un formulaire de révocation de procuration au siège social de Stantec (à l'attention de notre secrétaire général au 10220 – 103 avenue NW, Suite 400, Edmonton (Alberta) T5J 0K4) à quelque moment que ce soit avant 10 h 30 (HAR) le 11 mai 2022 ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, avant 10 h 30 (HAR) le jour ouvrable précédant la date de la reprise de l'assemblée.

Vous pouvez également révoquer votre procuration de toute autre manière permise par la loi.

ACTIONNAIRES VÉRITABLES

Si vous êtes un actionnaire véritable, vous pouvez révoquer vos instructions de vote en communiquant avec la personne qui gère votre compte. Toutefois, vous êtes assujetti aux mêmes délais que les actionnaires inscrits, lesquels sont indiqués ci-dessus.

Si vous êtes un actionnaire employé et que vous avez voté par procuration, vous pouvez révoquer votre procuration en donnant de nouvelles instructions de vote sur une procuration portant une date ultérieure ou à un moment ultérieur si vous votez par téléphone ou par Internet. Cependant, toute nouvelle instruction de vote ne prendra effet que si elle est reçue au plus tard le 10 mai 2022 à 10 h 30 (HAR) ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au plus tard à 10 h 30 (HAR) l'avant-dernier jour ouvrable précédant la date de la reprise de l'assemblée.

Questions à l'égard desquelles vous voterez

Vous voterez à l'égard des questions suivantes :

- l'élection des administrateurs de Stantec;
- la nomination des auditeurs de Stantec;
- la résolution consultative non contraignante sur l'approche de Stantec en matière de rémunération des membres de la haute direction.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Ordre du jour de l'assemblée* de la présente circulaire pour obtenir de plus amples renseignements.

Autres points à l'ordre du jour

En date du 22 mars 2022, ni les administrateurs ni les membres de la haute direction de la Société ne sont au courant d'une modification ou autre question devant être présentée à l'assemblée aux fins de vote.

Confidentialité de votre vote

Dans des circonstances normales, votre vote demeurera confidentiel parce que l'agent des transferts de la Société compile les procurations et les voix exprimées. Toutefois, ce caractère confidentiel peut être compromis si la validité ou la révocation d'une procuration est remise en question ou si un autre problème similaire survient. Cela pourrait aussi se produire si le conseil décide qu'il est dans l'intérêt de la Société ou de ses actionnaires de communiquer la façon dont les droits de vote ont été exercés.

Ordre du jour de l'assemblée

1 États financiers

Nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 seront présentés à l'assemblée. Nos états financiers sont compris dans notre rapport annuel de 2021, que l'on peut consulter sur notre site Web, au stantec.com, et sur le site Web de SEDAR, au sedar.com. On peut consulter notre formulaire 40-F sur le site Web d'EDGAR, au sec.gov. Si vous souhaitez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents, veuillez communiquer avec notre secrétaire général à 10220 – 103 avenue NW, Suite 400, Edmonton (Alberta) T5J 0K4.

2 Élection des administrateurs

Neuf candidats se présenteront à l'élection des administrateurs à l'assemblée. Les personnes indiquées à la rubrique *Candidats à l'élection au conseil* se présenteront à l'élection à l'assemblée à titre de candidats de la direction. Nous estimons que chacune des personnes mises en candidature possède les qualités requises pour siéger au conseil de Stantec. Chacune d'entre elles a confirmé qu'elle était disposée à agir à ce titre si elle est élue. Si, pour quelque raison que ce soit qui pourrait se présenter avant l'assemblée, un candidat n'est pas en mesure d'agir à titre d'administrateur, la personne désignée dans votre procuration aura le pouvoir discrétionnaire de voter pour un autre candidat à l'assemblée. Chaque administrateur élu à l'assemblée restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que son successeur soit dûment élu ou nommé.

Les candidats à l'élection sont les suivants :

Douglas K. Ammerman
Martin A. à Porta
Richard C. Bradeen

Shelley A. M. Brown
Patricia D. Galloway
Robert J. Gomes

Gordon A. Johnston
Donald J. Lowry
Marie-Lucie Morin

Politique d'élection à la majorité des administrateurs

Dans le souci de remplir l'obligation de rendre des comptes aux actionnaires qui lui incombe, le conseil a adopté une politique qui exige que le candidat à une élection sans opposition qui obtient un plus grand nombre d'« abstentions » que de « pour » (c'est-à-dire le candidat qui n'est pas élu par une majorité d'au moins 50 % plus une voix) doit donner sa démission immédiatement au comité de gouvernance et de rémunération du conseil. Le comité examinera la démission et recommandera au conseil sans délai de l'accepter ou non. L'administrateur qui donne sa démission ne participe pas aux délibérations préalables à la recommandation du comité ni aux délibérations du conseil préalables à sa décision d'accepter ou non la démission.

Le conseil prévoit qu'il accepterait une telle démission, sauf si des circonstances exceptionnelles justifient une décision contraire. Il agira conformément à la recommandation du comité au plus tard 60 jours après la confirmation des résultats du vote des actionnaires. Nous annoncerons sans délai la décision du conseil dans un communiqué de presse qui sera fourni à la Bourse de Toronto et déposé sur SEDAR à l'adresse sedar.com et sur EDGAR à l'adresse sec.gov. Si le conseil refuse la démission, les motifs qui sous-tendent cette décision seront entièrement divulgués dans le communiqué de presse.

Nous vous recommandons de voter **POUR** l'élection des candidats indiqués ci-dessus. Sauf s'ils ont reçu des instructions à l'effet contraire, les représentants de la direction qui sont désignés dans la procuration ci-jointe ont l'intention de voter **POUR** l'élection de chacun des candidats indiqué ci-dessus.

3 Nomination de l'auditeur

Le conseil recommande que PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (« PwC ») soit nommé comme auditeur pour l'exercice 2022.

En 2021, sous la direction et la supervision du comité d'audit et de gestion des risques de la Société, Stantec a mené à terme un processus d'appel d'offres exhaustif pour le choix de son auditeur externe. À compter du 1^{er} juin 2021, le conseil, sur la recommandation du comité d'audit et de gestion des risques, a nommé PwC comme auditeur de Stantec pour le reste de l'exercice 2021 à la suite de la démission demandée de l'auditeur précédent de Stantec, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« EY »). EY était l'auditeur de Stantec depuis le 11 décembre 1993. La recommandation de nommer un nouvel auditeur est conforme aux pratiques exemplaires en matière de gouvernance visant à assurer une rotation périodique de cette fonction, assurant ainsi la continuité de l'indépendance et de la transparence pour les actionnaires de Stantec.

D'autres documents liés au changement d'auditeur, y compris l'avis de changement d'auditeur et les accusés de réception de cet avis de PwC et d'EY, figurent à l'annexe A à la présente circulaire. Il ne s'est produit aucun « événement à déclarer » au sens du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*.

Honoraires des auditeurs externes

Le tableau qui suit présente les honoraires que Stantec a versés à ses anciens auditeurs externes, EY, au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021, et à ses auditeurs actuels, PwC, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Catégorie	Note	PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.	Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.	
		2021 (\$)	2021 (\$)	2020 (\$)
Services d'audit	1	4 429 400	132 600	5 811 200
Services liés à l'audit	2	-	24 800	390 800
Services fiscaux	3	799 000	404 900	827 000
Autres services	4	6 300	-	17 200
Total		5 234 700	562 300	7 046 200

- 1) *Services d'audit : Services d'audit fournis par PwC et EY (collectivement, les auditeurs externes) relativement à l'audit et l'examen des états financiers de Stantec ou aux services normalement fournis par les auditeurs externes dans le cadre des dépôts ou des missions prévus par les lois et les règlements, y compris les examens trimestriels, les consultations comptables, les audits prévus par la loi des filiales visées et les consultations sur les normes internationales d'information financière.*
- 2) *Services liés à l'audit : Services de certification et services connexes fournis par les auditeurs externes. Ces services peuvent comprendre des services de certification qui ne sont pas requis par les lois ou les règlements et les missions d'examen.*
- 3) *Services fiscaux : Services professionnels fournis par les auditeurs externes en matière de conformité fiscale et de conseils fiscaux liés aux fusions, aux acquisitions, aux structures de financement et à la planification fiscale, et incluant ce qui suit en 2021 : au total 360 400 \$ pour les services de conformité fiscale fournis par PwC et EY, 546 900 \$ pour les services de mobilité mondiale fournis par PwC, et 296 600 \$ pour les services de vérification diligente sur le plan fiscal fournis par EY dans le cadre de l'acquisition de Cardno Limited.*
- 4) *Autres services : Services de certification non liés à l'audit et services connexes fournis par les auditeurs externes.*

Nous vous recommandons de voter **POUR** la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeurs jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires selon la rémunération fixée par le conseil. Sauf s'ils ont reçu des instructions à l'effet contraire, les représentants de la direction qui sont désignés dans la procuration ci-jointe ont l'intention de voter **POUR** cette nomination.

4 Vote consultatif non contraignant sur la rémunération des membres de la haute direction

En 2021, Stantec a tenu un vote consultatif des actionnaires sur l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction. Sur la totalité des voix exprimées, 96,69 % approuvaient l'approche de la Société. La Société donne de nouveau l'occasion aux actionnaires de s'exprimer à l'assemblée

dans le cadre d'un vote consultatif sur l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction, laquelle est décrite à la rubrique *Aperçu de la rémunération des membres de la haute direction* de la présente circulaire (qui débute à la page 50). La sous-rubrique *Analyse de la rémunération* indique la manière dont nous rémunérons nos membres de la haute direction, les divers éléments de la rémunération de nos membres de la haute direction visés et la manière dont leur rémunération est liée aux résultats de Stantec. Nous invitons tous les actionnaires qui souhaitent faire des observations au sujet de notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction à les faire parvenir à Marie-Lucie Morin, présidente du comité de gouvernance et de rémunération, aux soins de Stantec Inc., à l'attention du secrétaire général, à 10220 – 103 avenue NW, Suite 400, Edmonton (Alberta) T5J 0K4.

À l'assemblée, les actionnaires seront appelés à voter sur la résolution consultative suivante :

Il est résolu, à titre consultatif et sans diminuer le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, que les actionnaires approuvent la démarche en matière de rémunération des dirigeants qui est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société remise dans le cadre de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2022 de la Société.

Comme il s'agit d'un vote consultatif, les résultats ne lient pas le conseil. Toutefois, le comité de gouvernance et de rémunération du conseil analysera les résultats du vote et en tiendra compte dans son examen des principes, des politiques et du programme de rémunération des membres de la haute direction. La Société communiquera les résultats de ce vote dans son rapport sur les résultats des votes tenus à l'assemblée.

Nous vous recommandons de voter **POUR** l'adoption de la résolution consultative sur notre démarche en matière de rémunération des membres de la haute direction. Sauf s'ils ont reçu des instructions à l'effet contraire, les représentants de la direction désignés dans la procuration ci-jointe ont l'intention de voter **POUR** cette résolution.

Candidats à l'élection au conseil

Description des candidats

Les tableaux suivants donnent de l'information, en date du 31 décembre 2021, sur les candidats à l'élection au conseil, y compris leurs antécédents professionnels et leurs compétences clés qui sont pertinentes aux fonctions qu'ils exerceront au sein du conseil. Tous les candidats siègent actuellement au conseil de Stantec.



Douglas K. Ammerman

Administrateur de sociétés

Laguna Beach (Californie) États-Unis

Âge : 70 ans

Administrateur depuis 2011

Administrateur indépendant

Douglas Ammerman est un associé retraité de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Au cours de ses quelque 30 années de carrière chez KPMG, il a été associé au sein du cabinet national, associé directeur du bureau d'Orange County et membre du comité de mises en candidature de son conseil d'administration. Il est titulaire d'une maîtrise en fiscalité des entreprises de l'université Southern California ainsi que d'un baccalauréat ès arts avec spécialisation en comptabilité de l'université de l'État de la Californie à Fullerton. Ancien président et administrateur émérite du Pacific Club, il a été adjoint spécial du ministre des affaires intérieures durant la présidence de Ronald Reagan.

Compétences clés

- ✓ Expertise comptable
- ✓ Conseil de sociétés ouvertes
- ✓ Gestion de services professionnels

Participation au conseil et aux comités en 2021

Conseil d'administration (président)	6 de 6	100 %
Comité d'audit et de gestion des risques	5 de 5	100 %
Comité de gouvernance et de rémunération	6 de 6	100 %
Comité du développement durable et de la sécurité	4 de 4	100 %

Participation au conseil d'autres sociétés

Fidelity National Financial, Inc. (NYSE – FNF)	Comité d'audit (président)
Dun & Bradstreet Holdings, Inc. (NYSE – DNB)	Comité d'audit (président)

Valeur totale conditionnelle des titres de capitaux propres (actions ordinaires et unités d'actions différées)

Valeur conditionnelle	6 095 730 \$
-----------------------	--------------



Martin A. à Porta

Administrateur de sociétés

Zoug (Suisse)

Âge : 51 ans

Administrateur depuis 2021

Administrateur indépendant

Martin à Porta est un cadre et un consultant chevronné qui compte 25 ans d'expérience au sein d'entreprises de services professionnels et d'entreprises industrielles, ainsi qu'en matière de soutien à ces entreprises, y compris Siemens, où il a travaillé pendant plus d'une décennie et occupé plusieurs postes à responsabilités croissantes partout dans le monde. Plus récemment, M. à Porta a agi comme président et chef de la direction de Pöyry Plc, une société internationale de services-conseils et d'ingénierie, fournissant des services en matière de production, de transmission et de distribution d'électricité; de sylviculture; de bioraffinage et de produits chimiques; de mines et métaux; d'infrastructures; d'eau et de services environnementaux. M. à Porta fournit actuellement des services de transformation, de croissance et de conseils stratégiques à plusieurs sociétés et il siège au conseil d'administration d'UPM Biofore, une entreprise de premier plan dans le domaine de la bioindustrie forestière située à Helsinki, en Finlande. Il est titulaire d'une maîtrise ès sciences en ingénierie de l'ETH Zurich, Swiss Federal Institute of Technology.

Compétences clés

- ✓ Direction d'entreprises
- ✓ Développement durable
- ✓ Expérience du secteur

Participation au conseil et aux comités en 2021

Conseil d'administration	6 de 6	100 %
Comité de gouvernance et de rémunération	6 de 6	100 %
Comité du développement durable et de la sécurité	4 de 4	100 %

Participation au conseil d'autres sociétés

UPM-Kymmene Corporation (NASDAQ Helsinki – UPM)	-
---	---

Valeur totale conditionnelle des titres de capitaux propres (actions ordinaires et unités d'actions différées)

Valeur conditionnelle	1 060 299 \$
-----------------------	--------------



Richard C. Bradeen

Administrateur de sociétés

Montréal-Ouest (Québec) Canada

Âge : 65 ans

Administrateur depuis 2018

Administrateur indépendant

Richard Bradeen a agi à titre de vice-président principal, Stratégie, fusions et acquisitions, Service de vérification corporatif et d'évaluation des risques et Gestion des caisses de retraite de Bombardier Inc., Montréal, fabricant chef de file d'avions et de trains, de février 2009 à octobre 2013. Il a commencé sa carrière chez Bombardier en 1997 à titre de vice-président, Acquisitions. Auparavant, M. Bradeen était associé et membre du conseil d'administration d'Ernst & Young. Il s'est joint à Ernst & Young en 1978 et, pendant plus de 19 ans, il a occupé des postes de haute direction à responsabilités croissantes, y compris celui de président, Groupe financement d'entreprises à Toronto.

Compétences clés

- ✓ Financement des sociétés
- ✓ Gestion et création de la croissance
- ✓ Acquisitions mondiales

Participation au conseil et aux comités en 2021

Conseil d'administration	6 de 6	100 %
Comité d'audit et de gestion des risques	5 de 5	100 %
Comité de gouvernance et de rémunération	6 de 6	100 %

Participation au conseil d'autres sociétés

Superior Plus Corp. (TSX – SPB)	Comité d'audit (président); comité des ressources humaines et de la rémunération
---------------------------------	---

Valeur totale conditionnelle des titres de capitaux propres (actions ordinaires et unités d'actions différées)

Valeur conditionnelle	1 540 713 \$
-----------------------	--------------



Shelley A. M. Brown

Administratrice de sociétés

Saskatoon (Saskatchewan) Canada

Âge : 65 ans

Administratrice depuis 2018

Administratrice indépendante

Shelley Brown compte plus de 25 ans d'expérience à titre de membre de conseils d'administration d'organismes sans but lucratif, d'associations et de sociétés à but lucratif, y compris Deloitte Canada, le Conseil de surveillance des normes comptables et le conseil des gouverneurs de l'University of Saskatchewan. Elle met à profit ses compétences en planification stratégique, en bonne gouvernance, en finances et en gestion des risques. Au cours de sa brillante carrière de 40 ans en comptabilité, M^{me} Brown a été associée dans deux des plus grands cabinets de services professionnels du monde. À titre de présidente de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, elle a joué un rôle clé dans l'unification de la profession comptable canadienne, qui a mené à la création des Comptables professionnels agréés du Canada. Elle est également une chef de file reconnue en matière de diversité et d'inclusion, et a été inscrite au palmarès des 100 femmes les plus influentes du Canada pendant quatre ans, ce qui lui a valu d'être intronisée au Women's Executive Network Hall of Fame. En 2018, M^{me} Brown a été nommée membre de l'Ordre du Canada pour ses contributions professionnelles et communautaires.

Compétences clés

- ✓ Spécialiste en finances
- ✓ Gouvernance
- ✓ Environnements de contrôle en entreprise et évaluation des risques

Participation au conseil et aux comités en 2021

Conseil d'administration	6 de 6	100 %
Comité d'audit et de gestion des risques (présidente)	5 de 5	100 %

Participation au conseil d'autres sociétés

NorZinc Ltd. (TSX – NZC)	Comité d'audit (présidente); comité des mises en candidature
--------------------------	--

Valeur totale conditionnelle des titres de capitaux propres (actions ordinaires et unités d'actions différées)

Valeur conditionnelle	1 134 993 \$
-----------------------	--------------



Patricia D. Galloway

Administratrice de sociétés

Cle Elum (Washington) États-Unis

Âge : 64 ans

Administratrice depuis 2020

Administratrice indépendante

Patricia Galloway a occupé plusieurs postes de haute direction et elle compte plus de 30 années d'expérience en gestion des risques d'entreprise. M^{me} Galloway est présidente du conseil de Pegasus Global Holdings, Inc. (Pegasus-Global), société qui offre des services de gestion des risques, de gestion et de services-conseils stratégiques aux entreprises. De juillet à décembre 2018, M^{me} Galloway a siégé au conseil de SCANA Corporation comme présidente du comité spécial des litiges. Son mandat a pris fin avec la fusion entre SCANA et Dominion Energy, Inc. De 2008 à 2018, M^{me} Galloway a été chef de la direction de Pegasus-Global. Elle a aussi siégé au U.S. National Science Board de 2006 à 2012. Auparavant, de 1981 à 2008, M^{me} Galloway a occupé divers postes au sein de The Nielsen-Wurster Group, Inc., notamment ceux de chef de la direction et directrice, et de présidente et chef des finances. M^{me} Galloway a été la première femme à occuper le poste de présidente de l'American Society of Civil Engineers. Elle agit également comme arbitre dans des litiges en matière de construction et d'énergie. M^{me} Galloway est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie civil de la Purdue University, d'un certificat en règlement de différends de la faculté de droit Pepperdine de la Straus Institute, d'un doctorat en génie des systèmes d'infrastructures (civil) de la Kochi University of Technology (Japon) et d'une maîtrise en administration des affaires de la New York Institute of Technology.

Compétences clés

- ✓ Gouvernance
- ✓ Gestion des risques d'entreprise
- ✓ Livraison et exécution de mégaprojets internationaux

Participation au conseil et aux comités en 2021

Conseil d'administration	6 de 6	100 %
Comité de gouvernance et de rémunération	6 de 6	100 %
Comité du développement durable et de la sécurité	4 de 4	100 %

Participation au conseil d'autres sociétés

Granite Construction Inc. (NYSE – GVA)	Comité des mises en candidature et de gouvernance (présidente); comité de gestion des risques
--	--

Valeur totale conditionnelle des titres de capitaux propres (actions ordinaires et unités d'actions différées)

Valeur conditionnelle	583 425 \$
-----------------------	------------

**Robert (Bob) J. Gomes**

Administrateur de sociétés

Edmonton (Alberta) Canada

Âge : 67 ans

Administrateur depuis 2009

Administrateur non indépendant

Bob Gomes s'est joint à Stantec en 1988 à titre de gestionnaire de projets d'aménagement urbain. M. Gomes a passé 29 ans chez Stantec et, au cours de ces années, sa carrière s'est progressivement intensifiée et s'est étendue à de nombreux secteurs d'activité de Stantec. M. Gomes a occupé des postes liés à l'exploitation et à l'exécution. Du 15 mai 2009 jusqu'à sa retraite le 31 décembre 2017, M. Gomes a été président et chef de la direction de Stantec. Il est titulaire d'un diplôme en génie civil de l'University of Alberta et a siégé au conseil d'administration de la Edmonton Economic Development Corporation et à un certain nombre de conseils d'organismes sans but lucratif et de bienfaisance tout au long de sa carrière.

Compétences clés

- ✓ Direction d'entreprises
- ✓ Planification et exécution stratégiques
- ✓ Expérience du secteur

Participation au conseil et aux comités en 2021

Conseil d'administration	6 de 6	100 %
Comité du développement durable et de la sécurité	4 de 4	100 %

Participation au conseil d'autres sociétés

-

Valeur totale conditionnelle des titres de capitaux propres (actions ordinaires et unités d'actions différées)

Valeur conditionnelle 15 419 888 \$

**Gordon (Gord) A. Johnston**

Président et chef de la direction de Stantec

Edmonton (Alberta) Canada

Âge : 56 ans

Administrateur depuis 2018

Administrateur non indépendant

Gord Johnston est le président et chef de la direction actuel de Stantec. Il compte plus de 35 ans d'expérience dans les secteurs public et privé dans la conception et la gestion de projets d'infrastructures en Amérique du Nord et à l'étranger. Depuis qu'il s'est joint à Stantec en 1990, M. Johnston a occupé des postes à responsabilités croissantes, notamment celui de chef du secteur de l'eau, de vice-président directeur de l'unité d'exploitation de l'infrastructure et de participant actif aux activités de recherche d'acquisitions et d'intégration de Stantec. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences et d'une maîtrise en génie civil de l'University of Alberta et est ingénieur agréé, professionnel agréé en gestion de projets et professionnel en durabilité Envision.

Compétences clés

- ✓ Expérience dans le secteur de l'ingénierie
- ✓ Gestion et création de la croissance
- ✓ Planification et exécution stratégiques

Participation au conseil et aux comités en 2021

Conseil d'administration	6 de 6	100 %
--------------------------	--------	-------

Participation au conseil d'autres sociétés

-

Valeur totale conditionnelle des titres de capitaux propres (actions ordinaires, UAR et UAI)

Valeur conditionnelle 19 199 964 \$



Donald (Don) J. Lowry, IAS.A, F.ICD

Administrateur de sociétés

Edmonton (Alberta) Canada

Âge : 70 ans

Administrateur depuis 2013

Administrateur indépendant

Don Lowry compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des services publics, des télécommunications et de la production d'électricité. De janvier 1998 à mars 2013, M. Lowry a agi comme président et chef de la direction d'EPCOR Utilities Inc. Il a été président du conseil de Capital Power Corporation, société cotée en bourse constituée lorsque EPCOR s'est départie de son entreprise de production d'électricité dans le cadre d'une scission partielle en juillet 2009, pendant 12 ans. Lorsqu'il a pris sa retraite en avril 2021, Capital Power Corporation a honoré M. Lowry en lui accordant le titre de président émérite pour le remercier pour ses services remarquables. Il a aussi présidé le conseil de Canadian Oilsands Limited jusqu'en février 2016, date à laquelle cette société a été acquise. En 2011, il a été nommé Alberta Business Person of the Year par le magazine *Alberta Venture* et, en janvier 2014, il a été nommé Alberta Resource Person of the Year de 2014 par l'Alberta Chamber of Resources. Il a présidé le conseil de l'International Triathlon Union pour les événements de la grande finale tenus à Edmonton en 2014, en 2015 et en 2016. Il détient un baccalauréat spécialisé en sciences commerciales et une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Manitoba. Il est diplômé du programme de gestion avancée de Harvard et de l'École de gestion de Banff. Il a obtenu le titre d'IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS.A) en janvier 2016 de l'École des affaires Rotman. En 2020, M. Lowry a reçu le titre de fellow de l'IAS, soit la plus haute distinction que peut recevoir un administrateur au Canada.

Compétences clés

- ✓ Croissance stratégique et supervision et connaissances connexes
- ✓ Gouvernance et rémunération des membres de la haute direction
- ✓ Marché des capitaux et gestion des risques

Participation au conseil et aux comités en 2021

Conseil d'administration	6 de 6	100 %
Comité d'audit et de gestion des risques	5 de 5	100 %
Comité du développement durable et de la sécurité (président)	4 de 4	100 %

Participation au conseil d'autres sociétés

-

Valeur totale conditionnelle des titres de capitaux propres (actions ordinaires et unités d'actions différées)

Valeur conditionnelle 5 234 456 \$



Marie-Lucie Morin, C.P., C.M.

Administratrice de sociétés

Ottawa (Ontario) Canada

Âge : 64 ans

Administratrice depuis 2016

Administratrice indépendante

Marie-Lucie Morin a été directrice exécutive à la Banque mondiale de 2010 à 2013. Auparavant, M^{me} Morin a fait carrière pendant 30 ans dans la fonction publique fédérale. Elle a été nommée conseillère à la sécurité nationale auprès du premier ministre et secrétaire associée du Cabinet en 2008, après avoir été sous-ministre du Commerce international et sous-ministre déléguée des Affaires étrangères. Plus tôt dans sa carrière au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, M^{me} Morin a été affectée à San Francisco, à Jakarta, à Londres et à Moscou. En 1997, elle a été nommée ambassadrice en Norvège avec accréditation auprès de l'Islande. M^{me} Morin a agi à titre de conseillère dans le cadre de l'examen de la *Loi sur les transports au Canada*, et le rapport a été déposé au Parlement en 2015. M^{me} Morin a été nommée Chevalier de la Légion d'honneur en 2012, a été assermentée au Conseil privé de la Reine en 2015 et est devenue membre de l'Ordre du Canada en 2016. M^{me} Morin siège actuellement à des conseils d'administration d'entreprises et d'organismes sans but lucratif; elle est membre de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR).

Compétences clés

- ✓ Affaires internationales et affaires gouvernementales
- ✓ Planification et exécution stratégiques
- ✓ Gouvernance

Participation au conseil et aux comités en 2021

Conseil d'administration	6 de 6	100 %
Comité de gouvernance et de rémunération (présidente)	6 de 6	100 %

Participation au conseil d'autres sociétés

Chorus Aviation Inc. (TSX – CHR)	Comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable (présidente); comité des ressources humaines et de la rémunération
Sun Life Financial Inc. (TSX, NYSE – SLF)	Comité de la gestion des ressources; comité de la gestion des risques

Valeur totale conditionnelle des titres de capitaux propres (actions ordinaires et unités d'actions différées)

Valeur conditionnelle	1 971 986 \$
-----------------------	--------------

Renseignements supplémentaires sur les candidats à l'élection

Résultats du vote tenu relativement à l'élection du conseil à notre assemblée générale annuelle de 2021

Les résultats du vote tenu à notre assemblée annuelle de 2021 s'établissent comme suit :

Administrateur	Pour (nombre)	Pour (pourcentage)	Abstentions (nombre)	Abstentions (pourcentage)
Douglas Ammerman	76 179 635	86,16	12 232 232	13,84
Martin à Porta	88 237 866	99,80	173 951	0,20
Richard Bradeen	87 149 126	98,57	1 262 741	1,43
Shelley Brown	86 774 266	98,15	1 637 601	1,85
Patricia Galloway	87 193 884	98,62	1 217 983	1,38
Bob Gomes	86 609 413	97,96	1 802 454	2,04
Gord Johnston	87 719 125	99,22	692 742	0,78
Don Lowry	87 539 435	99,01	872 432	0,99
Marie-Lucie Morin	86 506 141	97,84	1 905 726	2,16

Présence des administrateurs

Le nombre et le pourcentage de réunions du conseil et des comités auxquels chaque candidat à l'élection au conseil a assisté en 2021 s'établissent comme suit :

Administrateur	Réunions du conseil		Réunions des comités		Nombre total de réunions	
Douglas Ammerman	6 de 6	100 %	15 de 15	100 %	21 de 21	100 %
Martin à Porta	6 de 6	100 %	10 de 10	100 %	16 de 16	100 %
Richard Bradeen	6 de 6	100 %	11 de 11	100 %	17 de 17	100 %
Shelley Brown	6 de 6	100 %	5 de 5	100 %	11 de 11	100 %
Patricia Galloway	6 de 6	100 %	10 de 10	100 %	16 de 16	100 %
Bob Gomes	6 de 6	100 %	4 de 4	100 %	10 de 10	100 %
Gord Johnston	6 de 6	100 %	-	-	6 de 6	100 %
Don Lowry	6 de 6	100 %	9 de 9	100 %	15 de 15	100 %
Marie-Lucie Morin	6 de 6	100 %	6 de 6	100 %	12 de 12	100 %

Indépendance des administrateurs

Le conseil a établi que tous les candidats à l'élection au conseil, à l'exception de MM. Gomes et Johnston, étaient indépendants au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. M. Gomes, à titre d'ancien président et chef de la direction de Stantec, et M. Johnston, à titre de président et chef de la direction actuel de Stantec, ne sont pas considérés comme indépendants.

**À chaque réunion,
les administrateurs
indépendants se
rencontrent sans la
direction**

Candidat	Indépendant	Non indépendant	Motif du caractère non indépendant
Douglas Ammerman	✓		
Martin à Porta	✓		
Richard Bradeen	✓		
Shelley Brown	✓		
Patricia Galloway	✓		
Bob Gomes		✓	Ancien président et chef de la direction de la Société
Gord Johnston		✓	Président et chef de la direction de la Société
Don Lowry	✓		
Marie-Lucie Morin	✓		

Rémunération des administrateurs

Nos administrateurs contribuent grandement à augmenter la valeur de la participation des actionnaires. C'est pourquoi notre programme de rémunération des administrateurs est conçu pour intéresser des personnes de haut calibre et les fidéliser et tient compte des risques et des responsabilités rattachés à la fonction d'administrateur. Il a également pour objet d'harmoniser les intérêts de nos administrateurs et ceux de nos actionnaires et de dissuader les premiers de prendre des risques inappropriés.

Conformément à nos principes en la matière, nous nous efforçons de verser à nos administrateurs une rémunération qui correspond à la rémunération médiane des administrateurs de nos sociétés homologues (indiquée à la page 56 de la présente circulaire), au moyen d'un programme dont la structure tient compte des pratiques exemplaires du marché. Il incombe au comité de gouvernance et de rémunération de notre conseil d'examiner les questions relatives à la rémunération des administrateurs et de faire des recommandations au conseil à cet égard. Le comité examine régulièrement notre programme de rémunération des administrateurs et il recommande au conseil les ajustements qu'il considère nécessaires et appropriés pour que cette rémunération demeure concurrentielle par rapport aux tendances en matière de rémunération des administrateurs au sein des entreprises de taille et de complexité semblables à celles de Stantec. En 2021, notre programme de rémunération des administrateurs est demeuré le même qu'en 2020. Cependant, à la fin de 2021, le conseil, selon la recommandation du comité de gouvernance et de rémunération, a approuvé les changements apportés à la conception de notre programme de rémunération des administrateurs pour 2022. Ces changements sont décrits en détail à la rubrique « Mise à jour sur la rémunération des administrateurs 2022 » commençant à la page 30 de la présente circulaire.

Le texte qui suit reflète notre programme de rémunération des administrateurs pour 2021. Gord Johnston, président et chef de la direction de Stantec, ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour ses services d'administrateur; sa rémunération est entièrement liée à son poste de président et chef de la direction de Stantec.

Éléments de la rémunération

Rémunération forfaitaire annuelle en espèces

En 2021, nos administrateurs non membres de la direction ont reçu une rémunération forfaitaire annuelle en espèces (au lieu de jetons de présence aux réunions du conseil et des comités), qui tient compte des pratiques exemplaires sur le marché. De l'avis du conseil, les administrateurs devraient être rémunérés en contrepartie du degré de surveillance et du jugement dont ils font preuve dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions et la présence aux réunions n'est qu'une exigence minimale qu'ils doivent remplir. Cette approche et cette composante de la rémunération assurent la prévisibilité de la rémunération en espèces, tant pour la Société que pour ses administrateurs.

Le tableau qui suit présente la rémunération forfaitaire annuelle en espèces de nos administrateurs non membres de la direction en 2021. Par souci d'uniformité, la rémunération forfaitaire en espèces des administrateurs canadiens, américains et internationaux est versée en dollars américains.

Description de la rémunération forfaitaire annuelle	Montant (\$ US) ¹
Rémunération en espèces à titre d'administrateur	50 000
Rémunération en espèces des présidents :	
Conseil	125 000
Comité d'audit et de gestion des risques	21 000
Comité de gouvernance et de rémunération	18 000
Comité du développement durable et de la sécurité	18 000

1) L'équivalent en dollars canadiens est indiqué dans le tableau Total de la rémunération versée aux administrateurs en 2021 à la page 29 de la présente circulaire.

Rémunération fondée sur des actions

En 2021, nos administrateurs non membres de la direction ont reçu une rémunération fondée sur des actions sous forme d'attributions selon un nombre fixe et une valeur fixe. Chaque administrateur non membre de la direction a reçu 800 unités d'actions différées (UAD) par trimestre (octroi d'un nombre fixe de titres) et des actions ordinaires ou des UAD d'une valeur totalisant 17 500 \$ CA par trimestre (octroi de titres à valeur fixe). Dans le cadre de l'octroi de titres à valeur fixe, chaque administrateur non membre de la direction choisit de recevoir des actions ordinaires (souscrites à la Bourse de Toronto) ou des UAD.

Régime d'UAD pour les administrateurs

Chaque UAD a la même valeur qu'une de nos actions ordinaires; toutefois, les UAD ne comportent aucun droit de vote, ne peuvent être transférées et ne comportent aucun droit d'échange contre nos actions ordinaires. Les UAD deviennent acquises au moment de leur émission et seront exercées et réglées en espèces au moment du départ à la retraite ou du décès d'un administrateur de Stantec. Chaque UAD sera évaluée selon la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de clôture de nos actions ordinaires pour les 10 derniers jours de bourse du mois du décès ou du départ à la retraite de l'administrateur.

Les UAD sont attribuées le premier jour de chaque trimestre et, une fois attribuées, le nombre d'UAD n'est pas rajusté, même si l'administrateur décède ou prend sa retraite au cours du trimestre auquel se rapporte l'attribution d'UAD. Le nombre d'UAD détenues par les administrateurs et le nombre d'UAD que les administrateurs ont le droit de recevoir sont rajustés de façon appropriée pour tenir compte des changements apportés à nos actions ordinaires en circulation en raison d'un fractionnement d'actions, d'un regroupement ou d'un autre changement au sein de l'entreprise. Les UAD sont assorties de droits à des équivalents de dividendes et, par conséquent, des unités supplémentaires correspondant à la valeur des dividendes versés sur les actions ordinaires de Stantec s'y ajoutent pendant leur durée.

Octroi d'un nombre fixe de titres – Octrois d'UAD aux administrateurs en 2021

Le tableau suivant présente sommairement la valeur des UAD octroyées en 2021 à nos administrateurs non membres de la direction sous forme d'octroi d'un nombre fixe de titres :

Titre	Valeur des UAD octroyées à chaque administrateur en 2021 (en dollars) ¹	Augmentation de la valeur des UAD octroyées en 2021 compte tenu du rajustement au titre des dividendes (en dollars)
Administrateur	167 912	1 312

1) La valeur de chaque UAD est calculée au moyen de la juste valeur de chaque octroi à la date de l'octroi. Ces valeurs – 41,28 \$, 53,80 \$, 55,31 \$ et 59,50 \$ pour les premier, deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2021 – représentent le cours de clôture des actions de Stantec à la TSX le jour précédant le premier jour de bourse de chaque trimestre.

Octroi de titres à valeur fixe – Choix des administrateurs en 2021

Le tableau suivant présente sommairement le choix fait par chacun de nos administrateurs non membres de la direction en ce qui concerne l'octroi de titres à valeur fixe :

Administrateur	Valeur octroyée en 2021 (en dollars)	Forme des titres
Douglas Ammerman	70 000 \$	UAD
Martin à Porta	70 000 \$	UAD
Richard Bradeen	70 000 \$	UAD
Shelley Brown	70 000 \$	Actions ordinaires
Patricia Galloway	70 000 \$	UAD
Bob Gomes	70 000 \$	UAD
Don Lowry	70 000 \$	UAD
Marie-Lucie Morin	70 000 \$	UAD

Attributions fondées sur des actions en cours des administrateurs

Le tableau qui suit présente le nombre total d'attributions fondées sur des actions en circulation qui étaient détenues par chacun de nos administrateurs non membres de la direction en date du 31 décembre 2021¹.

Administrateur	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (n ^{bre})	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Actions ou unités d'actions dont les droits ont été acquis (n ^{bre}) ²	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées)(\$) ³
Douglas Ammerman	-	-	53 815	3 774 584
Martin à Porta	-	-	4 579	321 171
Richard Bradeen	-	-	20 953	1 469 643
Shelley Brown	-	-	11 152	782 201
Patricia Galloway	-	-	8 318	583 425
Bob Gomes	-	-	20 969	1 470 766
Don Lowry	-	-	52 033	3 649 595
Marie-Lucie Morin	-	-	28 115	1 971 986

- 1) Nos administrateurs non membres de la direction n'ont reçu aucune attribution fondée sur des options. M. Gomes, qui a été président et chef de la direction de Stantec jusqu'à son départ à la retraite le 31 décembre 2017, détient les options qu'il a gagnées pendant qu'il était chef de la direction. M. Gomes ne reçoit aucune rémunération fondée sur des options à titre d'administrateur. Ses attributions fondées sur des options en circulation sont présentées à la rubrique ci-après.
- 2) Représente les UAD détenues par chaque administrateur.
- 3) Le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de Stantec pour les dix derniers jours de bourse de 2021 (70,14 \$) a été utilisé pour calculer la valeur globale. Dans ce tableau, le nombre d'UAD a été arrondi à la baisse au nombre entier le plus près. Toutefois, la valeur de paiement est calculée au moyen du nombre non arrondi.

Attributions fondées sur des options en circulation détenues par M. Gomes

Le tableau qui suit présente le nombre total d'attributions fondées sur des options en circulation qui étaient détenues par M. Gomes en date du 31 décembre 2021. Ces attributions ont été gagnées par M. Gomes alors qu'il était président et chef de la direction avant son départ à la retraite le 31 décembre 2017.

Les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération fondée sur des options

Nom	Titres sous-jacents aux options non exercées (n ^{bre})	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercés (\$) ¹
Bob Gomes	56 700	32,01	3 mars 2022	3 694 864
	37 644	31,75	16 mai 2022	

- 1) Le cours de clôture des actions de Stantec en date du 31 décembre 2021, soit 71,07 \$, a été utilisé pour calculer la valeur globale.

Autre rémunération

Nous remboursons à nos administrateurs les débours et les frais de déplacement raisonnables qu'ils engagent. Nous ne leur octroyons aucune option d'achat d'actions et ne leur offrons aucun autre avantage social ou avantage indirect. L'administrateur qui prend sa retraite ou démissionne n'a droit à aucune forme d'indemnité de départ et n'en reçoit aucune. La seule somme qui lui est versée est celle qui correspond à la valeur de ses UAD qui lui revient.

Total de la rémunération versée aux administrateurs en 2021

Le tableau qui suit résume la rémunération de nos administrateurs non membres de la direction pour l'exercice clos le 31 décembre 2021¹ :

Administrateur	Honoraires (\$) ²	Attributions fondées sur des actions (\$)			Autre rémunération (\$)	Total (\$)
		Octroi d'un nombre fixe de titres (UAD) (\$) ³	Octroi de titres à valeur fixe (actions ordinaires ou UAD) (\$) ⁴	Équivalents de dividendes sur les UAD (\$)		
Douglas Ammerman	219 398	167 912	70 000	1 312	-	458 622
Martin à Porta	62 685	167 912	70 000	784	-	301 381
Richard Bradeen	62 685	167 912	70 000	1 312	-	301 909
Shelley Brown	89 013	167 912	70 000	1 312	-	328 237
Patricia Galloway	62 685	167 912	70 000	1 312	-	301 909
Bob Gomes	62 685	167 912	70 000	1 312	-	301 909
Don Lowry	85 252	167 912	70 000	1 312	-	324 476
Marie-Lucie Morin	85 252	167 912	70 000	1 312	-	324 476

- 1) Les administrateurs ne reçoivent aucune attribution fondée sur des options, aucune rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres ni aucune rente de retraite.
- 2) La rémunération forfaitaire annuelle en espèces est versée en dollars américains. Les montants ci-dessus ont été convertis en dollars canadiens en fonction du taux de change moyen annuel de 1,2537.
- 3) Les UAD octroyées aux administrateurs au cours de l'année civile 2021 sont évaluées à l'aide de la juste valeur à la date de l'octroi de chacun des quatre octrois faits en 2021. Les UAD octroyées en 2021 comprennent les octrois de 800 UAD effectués chaque trimestre. Les administrateurs reçoivent également des rajustements au titre des dividendes auxquels ils ont droit sur les UAD émises.
- 4) Les administrateurs peuvent choisir de recevoir des actions ordinaires ou des UAD dans le cadre de l'octroi du nombre fixe de titres de 17 500 \$ par trimestre.

Actionnariat des administrateurs

Afin d'harmoniser les intérêts de nos administrateurs et ceux de nos actionnaires, Stantec exige que chaque administrateur non membre de la direction soit propriétaire d'actions ordinaires ou d'UAD de Stantec correspondant à une certaine valeur. Conformément à la politique relative à l'actionnariat des administrateurs de Stantec, chaque administrateur non membre de la direction doit être propriétaire d'une participation d'une valeur d'au moins 750 000 \$ dans les cinq ans suivant sa nomination au conseil. Le président du conseil doit être propriétaire d'une participation d'une valeur d'au moins 1 500 000 \$.

Le tableau suivant présente des renseignements sur le nombre et la valeur des actions ordinaires et des UAD qui appartiennent aux administrateurs non membres de la direction au 31 décembre 2021. La valeur de chaque action ordinaire de Stantec repose sur le cours de clôture de 71,07 \$ le 31 décembre 2021. La valeur de chaque UAD est de 70,14 \$ (le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de Stantec pour les dix derniers jours de bourse jusqu'au 31 décembre 2021 inclusivement).

Administrateur	Nombre d'actions de Stantec détenues en propriété ou sur lesquelles une emprise est exercée	Valeur des actions de Stantec détenues en propriété ou sur lesquelles une emprise est exercée (\$)	Nombre total d'UAD	Valeur des UAD détenues (\$)	Valeur totale des actions de Stantec détenues en propriété ou sur lesquelles une emprise est exercée et des UAD (valeur totale conditionnelle) (\$)	Actionnariat minimal atteint?
Douglas Ammerman	32 660	2 321 146	53 815	3 774 584	6 095 730	Oui
Martin à Porta	10 400	739 128	4 579	321 171	1 060 299	Oui
Richard Bradeen	1 000	71 070	20 953	1 469 643	1 540 713	Oui
Shelley Brown	4 964	352 791	11 152	782 201	1 134 993	Oui
Patricia Galloway ¹	-	-	8 318	583 425	583 425	En cours
Bob Gomes	196 273	13 949 122	20 969	1 470 766	15 419 888	Oui
Don Lowry	22 300	1 584 861	52 033	3 649 595	5 234 456	Oui
Marie-Lucie Morin	-	-	28 115	1 971 986	1 971 986	Oui

1) M^{me} Galloway, nommée au conseil le 7 mai 2020, a jusqu'au 7 mai 2025 pour satisfaire aux exigences en matière d'actionnariat de la politique relative à l'actionnariat des administrateurs.

Mise à jour sur la rémunération des administrateurs 2022

En 2021, le cours de l'action de Stantec s'est apprécié de plus de 70 %. Par conséquent, la rémunération de nos administrateurs a dépassé la médiane de notre groupe de référence. Le comité de gouvernance et de rémunération a retenu les services de son consultant en rémunération indépendant, Mercer (Canada) limitée, pour examiner notre programme. L'augmentation de la rémunération de nos administrateurs est principalement attribuable à notre octroi d'un nombre fixe de titres. Lorsque le cours de l'action est plus élevé, la juste valeur à la date d'octroi des UAD octroyées chaque trimestre augmente considérablement. Bien que cette rémunération soit alignée sur le rendement pour les actionnaires, la philosophie à long terme de Stantec est d'aligner la rémunération de ses administrateurs sur la médiane de celle du groupe de référence (indiquée à la page 56 de la présente circulaire). L'octroi d'un nombre fixe de titres a entraîné une variation importante de la rémunération des administrateurs. En réponse, le conseil, sur la recommandation du comité de gouvernance et de rémunération, a approuvé des modifications à la structure de notre programme de rémunération des membres de la haute direction avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022. Ces changements sont résumés ci-dessous :

- **Remplacement de l'octroi d'un nombre fixe de titres par un octroi de titres à valeur fixe.** La cessation de l'octroi d'un nombre fixe d'UAD chaque trimestre permet une plus grande prévisibilité de la rémunération des administrateurs et est conforme aux pratiques exemplaires du marché et au programme de rémunération utilisé par l'équipe de direction de Stantec.

- **Recalibration de l'octroi de titres à valeur fixe.** Compte tenu de l'élimination de l'octroi d'un nombre fixe de titres, la valeur fixe des titres octroyés à nos administrateurs a été établie autour du 50^e centile de notre groupe de référence.
- **Flexibilité accrue pour la rémunération en espèces par rapport à la rémunération en actions.** Les administrateurs ont maintenant la possibilité d'affecter 100 % de leur rémunération à une rémunération fondée sur des actions (réorientant ainsi leur rémunération annuelle en espèces en UAD) et, dans le cas des administrateurs qui ont atteint ou dépassé leurs exigences en matière d'actionnariat, ils peuvent réduire la pondération de leur rémunération fondée sur des actions à 30 % (augmentant ainsi la composante en espèces de leur rémunération).

Le fait de désigner entièrement la rémunération de nos administrateurs comme une valeur fixe (par opposition à un nombre fixe de unités) soutient nos objectifs consistant à : i) rémunérer nos administrateurs pour la surveillance, plutôt que pour les fluctuations du cours de l'action, ii) permettre à Stantec de maintenir un équilibre constant entre la rémunération en espèces et en actions, et iii) assurer une plus grande parité entre les administrateurs qui rejoignent le conseil à différentes étapes. La valeur fixe recalibrée de la rémunération pour 2022 est la suivante :

Élément de la rémunération	Membre du conseil	Président du conseil
Rémunération en espèces	65 000 \$ US	175 000 \$ US
Rémunération en actions à valeur fixe (UAD ou actions ordinaires)	135 000 \$ US	175 000 \$ US
Rémunération annuelle totale	200 000 \$ US	350 000 \$ US

Les administrateurs qui n'ont pas satisfait aux exigences en matière d'actionnariat doivent affecter au moins les deux tiers de leur rémunération annuelle à la composante en titres à valeur fixe de leur rémunération. Tous les administrateurs peuvent choisir de recevoir jusqu'à 100 % de leur rémunération annuelle sous forme de titres (UAD ou actions ordinaires). Lorsque les administrateurs atteignent les exigences en matière d'actionnariat, ils peuvent réduire la composante en titres à valeur fixe de leur rémunération totale à 30 % et augmenter la pondération de leur rémunération en espèces à 70 % de la rémunération annuelle fixe totale.

Énoncé des pratiques en matière de gouvernance

L'une des valeurs fondamentales de Stantec est son comportement sans reproche. Nous avons adopté des normes d'intégrité personnelle et professionnelle rigoureuses. Nos idéaux sont ceux que partagent toutes les bonnes sociétés : une gouvernance saine, un processus de reddition de comptes transparent et la plus-value à long terme de la participation des actionnaires. Ces normes rigoureuses tiennent compte non seulement des exigences juridiques et réglementaires en la matière, mais des pratiques actuelles et des nouvelles pratiques. L'exposé qui suit présente des renseignements sur les pratiques en matière de gouvernance qui appuient le mandat de notre conseil. On peut consulter les politiques et les descriptions de poste indiquées, y compris notre code de conduite des affaires et nos lignes directrices en matière de gouvernance, sur notre site Web, au stantec.com, ou vous pouvez communiquer avec nous pour obtenir sans frais une copie des politiques ou des lignes directrices. On peut également consulter le code de conduite des affaires sur le site Web de SEDAR, au sedar.com et sur le site Web d'EDGAR au sec.gov.

Code de conduite des affaires

Le conseil a adopté un code de conduite des affaires détaillé (le « code »), qui donne aux administrateurs, aux membres de la haute direction et aux employés des lignes directrices qui leur permettent de prendre des décisions conformes à l'éthique afin de protéger la réputation de la Société et l'intégrité de ses services. Tous les employés de Stantec doivent attester au moins une fois par année qu'ils ont lu le code et qu'ils en comprennent la teneur. Le comité de gouvernance et de rémunération examine le code au moins une fois par année afin de s'assurer qu'il respecte les exigences des lois applicables et les pratiques exemplaires en la matière. Si des modifications sont nécessaires, il présente des recommandations en ce sens à l'approbation du conseil.

Le conseil estime que le fait de donner aux employés un moyen de signaler leurs préoccupations en matière d'éthique et de traiter toutes les plaintes avec le degré de sérieux approprié favorise une culture d'éthique au sein de Stantec. Notre code décrit le processus que les employés de Stantec doivent suivre pour faire des observations et soulever leurs préoccupations et celui que nous suivons pour effectuer l'enquête qui s'ensuit.

Nous surveillons de près la conformité à notre code. Les dirigeants, les employés, les parties prenantes et les membres du public peuvent soulever des préoccupations en ce qui a trait à la violation du code grâce à notre ligne d'assistance téléphonique sur l'intégrité qui est gérée par un tiers indépendant. Les plaintes peuvent être soumises par téléphone, en ligne ou par la poste. Toutes les plaintes sont confidentielles et les demandes d'anonymat sont respectées dans la plus grande mesure possible.

Le président du comité d'audit et de gestion des risques et le président du comité du développement durable et de la sécurité examinent toutes les plaintes. Un rapport trimestriel présenté aux deux comités résume l'état des enquêtes actives sur les plaintes et le degré de règlement de toutes les plaintes faites à l'aide de la ligne d'assistance téléphonique sur l'intégrité.

Le conseil estime que le fait de laisser les administrateurs exercer leur jugement indépendant lorsqu'ils examinent les opérations et les conventions à conclure est efficace. À chaque réunion du conseil, si un administrateur ou un membre de la haute direction a un intérêt important dans une question à l'ordre du jour, il doit s'absenter pendant que la question est débattue et s'abstenir de voter à ce sujet.

Politique en matière de communication

Stantec est déterminée à communiquer ses renseignements importants avec exactitude et dans les délais requis, conformément aux exigences des lois et des règlements. Pour nous, le seuil d'importance relative signifie qu'un événement ou un renseignement est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le prix ou la valeur des actions de Stantec. Conformément aux règles de la TSX et de la NYSE et aux lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société communique tant les bonnes que les mauvaises nouvelles dans les délais requis, sauf si des questions de confidentialité exigent que la communication soit retardée.

La Société a mis sur pied un comité responsable des communications qui est chargé d'aider le chef de la direction et le chef des finances à établir les renseignements qui sont importants, à décider comment et quand

les communiquer et à s'assurer que tous les renseignements importants sont communiqués conformément aux lois sur les valeurs mobilières pertinentes.

Le comité responsable des communications se réunit pour examiner et évaluer d'autres renseignements qui doivent ou pourraient être communiqués avant la publication de nos documents d'information trimestriels et annuels ou à la demande du chef de la direction ou du chef des finances.

Différences entre les règles de la TSX et de la NYSE

En tant qu'émetteur assujéti canadien inscrit à la cote de la TSX et de la NYSE, Stantec s'assure que ses pratiques en matière de gouvernance remplissent les exigences des lois et des règlements applicables ou, dans certains cas, les dépassent. Comme elle est un émetteur privé étranger en vertu des lois sur les valeurs mobilières américaines, elle n'est pas tenue de se conformer à bon nombre des critères d'inscription de la NYSE en matière de gouvernance; toutefois, ses pratiques de gouvernance sont conformes à ces critères à tous les égards importants, sauf ceux qui sont décrits ci-après.

L'article 303A.08 du guide de la NYSE à l'intention des sociétés inscrites exige que les actionnaires approuvent tous les régimes de rémunération fondée sur des actions et les modifications importantes qui y sont apportées, que les titres à livrer aux termes de ces régimes soient nouvellement émis ou acquis sur le marché libre (sous réserve de quelques exceptions limitées).

Les règles de la TSX exigent que les actionnaires approuvent les mécanismes de rémunération en titres uniquement s'ils comportent la remise de titres nouvellement émis. Les règles de la TSX exigent que les actionnaires approuvent les mécanismes de rémunération en titres au moment où ils sont instaurés et, par la suite, comme suit :

- tous les trois ans relativement aux options, aux droits et aux autres titres qui n'ont pas été attribués dans le cadre de mécanismes qui prévoient un plafond variable exprimé en pourcentage;
- au moment où des modifications sont apportées à ces mécanismes et à l'égard de ces modifications (sauf si celles-ci ont trait à un mécanisme qui a déjà été approuvé par les actionnaires et qui prévoit certains pouvoirs quant à certains types de modifications stipulées par la TSX).

Contrairement à la NYSE, la TSX n'exige pas que les actionnaires approuvent les régimes d'achat d'actions dans le cadre desquels des titres sont achetés sur le marché public sans aide financière ni escompte de la Société. Nous nous conformons aux règles de la TSX.

Composition du conseil

Les candidats à l'élection au conseil sont recommandés en fonction de leurs compétences et de leur expérience, de la mesure dans laquelle ils peuvent exercer un jugement indépendant et éclairé dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions et de la mesure dans laquelle ils adhèrent aux pratiques de gouvernance saines et exemplaires que nous avons adoptées. Nous évaluons ces compétences et qualités en regard des affaires courantes et des besoins actuels de la Société. Les rubriques qui suivent décrivent la manière dont nous avons établi la liste de candidats à l'élection de 2022.

Indépendance des administrateurs

Selon nos lignes directrices en matière de gouvernance, le conseil doit être constitué en majorité d'administrateurs indépendants. De plus, tous les membres du comité d'audit et de la gestion des risques et du comité de gouvernance et de rémunération doivent être indépendants. Le comité du développement durable et de la sécurité peut compter des administrateurs indépendants et non indépendants.

Le conseil a établi que tous les candidats à l'élection, à l'exception de MM. Gomes et Johnston, étaient indépendants au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables parce qu'ils n'ont pas de relation importante avec Stantec, directement ou indirectement, dont on pourrait raisonnablement s'attendre, selon le conseil, à ce qu'elle nuise à l'indépendance de leur jugement. M. Gomes, à titre d'ancien président et chef de la direction, et M. Johnston, à titre de président et chef de la direction actuel, ne sont pas considérés comme indépendants.

La politique du conseil stipule que les administrateurs indépendants doivent se réunir en l'absence de la direction et des administrateurs non indépendants après chaque réunion du conseil ou d'un comité régulière ou extraordinaire. En 2021, ils se sont réunis en l'absence de la direction et de M. Gomes après chacune des réunions du conseil et des comités.

Sélection des candidats à l'élection au conseil

Le comité de gouvernance et de rémunération a la responsabilité de trouver des candidats adéquats et de les recommander au conseil. Dans le cadre de l'exécution de cette fonction, le comité tient une liste permanente de candidats possibles. Les administrateurs en poste sont régulièrement appelés à faire des suggestions et le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers externes qui l'aideront à trouver des candidats. Le comité examine et met à jour la liste permanente au moins une fois par année.

Le comité gère la planification de la relève de chacun des membres du conseil ainsi que du président du conseil et des présidents des comités et la passe en revue chaque année. Lorsqu'il planifie la relève et qu'il dresse la liste des candidats éventuels, le comité examine ce qui suit :

- les compétences et la diversité du conseil dans son ensemble;
- les compétences des administrateurs en poste de concert avec le nombre d'années qu'il leur reste à siéger au conseil;
- les compétences et la diversité que les administrateurs en poste ne possèdent pas et dont le conseil a besoin;
- les compétences supplémentaires que le conseil aurait intérêt à posséder dans le contexte des occasions qui s'offrent à la Société et des risques auxquels celle-ci est exposée.

Le comité évalue les candidats afin de s'assurer qu'ils possèdent des compétences financières; qu'ils ont le sens des responsabilités, qu'ils savent penser de façon stratégique et travailler en équipe de manière efficace, qu'ils sont intègres, qu'ils ont d'excellentes aptitudes à la communication et qu'ils possèdent une expérience pertinente. Les candidats choisis doivent être en mesure d'assister à toutes les réunions du conseil et s'y préparer convenablement afin d'être en mesure de faire un apport valable aux délibérations.

Inclusion et diversité

Chez Stantec, notre engagement envers l'inclusion et la diversité à tous les échelons de la Société est essentiel à notre succès, car il nous permet d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents à l'échelle mondiale. Stantec participe à plusieurs organismes et partenariats de premier plan à travers le monde qui soutiennent nos efforts en matière d'inclusion et de diversité en milieu de travail. Nous sommes membres de nombreux organismes, dont Catalyst (Global), Workplace Pride (Global), Stonewall (Royaume-Uni), Rainbow Tick (Nouvelle-Zélande), le Centre canadien pour la diversité et l'inclusion et Pride at Work Canada. En 2021, nous avons reçu plusieurs récompenses et mentions, notamment les suivantes :

- inscrite à l'indice Bloomberg Gender Equality pour une troisième année;
- reconnue par Forbes comme l'une des meilleures entreprises favorables aux femmes du monde et l'un des meilleurs employeurs pour la diversité aux États-Unis;
- nommée l'un des 50 meilleurs lieux de travail STIM pour les professionnels STIM autochtones par l'American Indian Science and Engineering Society pour une deuxième année;
- reconnue comme Employeur de l'année par Women in Transportation International;
- employeur accrédité avec WORK180 (Australie), qui fait la promotion de normes élevées pour les femmes en milieu de travail;
- désignée comme une entreprise, une marque et un fournisseur favorables aux militaires par Victory, une organisation indépendante qui évalue les entreprises sur leurs efforts pour les militaires et les vétérans aux États-Unis;

- a reçu le prix de bronze du Defence Employer Recognition Scheme au Royaume-Uni.

Le conseil reconnaît les avantages de la promotion de la diversité et, à cette fin, il a mis en place une politique écrite officielle en matière de diversité. Cette politique confirme notre volonté de favoriser l'égalité des chances à la nomination au conseil et à un poste de haute direction. Le conseil estime que la diversité est importante, car elle apporte une gamme de perspectives, de types d'expérience et de compétences qui lui permettent de bien remplir le mandat de gérance. De plus, le conseil exerce une meilleure gouvernance lorsqu'il est composé d'administrateurs et de membres de la haute direction très compétents qui proviennent de divers milieux et qui reflètent l'évolution démographique des collectivités où nous sommes présents ainsi que notre clientèle et nos employés.

Afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la Société en matière de diversité, le comité de gouvernance et de rémunération prendra les facteurs suivants en considération dans le processus de sélection des candidats à l'élection ou à la réélection au conseil ou à la nomination à un poste de haute direction :

- la diversité, y compris le sexe, l'âge, l'origine ethnique, les handicaps, le statut autochtone ainsi que le lieu de provenance ou de résidence des administrateurs en poste, de la haute direction et des candidats possibles;
- le niveau de représentation des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des membres des minorités visibles (chacun, un « groupe désigné ») au sein du conseil et de la haute direction. Lors du recrutement de candidats, à l'interne ou à l'externe à l'aide d'une entreprise de recrutement, le comité s'assure que les candidats retenus comprennent des membres d'un ou de plusieurs groupes désignés.

En 2021, trois de nos candidats au conseil d'administration sur neuf (33 %) sont des femmes. Aucun candidat à un poste d'administrateur n'est un autochtone, une personne handicapée ou un membre d'une minorité visible (au sens des lois canadiennes sur les sociétés applicables). Quatre membres de la haute direction de Stantec sur quinze (27 %) sont des femmes. Deux membres de la haute direction font partie d'une minorité visible; aucun n'est autochtone ou une personne handicapée.

La diversité est représentée à tous les niveaux de notre Société. Bien qu'une plus grande représentation des groupes désignés au sein du conseil et de la haute direction soit importante pour les aspirations de la Société en matière d'inclusion et de diversité, le conseil ne croit pas que des quotas ou une approche fondée sur une formule préétablie permettent de repérer et de choisir les meilleurs candidats. Bien que la Société n'ait pas établi de cibles fixes pour la représentation des groupes désignés au conseil ou à la haute direction, nous nous engageons à suivre et à améliorer les paramètres d'inclusion et de diversité au sein de l'organisation. En 2021, deux membres de la haute direction visés sur cinq (« MDHV ») de la Société sont des femmes : Theresa Jang, femme et membre d'une minorité visible, est chef de la direction financière de Stantec, et Catherine Schefer est chef de l'exploitation de Stantec (International). L'équipe de direction élargie de la Société est également de plus en plus diversifiée. Susan Walter occupe le poste de vice-présidente directrice (Infrastructures) et, au début de 2021, Asifa Samji, femme et membre d'une minorité visible, a été nommée chef de la direction des ressources humaines.

Au niveau opérationnel, Stantec s'engage à bâtir une culture qui favorise les possibilités, où chacun peut s'investir pleinement dans un environnement accueillant, tolérant, sûr et encourageant. Le plan d'inclusion et de diversité de la Société énonce des initiatives stratégiques en matière d'inclusion et de diversité. Toutes nos principales zones géographiques comptent dorénavant des conseils sur l'inclusion et la diversité – le Canada, les États-Unis, l'Europe continentale et le Moyen-Orient, l'Asie-Pacifique, le Royaume-Uni et l'Irlande ainsi que l'Amérique latine – chaque conseil gère ces initiatives et rend compte de leurs progrès directement à la haute direction, au chef de la direction et au conseil d'administration. Stantec offre également de la formation sur les préjugés inconscients afin de surmonter les obstacles involontaires à l'inclusion au sein de notre entreprise.

Les groupes de ressources pour les employés (les « GRE »), soit les groupes de collègues qui partagent une affinité ou des antécédents communs en matière de diversité, sont appuyés par les conseils sur l'inclusion et la diversité et visent à sensibiliser les employés de Stantec aux divers aspects de la diversité. Tous les membres de Stantec sont invités à se joindre à l'un de nos GRE, qui sont ouverts à tous les employés. Les GRE comprennent notamment Women@Stantec, Pride@Stantec, BLK@Stantec (Black), IndigenousConnections@Stantec, Latinos@Stantec, Asians@Stantec, PWD@Stantec (personnes

handicapées) et MAVA@Stantec (défenseurs des droits des militaires et des anciens combattants). En 2021, nous avons franchi une nouvelle étape en établissant notre 67^e section du GRE en accueillant notre GRE Neurodiversity au Royaume-Uni. Les GRE contribuent à la marque de la Société en tant qu'organisation inclusive, à l'établissement de notre bassin de diversité, à l'accroissement de la profondeur de notre bassin de talents et au renforcement de la diversité dans notre planification de la relève.

Cette année, nous avons intégré un indice d'inclusion dans le cadre de notre sondage mondial sur l'engagement des employés ainsi qu'un recensement de la diversité dans le cadre duquel les employés pouvaient s'identifier comme membres d'un groupe démographique particulier, comme l'ethnicité, l'invalidité et l'orientation sexuelle. Dans l'ensemble, Stantec a constaté une perception positive de 94 % à l'égard de l'inclusion parmi les employés, et l'inclusion a figuré au deuxième rang en importance parmi les composantes ou les indices du sondage de Stantec, derrière la sécurité.

Afin de continuer à favoriser la diversité et l'inclusion au sein de la direction, le conseil a ajouté le critère de la diversité et de l'inclusion sur notre carte de pointage (se reporter à la page 60 pour consulter la description de la carte de pointage). Les membres de la haute direction sont responsables de l'atteinte de ces objectifs dans le cadre de leur rémunération incitative à court terme.

Grille de compétences des administrateurs

Afin de faciliter le processus de mise en candidature, le comité de gouvernance et de rémunération tient à jour une grille de compétences. Chaque année, chaque administrateur évalue son degré de compétence dans les domaines indiqués dans la grille et informe le comité des autres domaines, s'il y a lieu, qui devraient y être ajoutés. La grille de compétences sert également à évaluer les candidats éventuels et le comité la passe en revue chaque année.

La grille de compétences suivante indique les domaines dans lesquels les administrateurs en poste possèdent un degré de compétence à jour et pertinent, ainsi que le pays où ils résident, leur sexe, leur fourchette d'âge et leur nombre d'années de service au sein du conseil.

Compétences des administrateurs

Nom	Expérience et compétences												Pays	Sexe	Fourchette d'âge				Nombre d'années de service au sein du conseil		
	Gestion ou création de la croissance	Compétences financières	Expérience à titre de membre de la haute direction ou de chef de la direction	Expérience dans l'un des secteurs d'activité de Stantec	Affaires gouvernementales (canadiennes, américaines ou mondiales)	Expérience en affaires internationales	Membre de conseils d'autres sociétés ouvertes	Rémunération des membres de la haute direction	Structuration du capital et marché des capitaux	Gouvernance	Gestion et atténuation des risques	Santé et sécurité	Facteurs environnementaux et sociaux		59 ans et moins	60-64 ans	65-69 ans	70-75 ans	0-5 ans	6-10 ans	11-15 ans
Douglas Ammerman	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	ÉU	M			✓			✓
Martin à Porta	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	CHE	M	✓			✓		
Richard Bradeen	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	CA	M		✓		✓		
Shelley Brown	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	CA	F		✓		✓		
Patricia Galloway	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	ÉU	F	✓			✓		
Bob Gomes	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	CA	M		✓				✓
Gord Johnston	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	CA	M	✓			✓		
Don Lowry	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	CA	M			✓		✓	
Marie-Lucie Morin	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	CA	F	✓			✓		

■ Expérience ou compétences limitées dans le secteur donné

■ Expérience ou expertise générales dans le secteur donné

■ Grande expérience ou compétences développées dans le secteur donné

Renseignements sur le conseil d'administration

Rôle et responsabilités du conseil d'administration

Mandat du conseil

Les lignes directrices en matière de gouvernance de Stantec contiennent des principes selon lesquels le conseil gouverne les affaires de la Société. Le conseil est responsable de la gérance de la Société. Dans le cadre de l'exécution de ce mandat, il supervise la gestion, l'orientation et les résultats de l'entreprise. La direction, quant à elle, est chargée de la gestion des activités commerciales et des affaires internes courantes de la Société ainsi que de la mise en œuvre des stratégies, des objectifs et des directives du conseil.

Le conseil et ses membres doivent agir en tout temps dans l'intérêt de la Société et les mesures que le conseil prend doivent être en accord avec la responsabilité qui lui incombe d'établir les normes d'éthique rigoureuses et les pratiques commerciales saines auxquelles on s'attend chez Stantec. Le conseil approuve toutes les questions qui exigent expressément son approbation en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, des autres lois applicables et des statuts et règlements administratifs de Stantec.

Descriptions de poste

Le conseil a rédigé des descriptions de poste pour le chef de la direction, ainsi que le président du conseil, le président du comité d'audit et de gestion des risques, le président du comité de gouvernance et de rémunération et le président du comité du développement durable et de la sécurité. Le comité de gouvernance et de rémunération passe en revue ces descriptions de poste chaque année et les met à jour au besoin. Elles peuvent être consultées dans nos lignes directrices en matière de gouvernance sur notre site Web, au stantec.com

Présidents du conseil et des comités indépendants

Notre conseil est dirigé par un président indépendant non membre de la direction. Le président du conseil fait preuve de leadership et il accroît l'efficacité de notre conseil en veillant à ce que les relations entre le conseil, la direction, les actionnaires et les autres parties prenantes soient efficaces et propices aux intérêts de la Société. Nous estimons que le fait de séparer les postes de chef de la direction et de président du conseil aide le conseil à fonctionner de façon indépendante de la direction. Le président de notre comité d'audit et de gestion des risques, le président de notre comité de gouvernance et de rémunération et le président de notre comité du développement durable et de la sécurité sont également indépendants.

Surveillance de la planification stratégique

Le conseil exerce une fonction de surveillance de la planification stratégique de Stantec et a le dernier mot à ce sujet. Le processus de planification stratégique de Stantec a été mis à jour en 2019 et se compose maintenant de cycles de trois ans entre les années d'examen stratégique exhaustif et les années de planification intermédiaire. Au cours d'une année de planification complète, le plan à long terme (trois ans) est élaboré. Dans les périodes intermédiaires, le cycle de planification est axé sur la mise en œuvre et l'exécution du plan à long terme. Le plan stratégique triennal de Stantec a été annoncé publiquement le 3 décembre 2019. Par conséquent, 2021 a été la deuxième année d'exécution et de mise en œuvre. En août 2021, le conseil et la direction ont examiné et évalué les résultats de la deuxième année du cycle de planification stratégique. Le conseil, qui a la responsabilité de surveiller les progrès réalisés par la direction dans la mise en œuvre du plan stratégique, a concentré son attention sur l'exécution des objectifs établis dans le plan et sur l'incidence des facteurs macroéconomiques et des facteurs du marché, de la pandémie de COVID-19 et d'autres tendances et dynamiques mondiales clés sur les mesures stratégiques et les prévisions à long terme de la Société. Le plan stratégique est mis à jour tout au long de l'année en suivant continuellement les tendances du marché et du rendement et en examinant régulièrement l'efficacité des progrès réalisés dans sa mise en œuvre. Des mises à jour de la planification stratégique sont présentées au conseil chaque trimestre.

Gestion des risques

Le conseil exerce une fonction de surveillance de la gestion des risques et remplit ce mandat principalement par l'entremise du comité d'audit et de gestion des risques. Bien qu'il ne participe pas aux activités courantes de

gestion des risques, le comité s'assure que la Société dispose d'un système de gestion des risques approprié qui permet notamment à la direction de signaler au conseil les risques auxquels la Société est exposée.

Le rôle de surveillance du comité d'audit et de gestion des risques est conçu aux fins suivantes :

- s'assurer que la direction a élaboré des méthodes appropriées pour cerner, évaluer et atténuer les risques principaux qui sont inhérents à l'entreprise et à l'orientation stratégique de la Société et en faire état;
- s'assurer que les systèmes, les politiques et les pratiques de la Société sont adéquats et lui permettent de composer avec les risques principaux auxquels elle est exposée;
- examiner les principes à l'appui de la propension et de la tolérance aux risques de la Société et de la mesure dans laquelle celle-ci devrait s'assurer ou non contre les risques.

La Société gère les risques de façon stratégique grâce à son programme de gestion des risques. Elle a adopté le cadre intégré de gestion des risques conçu par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway, qui donne certains outils pour cerner, évaluer, gérer et surveiller les risques clés et en faire état. Le profil de risque de la Société est examiné chaque trimestre par des membres clés de l'équipe de haute direction et le comité d'audit et de gestion des risques et un compte rendu est présenté au conseil chaque année. Des mises à jour trimestrielles de ce compte rendu sont fournies au comité d'audit et de gestion des risques qui, à son tour, les présente au conseil.

En plus d'évaluer régulièrement les risques importants de notre Société, le comité d'audit et de gestion des risques effectue une évaluation officielle des risques pour ce qui suit :

- chaque acquisition proposée dans les marchés principaux de Stantec dont la valeur d'entreprise est supérieure à 150 M\$ ou, à l'extérieur de ces marchés, dont la valeur d'entreprise est supérieure à 100 M\$;
- toute acquisition, quelle que soit la valeur de l'entreprise, comportant des risques atypiques par rapport au modèle de service et d'affaires actuel de la Société.

Planification de la relève des membres de la haute direction

Le comité de gouvernance et de rémunération est chargé de superviser le processus de planification de la relève des hauts dirigeants, particulièrement du chef de la direction. La planification de la relève des autres membres de l'équipe de haute direction est principalement une fonction de chef de la direction. Conformément au mandat du conseil, le comité de gouvernance et de rémunération supervise la stratégie de planification de la relève du chef de la direction pour la haute direction. Chaque trimestre, le chef de la direction présente au comité un rapport sur les mesures de planification de la relève à long terme et essentielles pour le chef de la direction et les autres postes de direction clés au sein de Stantec. À chaque réunion en personne, le conseil rencontre les employés clés qui sont des successeurs éventuels des titulaires de ces postes individuellement et écoute leurs observations. Après chaque réunion, le comité et le conseil se réunissent à huis clos sans la présence du chef de la direction pour discuter et évaluer les plans de relève du chef de la direction et de la haute direction.

Siéger au conseil

Orientation

Le comité de gouvernance et de rémunération est responsable du programme d'orientation de tous les nouveaux administrateurs; le comité passe le programme en revue au moment de la nomination de chaque nouvel administrateur.

Les nouveaux membres du conseil reçoivent un manuel d'orientation complet qui comprend les éléments suivants :

- les règlements administratifs et toutes les politiques de la Société qui ont été approuvées par le conseil, y compris notre code de conduite des affaires, ainsi que la politique interdisant les opérations de couverture;
- des résumés des programmes et des méthodes clés que la Société a mis en place pour gérer les responsabilités de gouvernance et de gérance du conseil;
- les mandats de chacun des comités du conseil;
- les antécédents professionnels de tous les membres du conseil et de tous les membres de la direction, y compris les membres de l'équipe de direction principale, qui interagissent avec le conseil à intervalles réguliers;
- des copies des procès-verbaux des réunions de la dernière année, des plans de travail des comités, des documents annuels et du plan stratégique;
- un aperçu des services et du modèle de gestion de la Société;
- les autres documents que le comité de gouvernance et de rémunération juge appropriés.

Avant leur première réunion du conseil, les nouveaux membres du conseil rencontrent les membres de la direction suivants pendant une séance d'orientation d'une journée :

- le chef de la direction, le chef des finances, le secrétaire et chef du contentieux et les conseillers juridiques principaux afin de se renseigner sur notre plan d'affaires, notre plan stratégique, notre programme d'acquisition et nos stratégies de gestion des risques, ainsi que sur les responsabilités et les obligations que leur impose la loi à titre d'administrateurs de Stantec;
- le président du conseil et, au besoin, les autres administrateurs, avant leur première réunion, pour se renseigner sur leur rôle au sein du conseil et sur les attentes dont les membres du conseil de Stantec font l'objet.

Formation permanente

Le comité de gouvernance et de rémunération s'assure qu'un programme de formation permanente approprié et solide est en place pour les membres du conseil. Ce programme donne aux administrateurs un accès en temps opportun aux renseignements utiles sur les activités de la Société et les risques auxquels la Société et son secteur d'activité sont exposés. Le comité discute du programme de formation permanente chaque trimestre et se concentre sur les sujets d'intérêt dominants en fonction de la direction, du secteur et de la dynamique mondiale. Les sujets les plus importants pour Stantec sont ensuite présentés.

La direction appuie le programme de formation permanente en donnant aux administrateurs des comptes rendus sur les faits nouveaux qui marquent les secteurs géographiques dans lesquels la Société évolue, les communications du chef de la direction à l'intention des employés et d'autres sujets que la direction juge être dans l'intérêt du conseil. Les réunions du conseil sont régulièrement tenues dans des bureaux où la Société est très présente afin que le conseil puisse interagir avec les gestionnaires de projets régionaux et les membres de la haute direction locaux. Bien que cette pratique ait été suspendue en 2020 en raison de l'éclosion d'un nouveau coronavirus, nous nous sommes adaptés aux restrictions liées à la pandémie et avons maintenu avec succès l'interaction entre le conseil et la direction au moyen des technologies de communication.

Les administrateurs sont encouragés à assister à des séminaires, à des conférences et à d'autres programmes de formation continue pour les aider à se tenir au courant des questions pertinentes comme la gouvernance, l'éthique d'entreprise et les pratiques financières et comptables. La Société a mis en place une politique de remboursement de la formation des administrateurs, et Stantec appuie la formation externe des administrateurs qui est pertinente pour leur permettre de continuer à siéger à notre conseil.

Dans le cadre du programme de formation continue, les administrateurs reçoivent à chaque réunion une mise à jour trimestrielle sur les questions juridiques et réglementaires qui résume les documents publiés par les principaux cabinets de services-conseils en matière de procurations et cabinets d'avocats et de comptables, ainsi que d'autres périodiques susceptibles d'être pertinents.

Dans le cadre du programme de formation permanente, les membres du conseil assistent à divers exposés de la direction et de spécialistes externes et le chef de la direction et d'autres membres de la direction les informent régulièrement des changements stratégiques survenus au sein de notre secteur d'activité. Les sujets présentés en 2021 comprennent les suivants :

Présentation	Conférencier(s)	Présence
Pay Equity Study	Asifa Samji, chef de la direction des ressources humaines	Tous les membres du conseil
Sustainability, Carbon Neutrality, and Net Zero	Carrie Sabin, vice-présidente, Développement durable	Tous les membres du conseil
Stantec's South American Operations	John Adams, vice-président principal, International Mark Venning, chef régional	Tous les membres du conseil
Climate Change Risks and Related Opportunities	Bob Seager, vice-président exécutif, Services environnementaux	Tous les membres du conseil
Middle East Operational Review	Cath Schefer, chef de l'exploitation, International	Tous les membres du conseil

Évaluations

Le comité de gouvernance et de rémunération dirige un processus d'évaluation annuel détaillé de l'apport et du rendement de chaque administrateur et du rendement du conseil dans son ensemble, ainsi que de l'apport et du rendement des comités du conseil. Le comité examine de plus près les domaines dans lesquels le conseil estime qu'un meilleur apport aurait pu être fait par ses membres. L'évaluation a pour objectif d'accroître l'efficacité de l'ensemble du conseil et de chacun de ses membres et de donner à ces derniers l'occasion de s'exprimer. À cette dernière fin, un sondage confidentiel détaillé élaboré par le comité de gouvernance et de rémunération est envoyé à tous les membres du conseil. Les membres du conseil sont invités à commenter le rendement du conseil dans son ensemble et de chacun des membres (ainsi, un examen par les pairs est effectué pour chaque administrateur).

Le chef du contentieux reçoit les résultats des sondages du conseil à la mi-octobre, puis prépare un rapport sommaire. La confidentialité est respectée en vue de permettre aux administrateurs de s'exprimer franchement. Les résultats du sondage et le rapport et les recommandations du comité sont présentés au conseil à sa réunion de novembre. Les membres du conseil peuvent soulever leurs préoccupations pendant la réunion ou en faire part à titre confidentiel au président du conseil ou du comité de gouvernance et de rémunération. L'évaluation détaillée et rigoureuse du conseil et de chaque administrateur effectuée en novembre permet au conseil d'évaluer adéquatement les candidats qu'il devrait recommander à l'élection au printemps suivant.

En 2021, au terme du processus d'évaluation annuel, le conseil a déterminé que les administrateurs, les comités et le conseil sont efficaces et font preuve d'un jugement indépendant lorsqu'ils remplissent leurs rôles et leurs mandats.

Cumul de mandats

Chaque année, le comité de gouvernance et de rémunération évalue notre conseil pour déceler toute préoccupation liée au cumul des mandats. Lorsqu'il examine le nombre de conseils d'autres sociétés ouvertes auxquels siègent nos administrateurs, le comité de gouvernance et de rémunération suit les lignes directrices publiées par les principales sociétés d'experts-conseils en matière de procurations et la Bourse de New York. Le comité de gouvernance et de rémunération estime que les administrateurs qui siègent au conseil de plus de cinq sociétés ouvertes cumulent trop de mandats. Quant aux membres du comité d'audit et de gestion des risques, trois membres du comité d'audit sont considérés comme une limite raisonnable. Le conseil tolérera quatre participations à un comité d'audit et de gestion des risques pour les membres ayant une expertise financière manifeste. Les exceptions à cette limite sont examinées par le comité de gouvernance et de rémunération au cas par cas et dépendent de la présence, du rendement, de l'expertise et de l'apport d'un administrateur au

conseil. L'administrateur qui est un membre actif de la haute direction d'une autre société ne devrait pas siéger à plus de deux conseils de sociétés ouvertes (y compris celui de Stantec).

Limites d'âge et du nombre de mandats

La Société a fixé la durée du mandat de ses administrateurs. En règle générale, les administrateurs ne se présenteront pas en vue de leur réélection lorsqu'ils atteignent 15 ans de service au conseil d'administration. Le comité de gouvernance et de rémunération évalue une fois par année, en consultation avec le président du conseil et le chef de la direction, si chaque administrateur doit continuer de siéger au conseil et chaque administrateur a la possibilité de confirmer s'il souhaite ou non continuer à le faire.

Bien que le conseil n'ait pas adopté de politique formelle quant à l'âge du départ à la retraite obligatoire des administrateurs, il estime que, une fois qu'un administrateur atteint l'âge de 72 ans, le comité de gouvernance et de rémunération et le conseil devraient évaluer si sa présence au conseil est toujours souhaitable.

Planification de la relève des membres du conseil

Le comité de gouvernance et de rémunération maintient un cadre de planification de la relève et des plans de la relève du président du conseil et du président de chacun des comités, tant dans les situations de crise qu'à long terme. Chaque année, chaque administrateur est appelé à confirmer son intention de se présenter de nouveau comme candidat à la prochaine assemblée, ainsi qu'au cours des trois à cinq prochaines années, de manière que le comité puisse planifier les vacances prévues et gérer les risques liés au roulement.

Comptes rendus des comités

Comité d'audit et de gestion des risques

Mandat

Le mandat du comité d'audit et de gestion des risques s'établit comme suit :

- Superviser la qualité et l'intégrité de la présentation de l'information financière de Stantec et le moment où cette information est présentée;
- S'assurer que des contrôles internes adéquats ont été mis en place, y compris le contrôle interne à l'égard de la présentation de l'information financière et les contrôles et les procédures de communication de l'information;
- Surveiller et examiner les systèmes de gestion des risques, y compris l'examen et la surveillance de la cybersécurité;
- Surveiller la fonction d'audit interne et sa conformité avec les exigences légales et réglementaires;
- Examiner et évaluer les compétences, l'indépendance et le rendement de l'auditeur externe de Stantec.

Composition du comité et expérience des membres du comité

Les membres du comité d'audit et de gestion des risques sont Shelley Brown (présidente), Richard Bradeen et Don Lowry. Douglas Ammerman assiste à toutes les réunions en tant que membre d'office indépendant sans droit de vote. M. Bradeen siège également au comité de gouvernance et de rémunération et M. Lowry préside le comité du développement durable et de la sécurité. Le conseil est d'avis que le fait que les membres des comités siègent à plus d'un comité donne au comité d'audit et de gestion des risques la latitude et la transparence nécessaires pour surveiller adéquatement le programme de gestion des risques de Stantec.

Une description de la formation et de l'expérience de chaque membre du comité — pertinentes aux responsabilités du comité en matière d'audit et de gestion des risques – est présentée ci-après.

Shelley Brown (présidente)

Au cours d'une brillante carrière de 40 ans en comptabilité, M^{me} Brown a été associée en audit au sein de deux des plus grands cabinets de services professionnels au monde, dont la clientèle était composée de grandes sociétés ouvertes. M^{me} Brown est comptable professionnelle agréée et compte plus de 25 ans d'expérience au sein de conseils d'administration d'organismes sans but lucratif, d'associations et de sociétés à but lucratif, dont Deloitte Canada, le comité de surveillance du Conseil des normes comptables et le conseil des gouverneurs de l'Université de la Saskatchewan. M^{me} Brown préside le comité d'audit de NorZinc Ltd.

Richard Bradeen

Pendant plus de 15 ans auprès de Bombardier Inc., M. Bradeen a occupé des postes de haute direction à responsabilités croissantes, plus récemment à titre de vice-président principal, Stratégie, Fusions et acquisitions, Investissement des régimes de retraite, Services d'audit de l'entreprise et Gestion des risques. Auparavant, M. Bradeen était associé et membre du conseil d'administration d'Ernst & Young. Il s'est joint à Ernst & Young en 1978 et a occupé des postes de haute direction à responsabilités croissantes sur une période de 19 ans, y compris celui de président, Groupe financement d'entreprises. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Queen's. Il préside le comité d'audit de Supérieur Plus Corp.

Don Lowry

M. Lowry, ancien président et chef de la direction d'EPCOR Utilities Inc. et ancien président du conseil de Canadian Oilsands Limited et de Capital Power Corporation, compte plus de 30 ans d'expérience dans les secteurs des services publics, des télécommunications et de la production d'électricité, ce qui en fait un atout précieux pour le comité. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce (avec distinction), d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Manitoba et il est diplômé du programme de gestion avancée de Harvard et de la Banff School of Management. Il est fellow de l'Institut des administrateurs de sociétés, ce qui constitue la plus haute distinction pour les administrateurs de sociétés au Canada, témoignant encore une fois de son engagement solide envers le leadership au sein des conseils d'administration.

Indépendance des membres du comité

Chaque membre du comité d'audit et de gestion des risques est considéré comme « indépendant » et possède des « compétences financières » (au sens des lois sur les valeurs mobilières et des règles des bourses canadiennes et américaines applicables) et est un « expert financier du comité d'audit » (au sens des règles de la Securities and Exchange Commission des États-Unis).

Principales activités en 2021

Le Comité d'audit et de gestion des risques s'est réuni cinq fois en 2021. Conformément à son plan de travail interne et à son mandat, le comité a donné des conseils et exercé une surveillance à l'égard des éléments suivants :

- l'intégrité des états financiers annuels et trimestriels et des processus de présentation de l'information financière de la Société et la conformité aux exigences légales et réglementaires en matière comptable et financière;
- les compétences, l'indépendance, le rendement et les rapports de l'auditeur externe, y compris la tenue d'un appel d'offres rigoureux pour les services d'audit et la supervision de la transition des auditeurs;
- la fonction et les processus d'audit interne, y compris l'interaction continue avec le chef de l'audit;
- le respect des politiques de la Société en matière d'éthique commerciale et d'intégrité, y compris l'examen des rapports trimestriels des équipes de gestion des risques et de l'intégrité de la Société afin de s'assurer, entre autres, qu'il n'y a pas eu d'opérations importantes avec une personne apparentée ni de violation du code de conduite des affaires de la Société;
- le processus de repérage, d'évaluation, d'atténuation et de communication des risques établi par la direction pour relever les principaux risques de la Société;
- les systèmes de repérage et d'atténuation du risque de fraude de la Société.

Surveillance de l'auditeur

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le comité d'audit et de gestion des risques doit approuver au préalable les services d'audit et autres que d'audit fournis par notre auditeur indépendant afin de s'assurer que la prestation de ces services ne nuit pas à son indépendance. Sauf si un type de services devant être fourni a fait l'objet d'une approbation préalable générale, il doit faire l'objet de l'approbation préalable expresse du comité. Tous les services proposés qui dépassent les frais approuvés au préalable doivent également être approuvés au préalable par le comité.

Opérations avec une personne apparentée

Le comité d'audit et de gestion des risques supervise le programme de gestion des risques de la Société, y compris ses politiques en matière d'éthique commerciale et d'intégrité. Entre autres choses, le comité supervise l'ensemble du code de conduite des affaires de la Société. Aux termes de cette politique, les administrateurs, les dirigeants et les employés de Stantec ont le devoir de ne pas se laisser influencer en situation de conflits d'intérêts lorsqu'ils représentent Stantec. Dans leurs relations avec des clients actuels ou éventuels, des sous-traitants, des fournisseurs, des entrepreneurs, de même que des concurrents, les administrateurs, les dirigeants

et les employés sont tenus d'agir dans l'intérêt de Stantec, à l'exclusion de tout avantage personnel. Si une opération importante avec une personne apparentée était repérée, la direction en informerait le président du comité d'audit et de gestion des risques et la personne apparentée serait récusée de toutes les discussions et les négociations relatives à l'opération. Si l'opération était approuvée, Stantec divulguerait publiquement les détails de l'opération, comme l'exigent les lois et les règlements applicables. Aucune opération avec une personne apparentée importante n'a été signalée en 2021.

Renseignements supplémentaires

De plus amples renseignements sur le comité d'audit et de gestion des risques, ses membres et son mandat se trouvent dans notre notice annuelle datée du 23 février 2022, qui est déposée sur notre site Web à stantec.com, sur SEDAR à sedar.com, et est jointe à notre formulaire 40-F sur EDGAR à sec.gov. Vous pouvez également communiquer avec nous pour obtenir une copie sans frais du mandat.

Comité de gouvernance et de rémunération

Mandat

Le mandat du comité de gouvernance et de rémunération s'établit comme suit :

- S'assurer qu'un système de gouvernance approprié et efficace permet au conseil de s'acquitter de sa responsabilité de gérance globale et des obligations qui lui incombent envers les parties prenantes de la Société;
- Proposer de nouveaux candidats au conseil, s'assurer de la mise en œuvre d'un programme de formation permanente à l'intention des membres du conseil et évaluer le rendement du conseil, de ses comités et de chaque administrateur;
- Examiner l'échelle de rémunération des membres de l'équipe de direction et du conseil, évaluer le rendement et la rémunération du chef de la direction et examiner la planification de la relève pour les postes de chef de la direction et des autres principaux membres de la haute direction.

Composition du comité et expérience des membres du comité

Les membres du comité de gouvernance et de rémunération sont Marie-Lucie Morin (présidente), Martin à Porta, Richard Bradeen et Patricia Galloway. Douglas Ammerman assiste à toutes les réunions du comité en tant que membre d'office indépendant sans droit de vote. Richard Bradeen est membre du comité d'audit et de gestion des risques, et Martin à Porta et Patricia Galloway siègent au comité du développement durable et de la sécurité. Le conseil est d'avis que la représentation de membres de tous les comités permet au comité de gouvernance et de rémunération d'avoir les compétences et l'expérience nécessaires pour superviser et gérer adéquatement les pratiques de gouvernance et de rémunération de Stantec.

Une description de l'expérience de chacun des membres du comité — pertinente aux responsabilités du comité en matière de gouvernance et de rémunération des membres de la haute direction — est présentée ci-après :

Marie-Lucie Morin (présidente)

Au cours de sa brillante carrière dans le secteur public, M^{me} Morin a occupé plusieurs postes de haute direction, dont ceux de directrice générale pour le Canada, l'Irlande et les Caraïbes à la Banque mondiale, de conseillère à la sécurité nationale et de secrétaire adjointe du cabinet. Tous ces postes exigeaient une compréhension approfondie des questions en matière de gouvernance et de rémunération. Elle possède une vaste expérience à l'égard des politiques, de la gestion, de la gouvernance et des communications et a siégé à de nombreux conseils et comités consultatifs. À l'heure actuelle, M^{me} Morin siège au comité de planification de la direction de la Financière Sun Life inc. et préside le comité de gouvernance, de sécurité et de développement durable de Chorus Aviation Inc.

Martin à Porta

M. à Porta est un cadre chevronné comptant 25 ans d'expérience de travail et de soutien dans les services professionnels et les sociétés du secteur industriel. Son expérience du secteur et sa connaissance approfondie du marché apportent une perspective importante au comité. Il siège au comité de rémunération d'UPM Biofore, société ouverte de bioindustrie forestière, et possède

une connaissance approfondie des systèmes de gouvernance et des pratiques en matière de rémunération de la haute direction.

Richard Bradeen

M. Bradeen possède une expertise en matière de gouvernance et de rémunération de la haute direction, ayant siégé au comité de direction de Bombardier Inc. et présidé son comité d'investissement des caisses de retraite. À titre de vice-président principal, Stratégie, Fusions et acquisitions, Investissement des régimes de retraite, Services d'audit de l'entreprise et Gestion des risques, M. Bradeen évaluait régulièrement la rémunération et d'autres politiques liées à la gouvernance. Auparavant, M. Bradeen était associé et membre du conseil d'administration d'Ernst & Young. Sa solide expérience en finance d'entreprise et sa compréhension approfondie de la gestion des risques font de lui un atout précieux pour le comité. À l'heure actuelle, M. Bradeen est membre du comité des ressources humaines et de la rémunération de Supérieur Plus Corp.

Patricia Galloway

Ayant occupé plusieurs postes de haute direction et de gouvernance, M^{me} Galloway apporte au comité plus de 40 ans d'expérience en gestion des risques d'entreprise, en croissance des affaires internationales et en gouvernance. Elle préside le comité des mises en candidature et de la gouvernance de Granite Construction, Inc. et connaît très bien les principes de gouvernance. À titre de fellow de la National Association of Corporate Directors, elle suit régulièrement les tendances du secteur et les pratiques exemplaires des programmes de rémunération de la haute direction.

La diversité de l'expérience et de l'expertise de M^{me} Galloway, Ph. D., apporte une valeur considérable au fonctionnement du comité.

Indépendance des membres du comité

Le conseil a établi que chaque membre du comité de gouvernance et de rémunération était « indépendant » (au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et américaines applicables).

Principales activités en 2021

Le comité de gouvernance et de rémunération s'est réuni à six reprises en 2021. Conformément à son plan de travail interne et à son mandat, le comité a réalisé les principaux projets suivants au cours de l'exercice :

- Analyse comparative approfondie des niveaux de rémunération du groupe de référence et des administrateurs de Stantec;
- Examen des tendances du secteur et des données de référence pour la rémunération des membres de la haute direction au cours de la deuxième année de la pandémie, et supervision et orientation sur les questions de rémunération des membres de la haute direction;
- Évaluation de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la prise de décisions en matière de rémunération des membres de la haute direction;
- Examen et mise à jour des politiques et des pratiques en matière de gouvernance de la Société conformément à l'évolution de la réglementation et aux pratiques exemplaires;
- Évaluation du conseil, des comités et de chaque administrateur.

Vous pouvez consulter le mandat du comité sur le site Web de Stantec au stantec.com ou communiquer avec nous pour en obtenir une copie sans frais.

Comité du développement durable et de la sécurité

Mandat

Le mandat du comité du développement durable et de la sécurité s'établit comme suit :

- Superviser le cadre de gestion des risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement de Stantec;
- Examiner les mesures de préparation en cas d'urgence de la Société en cas d'incident majeur en matière de sécurité;
- Superviser le programme de développement durable de la Société;
- Surveiller et examiner les risques non financiers découlant du programme de gestion de l'intégrité de la Société.

Composition du comité et expérience des membres du comité

Les membres du comité du développement durable et de la sécurité sont Don Lowry (président), Martin à Porta, Patricia Galloway et Bob Gomes. Douglas Ammerman assiste à toutes les réunions en tant que membre d'office indépendant sans droit de vote.

Une description de l'expérience de chacun des membres du comité — pertinente aux responsabilités du comité — est présentée ci-après :

Don Lowry (président)

M. Lowry possède des connaissances et une expertise approfondies en matière de programmes de santé et de sécurité et de développement, d'innovation et de développement durable dans les secteurs des services publics, des télécommunications et de la production d'électricité. L'expérience de M. Lowry en matière de leadership et la clarté de l'objectif et de l'orientation dans de nombreux secteurs d'activité fournissent au comité des renseignements et des points de vue précieux qui contribuent au fonctionnement du comité.

Martin à Porta

À titre d'ancien président et chef de la direction de Pöyry PLC et, auparavant, chef de la direction de Siemens Building Technologies Division Europe, M. à Porta possède une solide compréhension de ce qui soutient la valeur durable. Il est régulièrement invité à titre de conférencier dans le cadre de séminaires auprès d'universités de premier plan dans le monde entier, dont Harvard, le MIT et la Hult International Business School. Ses discours liminaires ont inclus, entre autres sujets, l'avenir de la bio-économie, le conflit lié au carbone et les investissements dans les énergies renouvelables en Afrique. Il est l'ancien vice-président principal des solutions de sécurité incendie de Siemens et connaît donc très bien les programmes de santé et de sécurité. L'expérience pratique de M. à Porta et sa solide compréhension des questions de développement durable et de sécurité font de lui un collaborateur clé du comité.

Patricia Galloway

Spécialisée dans la construction de mégaprojets dans les secteurs de l'énergie et des infrastructures, M^{me} Galloway possède une mine de connaissances et d'expertise en matière de risques pour la santé, la sécurité et l'environnement. Elle a travaillé dans des dossiers importants en matière d'énergie, notamment les énergies renouvelables (éolienne, solaire, hydroélectrique et géothermique) et possède une vaste expérience de travail auprès de clients des secteurs public et privé. Parmi ses nombreuses réalisations, elle est une mentore en affaires auprès de nombreuses professionnelles du secteur A/E/C, ayant été la première femme présidente de l'American Society of Civil Engineers. Elle a siégé pendant six ans au National Science Board et a supervisé de nombreux projets de recherche scientifiques et techniques de premier plan aux États-Unis. Ses connaissances et son expérience font d'elle un atout considérable pour le comité.

Robert Gomes

M. Gomes compte plus de 40 ans d'expérience pertinente dans le secteur dans des rôles d'exploitation et de gestion. Alors qu'il était président et chef de la direction de Stantec jusqu'à son départ à la retraite le 31 décembre 2017, il a supervisé le programme de développement durable de Stantec. Sous sa direction, Stantec a mis au point un cadre en matière de santé, de sécurité et d'environnement qui a permis à Stantec de prendre de l'expansion à l'échelle internationale et de devenir l'une des 10 principales sociétés de conception mondiales. Les connaissances et l'expérience de M. Gomes dans le secteur en matière de gestion, d'atténuation et de réaction aux risques et aux incidents liés à la santé et à la sécurité font de lui un collaborateur précieux pour le comité.

Indépendance des membres du comité

Les lignes directrices en matière de gouvernance de la Société permettent aux membres indépendants et non indépendants du conseil de siéger au comité du développement durable et de la sécurité. M. Lowry, M. à Porta et M^{me} Galloway sont indépendants. M. Gomes, à titre d'ancien chef de la direction de la Société, n'est pas indépendant.

Principales activités en 2021

Le comité du développement durable et de la sécurité s'est réuni à quatre reprises en 2021. Conformément à son plan de travail interne et à son mandat, le comité a accompli ce qui suit :

- Supervision de la mise en œuvre d'indicateurs de rendement clés (IRC) liés au programme Supervising for SaferTogether de Stantec, un programme conçu pour améliorer la culture de sécurité de Stantec parmi les superviseurs, les gestionnaires de projet et les chefs d'équipe;
- Examen du cadre de sécurité au travail de la Société avec le directeur principal de la sécurité mondiale et le gestionnaire des activités de sécurité de la Société;
- Surveillance et perspective relativement au rapport annuel sur le développement durable de la Société;
- Examen du contexte législatif et réglementaire des questions de santé, de sécurité, d'environnement et de développement durable;
- Examen des mesures et des initiatives de la Société en matière de santé et de sécurité en lien avec la pandémie;
- Examen et approbation de la stratégie de réduction des émissions de carbone de la Société, y compris son engagement à l'égard de la carboneutralité en 2022 et de l'atteinte de la cible de zéro émission nette d'ici 2030;
- Leadership et gérance des examens des incidents de sécurité de la Société;
- Examen du programme d'assurance de la Société et de sa conformité aux risques en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

Vous pouvez consulter le mandat du comité sur le site Web de Stantec au stantec.com ou communiquer avec nous pour en obtenir une copie sans frais.

Développement durable

Le programme de développement durable de Stantec est fondé sur la prémisse qu'il est possible d'obtenir des résultats économiques positifs lorsque nous gérons efficacement nos préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Notre politique de développement durable exhaustive et nos systèmes de gestion certifiés nous guident lorsque nous mettons en œuvre des pratiques exemplaires qui respectent la lettre et l'esprit des lois et règlements où nous exerçons nos activités et nous encouragent à améliorer notre impact en matière d'ESG.

N° 1 Classée la société la plus durable parmi le groupe de référence sectoriel	Indice d'égalité des genres Figure sur la liste pour la troisième année consécutive	A- Figure à titre de chef de file en matière de climat pour la quatrième année consécutive	Seau Terra Carta Sustainable Markets Initiative	SBT Cible validée par rapport à une trajectoire de 1,5 °C
2022 Corporate Knights Global 100	2022 Bloomberg	2021 CDP Climate Change	Son Altesse Royale le prince de Galles	Initiative Objectif fondé sur la science (SBT)

Stantec est membre du Pacte mondial des Nations Unies (ONU) et soutient activement les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Notre chef de la direction financière est membre du Groupe de travail des chefs des finances sur les objectifs de développement durable du Pacte mondial des Nations Unies pour le financement durable. De plus, Stantec est signataire des Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies et nous participons à trois programmes UN Ambition Accelerator. Nous communiquons de l'information sur le climat à l'organisme Carbon Disclosure Project (CDP), nous faisons valider nos émissions à l'externe et nous nous sommes engagés à atteindre une cible de réduction des émissions fondée sur des données scientifiques de 1,5 °C. Le rapport annuel sur le développement durable que nous avons publié est conforme aux normes d'information de la Global Reporting Initiative (GRI), du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

Culture d'entreprise

Le développement durable fait partie de la culture d'entreprise de Stantec. Le ton est donné par la direction, notre chef de la direction étant l'un des rares leaders de notre secteur à obtenir la certification Envision (un programme de certification pour les infrastructures durables). Notre comité de direction ESG est présidé par notre chef de la direction financière et comprend notamment la participation active de notre chef de l'exploitation (COO) (international), de notre chef des pratiques d'affaires, de notre chef de la direction des ressources humaines et de notre vice-président principal, Stratégie.

Les initiatives en matière de développement durable opérationnel sont des composantes prévues des activités d'entreprise et des services en matière de développement durable sont offerts dans chaque unité d'exploitation commerciale et chaque emplacement géographique que nous desservons.

Le comité du développement durable et de la sécurité du conseil assure une surveillance, un leadership et une gérance supplémentaires dans le cadre du programme de Stantec. Les questions environnementales et sociales font régulièrement l'objet de discussions au sein du comité.

Tel qu'il est indiqué à la page 61 de la présente circulaire, notre carte de pointage du leadership pour les attributions aux termes du RICT comprend des objectifs qui tiennent les membres de la haute direction responsables du respect des critères en matière d'ESG.

Gestion des risques

Le programme de gestion des risques d'entreprise de Stantec tient compte de divers facteurs ESG. En ce qui concerne les risques liés aux changements climatiques, nous avons mis en place des programmes de gestion et

de réduction du carbone, et nous effectuons des évaluations des risques liés aux conditions météorologiques lorsque nous cherchons de nouveaux bureaux. Le comité de direction ESG et le comité du développement durable et de la sécurité du conseil sont chargés de superviser les mesures prises pour répondre à ces risques.

Stratégie d'entreprise

Le développement durable est un élément clé de la stratégie d'entreprise de Stantec. Nous suivons les mégatendances (changements climatiques, changements démographiques et sociaux, évolution de l'économie et innovations technologiques) et nous avons repéré une série de créateurs de valeur clés : les gens, l'innovation, l'excellence et la croissance. Nous concentrons nos efforts sur quatre initiatives de croissance stratégique qui permettent à Stantec d'être le conseiller de confiance auprès de nos clients puisque nous nous adaptons tous ensemble à un monde en évolution. Chacune de ces initiatives stratégiques de croissance (résilience côtière, restauration des écosystèmes, villes et lieux urbains intelligents et transition énergétique) a un lien direct avec le développement durable.

Engagements en matière d'ESG

En 2021, Stantec a pris une série d'engagements audacieux pour lutter contre les changements climatiques. Nous nous sommes notamment engagés à réduire nos émissions de GES absolues selon les champs d'application 1 et 2 de 47 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019 et à réduire nos émissions de GES absolues selon le champ d'application 3 pour les voyages d'affaires de 47 % pour la même période. Il s'agit d'un objectif de 1,5 °C qui a été validé et approuvé par l'initiative Science Based Targets. Au-delà de cette cible de réduction des émissions, nous nous engageons à atteindre la carboneutralité en 2022, puis à atteindre une cible zéro émission nette d'ici 2030.

Toujours en 2021, Stantec a ajouté une structure de prêt liée au développement durable (« PLDD ») à ses facilités de crédit consortiales de premier rang de 1,1 G \$ (facilités de crédit), afin d'ajuster sa stratégie de financement selon son engagement continu pour un leadership en matière environnementale, sociale et de gouvernance. Le PLDD est assorti d'un mécanisme de taux d'intérêt qui permet d'ajuster le coût de financement selon des cibles liées aux cibles de réduction des émissions de GES de Stantec et le résultat de l'indice d'égalité des genres de Bloomberg. Toutes les économies réalisées sur les facilités de crédit grâce à la réalisation de ces objectifs seront investies dans des activités ou des entreprises qui ont une influence positive sur les questions environnementales ou sociales. Stantec est la première entreprise à l'échelle mondiale à lier le PLDD à son résultat Bloomberg et la première au Canada à investir le produit dans les collectivités qu'elle dessert afin de lutter davantage contre les changements climatiques et l'équité sociale.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme de développement durable de Stantec, nous vous invitons à lire le rapport exhaustif sur le développement durable de la Société à l'adresse stantec.com/sustainability (en anglais seulement).

Engagement envers les actionnaires

Le conseil accorde de l'importance à l'opinion de nos actionnaires et nous nous sommes engagés à mettre en œuvre un solide programme d'engagement envers les actionnaires. Les commentaires des actionnaires sur notre stratégie, nos activités, notre gouvernance, la rémunération de nos membres de la haute direction et nos pratiques en matière de développement durable sont des éléments importants dont le conseil doit tenir compte tout au long de l'année.

Au cours de l'année 2021, notre équipe a tenu 192 réunions virtuelles et conférences téléphoniques avec 444 professionnels qualifiés en matière d'investissement institutionnel. Au cours de ces réunions, nous avons rencontré des actionnaires détenant environ 52 % de nos actions en circulation, y compris l'ensemble de nos 20 principaux investisseurs actifs. Des membres de la haute direction ont participé à 169 de ces réunions.

Nous communiquons avec nos actionnaires et les autres parties prenantes par divers moyens, y compris par l'intermédiaire de nos rapports annuels et trimestriels, notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction, notre notice annuelle, notre rapport sur le développement durable, nos communiqués de presse, notre site Web, des présentations à des conférences au sein du secteur et à des conférences à l'intention

d'investisseurs et des assemblées des actionnaires individuelles. Certaines de nos pratiques sur l'engagement envers nos actionnaires de longue date comprennent ce qui suit :

- Tenue de réunions avec des actionnaires et des actionnaires éventuels, des agences de notation en matière d'ESG (questions environnementales, sociales et de gouvernance) et des groupes de défense des actionnaires (par exemple, la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance);
- Tenue de quatre conférences téléphoniques sur les résultats trimestriels avec des analystes financiers et des investisseurs institutionnels afin de présenter les résultats financiers et d'exploitation du trimestre. Toutes les conférences sont diffusées sur le Web et comprennent des présentations aux analystes et aux investisseurs institutionnels ainsi que des séances de questions ouvertes;
- Organisation de visites de sites et participation à des conférences du secteur avec nos membres de la haute direction au Canada et aux États-Unis auxquelles des analystes et des investisseurs assistent (tous ces événements ont eu lieu virtuellement en 2021);
- Maintien d'une ligne d'assistance téléphonique confidentielle sur l'éthique, à investor.relations@stantec.com, et d'un site Web pour encourager les actionnaires et le public à communiquer avec nous pour toute question ou préoccupation.

Les actionnaires et les autres parties prenantes peuvent également communiquer avec le conseil par la poste, en indiquant confidentiel sur l'enveloppe (service d'assistance en matière d'intégrité, a/s Stantec, 10220 – 103 avenue NW, Suite 400, Edmonton (Alberta) T5J 0K4). Le conseil s'efforce de répondre à toute la correspondance pertinente en temps opportun.

Aperçu de la rémunération des membres de la haute direction

Sommaire des résultats et de la rémunération

Le texte qui suit présente les points saillants des résultats de la Société de 2021 et leur lien avec la rémunération que nous avons versée à nos membres de la haute direction, ainsi que les modifications importantes que nous avons apportées aux politiques et aux pratiques sur la rémunération des membres de la haute direction.

Nos résultats en 2021

En 2021, une année marquée par des perturbations commerciales incessantes causées par la pandémie de COVID, Stantec est restée résiliente au chapitre de l'exploitation. Malgré les défis posés par la pandémie, nous avons dégagé un bénéfice record, mis en œuvre notre stratégie de croissance par l'ajout de plus de 3 500 personnes grâce à six acquisitions et renforcé notre position de chef de file mondial en matière de développement durable.

Notre valeur – Meilleurs ensemble – a guidé et inspiré la Société tout au long de l'année. Dans un contexte d'incertitude et de changement prolongés, notre main-d'œuvre a trouvé de nouvelles façons d'innover, de communiquer avec les clients, et de s'entraider et de soutenir nos collectivités de façon profondément marquante. Par exemple, nous avons été invités à nous pencher sur les répercussions catastrophiques des inondations sur les infrastructures essentielles en Colombie-Britannique. Notre équipe solide et diversifiée a relevé le défi, s'est mobilisée rapidement et a fourni des conseils axés sur des solutions pour renforcer les efforts de secours. Cette situation, conjuguée à notre plus grand engagement à l'égard de la santé et de la sécurité de nos gens et des clients, ainsi que des collectivités que nous desservons, reflète qui nous sommes et la manière dont nous exerçons nos activités. Malgré les nombreuses perturbations d'activités liées à la pandémie, ainsi que des phénomènes météorologiques extrêmes qui ont touché bon nombre des collectivités qu'elle dessert, Stantec a continué de garder le cap sur sa stratégie, a renforcé sa longue tradition de maintenir la collectivité au cœur de son travail et est sortie de 2021 plus forte que jamais.

Voici les réalisations et les activités stratégiques particulières en 2021 qui ont contribué à notre rendement financier et à nos résultats positifs dans l'ensemble :

- **Croissance au moyen d'acquisitions** Stantec a réalisé six acquisitions stratégiques, ce qui lui a permis d'accroître sa présence dans des secteurs d'activité et des régions clés et de stimuler une croissance interne synergique. Il convient de souligner que l'acquisition par Stantec des groupes d'ingénierie et de consultation de Cardno Limited en Amérique du Nord et en Asie-Pacifique a permis d'ajouter environ 2 750 professionnels dans des régions et des secteurs qui correspondent aux objectifs de croissance de Stantec, de presque doubler l'empreinte de la Société en Australie et de renforcer sa plateforme mondiale pour répondre aux préoccupations liées au changement climatique et à l'environnement.
- **Résilience continue à la COVID-19.** Stantec s'est acclimatée aux nouvelles normes de travail pendant la pandémie, générant des rendements records, alors que la plupart de nos gens ont continué de travailler à domicile. La solidité et la fiabilité de nos systèmes de continuité des activités et de collaboration, conjuguées à une communication claire de la part de notre équipe de direction, ont fait en sorte que nos résultats globaux en matière d'engagement des employés ont augmenté de 6 % par rapport aux niveaux atteints avant la pandémie (ce qui témoigne de la mesure dans laquelle nos gens demeurent étroitement liés les uns aux autres ainsi qu'à nos clients).
- **Chef de file en matière de développement durable.** Stantec a rehaussé sa position de chef de file en matière de développement durable en adoptant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) vérifiés de manière indépendante et fondés sur des données scientifiques et en s'engageant à atteindre la carboneutralité d'ici 2022 et un objectif de zéro émission nette d'ici 2030. En plus de nos cibles d'émissions fondées sur des données scientifiques, nous sommes devenus la première société au monde à intégrer le résultat de l'indice d'égalité des genres de Bloomberg comme mesure dans notre facilité de crédit. En reconnaissance de nos efforts, Stantec a été nommée l'une des 100 sociétés les plus durables au monde et la première de son groupe de référence par Corporate Knights. Nous avons également obtenu la note A- à titre de chef de file en matière de climat attribuée par le CDP pour la quatrième année consécutive et nous avons été l'une des 45 sociétés à recevoir le premier sceau Terra Carta pour avoir stimulé l'innovation et l'élan vers un marché de développement durable par Son Altesse Royale le prince de Galles.
- **Rentabilité et croissance continues.** Stantec a clos l'exercice 2021 en affichant un bénéfice dilué par action de 1,80 \$ et un bénéfice dilué ajusté par action de 2,42 \$, soit des hausses records de 26,8 % et de 9,0 %, respectivement, par rapport aux résultats liés aux activités poursuivies de 2020. Soutenu par une solide exécution et optimisation de projets de notre empreinte immobilière, le bénéfice net lié aux activités poursuivies a augmenté de 26,1 %, ou 41,6 M\$, pour s'établir à 200,7 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Sur une base ajustée, le bénéfice net lié aux activités poursuivies a augmenté de 8,4 %, ou 21,0 M\$, pour s'établir à 269,9 M\$ ce qui représente 7,4 % des produits d'exploitation nets.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les résultats que la Société a réalisés en 2021, nous vous invitons à consulter notre rapport annuel de 2021 qui se trouve sur notre site Web, au stantec.com, sur SEDAR, au sedar.com, et sur EDGAR, au sec.gov. La rubrique portant sur les définitions et la partie sur la réconciliation des mesures financières non conformes aux IFRS de ce rapport sont intégrés par renvoi aux présentes.

Points saillants du programme de rémunération des membres de la haute direction en 2021

Chez Stantec, nous sommes motivés à réussir. Notre programme de rémunération des membres de la haute direction est conçu pour faire concorder la rémunération avec les résultats, attirer et maintenir en poste des personnes de talent clés et maximiser la valeur durable à long terme pour les actionnaires. Après avoir terminé un examen exhaustif et une mise à jour du programme de rémunération des membres de la haute direction de Stantec en 2019 (par le remplacement des options d'achat d'actions par des UAI, le rééquilibrage de la composition du RILT de la Société pour accorder une plus grande pondération à la rémunération au rendement et l'introduction d'une mesure de rendement relatif pour nos UAR), l'année 2021 a démontré que notre programme de rémunération des membres de la haute direction fonctionne comme prévu :

- Stimulés par de solides résultats financiers et des éloges impressionnants en matière de développement durable, notre programme de rémunération a récompensé les membres de la haute direction pour leur excellent rendement, ce qui démontre un lien étroit entre la rémunération et le rendement;
- Nos gens sont demeurés unis et engagés, le taux de roulement volontaire étant resté faible et les résultats liés à l'engagement des employés s'étant améliorés, ce qui démontre notre capacité à attirer et à maintenir en poste les meilleurs talents;
- En 2021, le cours de l'action de Stantec a augmenté de plus de 70 %, ce qui reflète la confiance du marché dans la poursuite de la mise en œuvre de notre stratégie.

Nous sommes fiers de ce que Stantec a accompli en 2021. Malgré les perturbations incessantes sur le marché, l'équipe de direction et les employés de Stantec se sont mobilisés pour atteindre des résultats incroyables. La Société a fait croître son bénéfice et son carnet de commandes à des niveaux records et a mis en œuvre sa stratégie de croissance en réalisant six acquisitions stratégiques. De plus, la Société a atteint ces résultats alors qu'elle renforçait sa position de chef de file en matière de développement durable. Le lancement par Stantec d'une facilité de crédit liée au développement durable, son engagement à l'égard des réductions des émissions de carbone fondées sur des données scientifiques et son soutien plus important aux projets de ses clients qui améliorent la qualité de vie dans les collectivités du monde entier ont tous été des facteurs importants dans le cadre de l'évaluation de la rémunération de 2021 de nos membres de la haute direction. Ceci étant dit, et selon l'examen par le conseil de la carte de pointage annuelle du leadership de la Société (décrit plus en détail à la page 61 de la présente circulaire), nos membres de la haute direction visés ont atteint de 135 % à 160 % de leur RICT annuel cible en 2021 (contre 120 % l'année précédente). Ce niveau de paiement reflète le solide rendement de nos membres de la haute direction en 2021 et lie leur succès personnel au succès de la Société.

Incidence de la pandémie de COVID-19 sur la prise de décision en matière de rémunération des membres de la haute direction

En raison de la résilience d'exploitation de Stantec, Stantec a traversé la deuxième année de pandémie sans grande répercussion sur sa situation financière. À la lumière de ce qui précède, le conseil n'a apporté aucun changement aux cibles prescrites par la carte de pointage annuelle du leadership de la Société ni aux mesures de rendement applicables aux incitatifs à long terme de la Société.

Caractéristiques de gestion efficace des risques

Afin de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires et d'atténuer le risque, nous intégrons diverses autres mesures à notre programme de rémunération des membres de la haute direction. Nous faisons ce qui suit :

- Offrir une rémunération comportant une rémunération fixe et une rémunération à risque selon des proportions appropriées;
- Fixer des limites de paiement minimales et maximales préalables à nos incitatifs liés au rendement à court et à long terme, ce qui comprend des cibles de rendement qui incitent à prendre des décisions qui se révèlent rentables, mais non à prendre des risques indus;
- Exiger que chaque membre de la haute direction détienne trois fois, et que notre chef de la direction en détienne cinq fois, son salaire de base en titres de capitaux propres de Stantec;
- Exiger que notre chef de la direction conserve les actions de Stantec pendant un an après son départ à la retraite de la Société;
- Interdire à tous les employés de spéculer sur les titres de la Société ou d'acheter des instruments financiers qui sont conçus pour couvrir ou compenser une diminution de la valeur des titres de capitaux propres de la Société;
- S'engager à respecter le principe selon lequel la rémunération versée à nos membres de la haute direction reposant sur de l'information financière qui a été redressée depuis devrait être remboursée, tel qu'il est indiqué dans notre politique de récupération de la rémunération des membres de la haute direction.

Engagement envers les actionnaires

À notre assemblée générale annuelle des actionnaires de 2021, nous vous avons invité à voter sur nos pratiques en matière de rémunération des membres de la haute direction. Parmi les voix exprimées, 96,69 % étaient « en faveur » de notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction. Le comité de gouvernance et de rémunération évalue continuellement et modifie, au besoin, notre programme de rémunération des membres de la haute direction afin de s'assurer qu'il répond efficacement à nos objectifs en matière de rémunération, qu'il est bien compris et appuyé par nos actionnaires et qu'il est conforme aux pratiques exemplaires en matière de rémunération des membres de la haute direction.

Nous invitons les actionnaires à nous envoyer leurs observations sur tous les aspects de notre programme de rémunération. Nous vous invitons à communiquer avec nous à ce sujet et à vous prévaloir de votre droit de vous prononcer de nouveau en 2022 sur notre démarche en matière de rémunération des membres de la haute direction.



Douglas K. Ammerman, président
Conseil d'administration



Marie-Lucie Morin, présidente
Comité de gouvernance et de rémunération

Analyse de la rémunération

Membres de la haute direction visés

La présente analyse de la rémunération porte sur la description de nos politiques et de nos programmes en matière de rémunération des membres de la haute direction pour 2021, plus particulièrement sur les membres de la haute direction visés suivants, dont les noms figurent dans le tableau sommaire de la rémunération, à la page 72.

Nom	Titre du poste occupé en 2021
Gord Johnston	Président et chef de la direction
Theresa Jang	Vice-présidente directrice et chef de la direction financière
Stu Lerner	Vice-président directeur et chef de l'exploitation, Amérique du Nord
Cath Schefer	Vice-présidente directrice et chef de l'exploitation, International.
Steve Fleck	Vice-président directeur et chef des pratiques d'affaires et des projets

Stratégie en matière de rémunération

Chez Stantec, les gens sont notre priorité. Notre stratégie en matière de rémunération est conçue pour nous assurer que nous disposons des bons outils pour attirer et maintenir en poste les gens dont nous avons besoin pour réaliser nos objectifs commerciaux. Notre programme de rémunération vise l'atteinte des objectifs suivants :

- Appuyer notre plan stratégique global, y compris nos objectifs en matière de développement durable;
- Faire cadrer le succès personnel de nos membres de la haute direction avec le succès de la Société;
- Respecter à la fois les pratiques en matière de gouvernance et les pratiques exemplaires du secteur;
- Tenir compte de notre propension aux risques et inciter les membres de la haute direction à être prudents lorsqu'ils exposent la Société à des risques;
- Nous garder concurrentiels pour attirer, motiver et maintenir en poste les meilleurs talents;
- Avoir un coût total qui est approprié compte tenu de la taille et de la structure de notre entreprise.

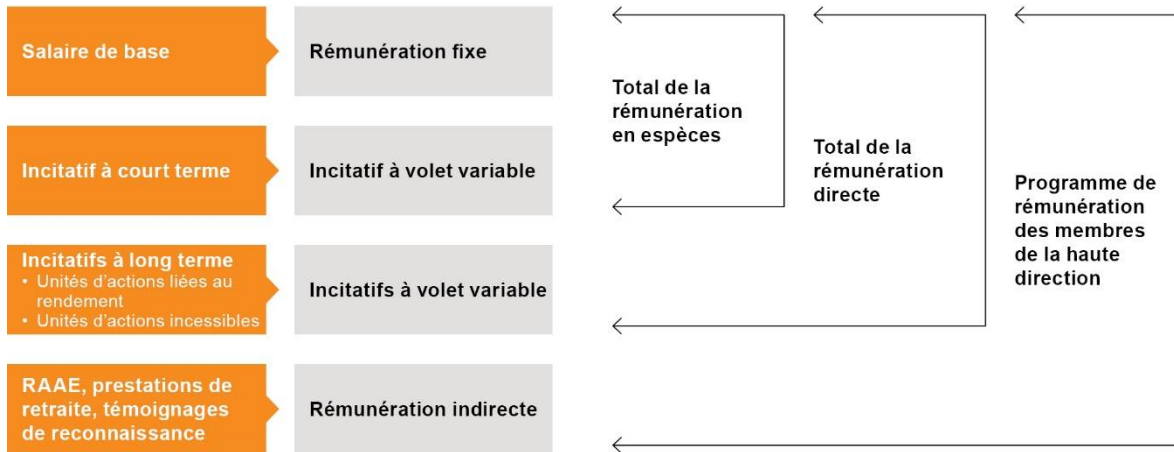
Nos objectifs de rémunération, conçus pour appuyer cette stratégie en matière de rémunération, permettent d'établir un lien transparent entre la rémunération et le rendement et de définir clairement ce que le rendement et la responsabilisation signifient chez Stantec. Nos objectifs de rémunération sont les suivants :

- Faire en sorte que la rémunération directe totale que les membres de la haute direction peuvent gagner corresponde environ au 50^e centile du marché;
- Offrir des occasions de gagner un salaire supérieur au 50^e centile lorsque la direction et Stantec dépassent les objectifs indiqués dans nos programmes incitatifs à court et à long terme;
- Équilibrer les incitatifs à court et à long terme afin de s'assurer que nos membres de la haute direction se concentrent sur les objectifs à court et à long terme;
- Accorder une plus grande pondération à la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres qu'à la rémunération en espèces pour mieux faire cadrer les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires au fil du temps;
- Accorder une pondération considérable à la rémunération à risque dans les incitatifs à court et à long terme et réduire la pondération du salaire de base;
- Offrir deux types d'attributions (UAR et UAI) dans le cadre de notre RILT pour favoriser l'équilibre des avantages et des limites de chacun.

- Faire cadrer la rémunération de nos membres de la haute direction avec le rendement durable à long terme pour les actionnaires

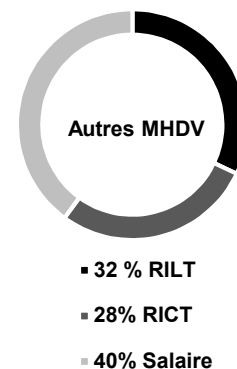
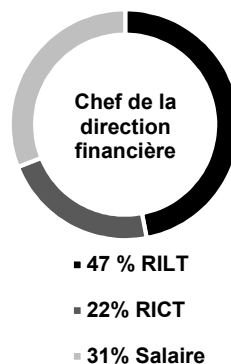
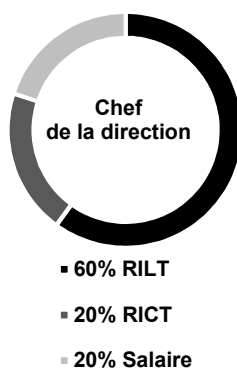
Composantes de la rémunération et composition de la rémunération

En 2021, notre programme de rémunération des membres de la haute direction se composait du salaire de base, des paiements incitatifs en espèces à court terme, des incitatifs à long terme, des cotisations au régime d'achat d'actions des employés, des cotisations au régime de retraite et des témoignages de reconnaissance.



Chaque année, le comité de gouvernance et de rémunération examine les composantes de la rémunération décrites ci-dessus, ainsi que la composition et la pondération relative de chaque composante. Notre objectif est de faire en sorte que la composition de notre rémunération directe totale cible corresponde aux pratiques en vigueur sur le marché et aux principes qui sous-tendent notre démarche en matière de rémunération. Nous accordons une plus grande pondération aux composantes variables et à risque qu'aux composantes fixes afin de nous assurer que la rémunération totale que nos membres de la haute direction touchent augmentera ou diminuera en fonction du rendement de la Société. Nous accordons une plus grande pondération aux composantes à long terme fondées sur des titres de capitaux propres pour notre chef de la direction et notre chef de la direction financière que pour nos autres membres de la haute direction visés. Le conseil est d'avis qu'en accordant une plus grande pondération au rendement des titres de capitaux propres à long terme qu'au salaire et aux incitatifs à court terme pour le chef de la direction et la chef de la direction financière, ceux-ci ne seront pas motivés à atteindre des objectifs à court terme au détriment du rendement à long terme pour les actionnaires.

Les diagrammes qui suivent illustrent la pondération relative des diverses composantes de la rémunération directe totale cible des membres de la haute direction visés en 2021, soit le salaire de base et les incitatifs à court et à long terme :



Analyse comparative de la rémunération

Le comité de gouvernance et de rémunération examine et compare la rémunération et la composition de la rémunération des membres de la haute direction de Stantec à celles d'un groupe de référence afin de s'assurer que nous offrons une rémunération concurrentielle. En 2021, le groupe de référence de la Société était composé des sociétés suivantes :

Nom de la société	Classification sous-sectorielle selon les normes GICS	Siège social	Produits d'exploitation annuels (en M\$) ¹	Capitalisation boursière (en M\$) ²
Groupe Aecon Inc.	Construction et ingénierie	Canada	3 966	1 043
Arcadis NV	Construction et ingénierie	Pays-Bas	5 053	5 139
CAE Inc.	Aéronautique et défense	Canada	3 294	9 972
Colliers International Group Inc.	Services immobiliers	Canada	4 622	8 415
Finning International Inc.	Société de négociation et distributeurs	Canada	7 011	5 486
Granite Construction Inc.	Construction et ingénierie	É.-U.	4 602	2 068
John Wood Group PLC	Construction et ingénierie	G.-B.	9 606	2 188
KBR Inc.	Construction et ingénierie	É.-U.	7 967	7 887
MasTec Inc.	Construction et ingénierie	É.-U.	9 819	8 289
Quanta Services, Inc.	Construction et ingénierie	É.-U.	15 126	17 876
Groupe SNC-Lavalin inc.	Construction et ingénierie	Canada	7 081	5 196
Sweco AB	Génie-conseil et architecture	Suède	3 121	6 402
Tetra Tech, Inc.	Services liés à l'environnement et aux installations	É.-U.	3 295	10 029
Tutor Perini Corporation	Construction et ingénierie	É.-U.	6 268	733
Worley Limited	Construction et ingénierie	Australie	9 104	5 626
WSP Global Inc.	Construction et ingénierie	Canada	9 636	19 366
Stantec Inc.	Construction et ingénierie	Canada	3 582	7 469

- 1) Les chiffres correspondant aux produits d'exploitation sont présentés sur 12 mois à compter du 30 septembre 2021 et ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen quotidien de la Banque du Canada pour la même période.
- 2) Les chiffres relatifs à la capitalisation boursière sont présentés en date du 7 février 2022 et ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change quotidien de la Banque du Canada au 31 décembre 2021.

Le comité procède à des examens périodiques pour s'assurer que le groupe de référence comprend les principaux concurrents de la Société pour ce qui est du recrutement des meilleurs talents et reflète équitablement la taille, l'étendue et la complexité de Stantec. De plus, la configuration géographique de notre liste de sociétés comparables vise à ressembler étroitement à l'empreinte mondiale de la Société. La méthodologie et les critères de sélection pour la constitution de notre groupe de référence sont illustrés ci-après :



Le comité de gouvernance et de rémunération utilise les données de notre liste de sociétés comparables et d'autres facteurs pertinents comme le rendement individuel et la durée de mandat pour établir un salaire de base et une cible de rémunération totale pour chaque membre de la haute direction. Afin de faire cadrer davantage la rémunération au rendement, la rémunération réelle est mesurée par rapport aux données de référence, mais elle est fonction du rendement des membres de la haute direction et de l'entreprise.

Se reporter au texte qui suit pour obtenir de plus amples renseignements sur chaque composante de notre programme de rémunération. Vous trouverez également des renseignements sur la façon dont les résultats de 2021 ont influé sur les décisions que nous avons prises quant à chaque composante de la rémunération.

Salaire de base

Nous ciblons le salaire de base au 50^e centile de notre groupe de référence, puis nous ajustons les salaires au besoin pour tenir compte des divers niveaux de responsabilité et d'expérience de nos membres de la haute direction, de l'étendue de leurs connaissances et de leur rendement individuel global. Les salaires de base font l'objet d'un examen annuel. Les augmentations, le cas échéant, sont accordées en fonction de l'apport individuel, de l'ampleur du rôle et des responsabilités, et pour demeurer concurrentiel par rapport au marché.

Régime incitatif à court terme (RICT)

Notre RICT est conçu pour récompenser l'atteinte de nos objectifs d'affaires annuels pour offrir un revenu immédiat sous forme d'espèces. Au début de 2021, la Société a établi les objectifs de rendement financiers et non financiers clés tirés de son plan stratégique afin d'établir la carte de pointage de rendement du RICT. Cette carte de pointage sert à évaluer la mesure dans laquelle la Société a atteint ses objectifs commerciaux à court terme et à établir l'attribution de chaque membre de la haute direction aux termes du RICT de 2021. Nos mesures du rendement – fondées sur nos quatre énoncés de valeurs – sont les suivantes :

Les gens au premier plan	Meilleurs ensemble	Faire ce qui est juste	Motivés à réussir
Diversité et inclusion	Gestion de compte	Santé, sécurité et environnement	Croissance globale des produits d'exploitation
Maintien de l'effectif	Carnet de commandes par employé	Gestion de la qualité	Croissance des produits d'exploitation nets tirés des acquisitions
Engagement des employés	Activités stratégiques	Développement durable	Croissance interne des produits d'exploitation nets
			Efficacité d'exploitation
			Marge du projet
			Coûts administratifs et de marketing
			Bénéfice net ajusté ¹
			Croissance du bénéfice par action (BPA) ajusté ¹

- 1) Le BPA ajusté correspond au bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année. Le BPA ajusté et le bénéfice net ajusté sont des mesures non conformes aux IFRS. Les rubriques sur les définitions et la réconciliation des mesures financières non conformes aux IFRS de notre rapport annuel 2022 (qui peut être consulté sur notre site Web, au stantec.com, sur SEDAR, au sedar.com, et sur EDGAR, au sec.gov) sont intégrées par renvoi aux présentes.

Pour 2021, les mesures établies dans la carte de pointage représentent le rendement cible. Les cibles sont fondées sur les conclusions de notre examen exhaustif du rendement des sociétés comparables et des facteurs sectoriels, ainsi que sur nos propres attentes en matière de rendement. L'atteinte de ces mesures signifie que nos membres de la haute direction devraient s'attendre à gagner des montants aux termes du RICT selon leurs niveaux cibles, puisque leur rendement aura répondu à nos attentes. Cette approche est conforme à notre objectif de rémunération directe totale qui consiste à verser une rémunération correspondant au 50^e centile du marché pour le rendement au niveau du secteur.

Évaluation au moyen de la carte de pointage et pondération par mesure

Les objectifs individuels de la carte de pointage ne comportent aucune pondération individuelle officielle prédéterminée. Le comité de gouvernance et de rémunération évalue plutôt le rendement réel en fonction de chaque mesure, puis évalue le rendement de la Société dans son ensemble à son appréciation et selon son bon jugement. Le conseil peut ainsi déterminer l'importance relative d'un échec ou d'un succès par rapport aux attentes à l'égard de quelque mesure individuelle que ce soit pour la Société dans son ensemble au cours d'un exercice donné. Bien qu'il n'y ait pas de formule, le conseil accorde la plus grande importance aux mesures financières de la carte de pointage. Le conseil est d'avis que l'atteinte des mesures de rendement non financières figurant dans la carte de pointage place la Société en bonne position pour réussir, mais que les mesures financières sont plus étroitement liées à la création de valeur pour les actionnaires et qu'il s'agit donc de la meilleure corrélation entre la rémunération et le rendement.

En plus des objectifs de la carte de pointage, chaque membre de la haute direction se voit attribuer certains objectifs d'affaires individuels pour l'année qui ont trait à son rôle individuel et à l'exécution de ses propres réalisations. Encore une fois, aucune pondération n'est attribuée aux objectifs individuels dans le cadre de l'établissement de l'attribution finale aux termes du RICT. Cette approche discrétionnaire établit un équilibre entre l'approche fondée sur des formules de notre RILT et permet au conseil de tenir compte des tendances macroéconomiques et sectorielles lorsqu'il évalue le rendement d'un membre de la haute direction. Le conseil exerce son pouvoir discrétionnaire de manière à responsabiliser les membres de la haute direction et à faire en sorte que leur rémunération soit manifestement liée au rendement de la Société.

En 2021, aucun ajustement n'a été apporté à la carte de pointage pour tenir compte de la COVID-19. Le comité de gouvernance et de rémunération a toutefois tenu compte de la manière dont a réagi la direction face à la pandémie dans le cadre de son évaluation plus générale des attributions aux termes du RICT de 2021. La réaction proactive de la direction à la pandémie, y compris le fait d'avoir entretenu des communications solides et efficaces avec le personnel, a eu une incidence positive sur les attributions aux termes du RICT de nos membres de la haute direction visés pour 2021. Le plan d'intervention en cas de pandémie de la Société et les protocoles adoptés pour protéger la santé et la sécurité des employés de Stantec et de leurs familles, de leurs clients et de leurs collectivités sont demeurés une grande priorité pour Stantec en 2021. Par conséquent, notre équipe de direction a reçu des éloges pour sa réponse exceptionnelle, son dévouement, sa communication et son travail d'équipe.

Cibles du RICT

Nos membres de la haute direction se voient attribuer une cible aux termes du RICT exprimée en pourcentage de leur salaire de base. Les cibles du RICT étaient les mêmes en 2020 et 2021. Selon le rendement de la Société et l'atteinte des objectifs individuels des membres de la haute direction, ceux-ci peuvent gagner entre 0 % et 200 % de leur cible.

Le tableau ci-après présente les cibles du RICT du chef de la direction et des autres membres de la haute direction visés pour 2021 (exprimées en pourcentage du salaire de base de chaque membre de la haute direction visé) :

Titre de poste	Prime minimale aux termes du RICT	Prime cible aux termes du RICT	Prime maximale aux termes du RICT
Chef de la direction	0 %	100 %	200 %
Autres membres de la haute direction visés	0 %	70 %	140 %

Résultats des attributions aux termes du RICT de 2021

Au début de 2022, le comité de gouvernance et de rémunération a examiné la carte de pointage remplie de 2021, le compte rendu final des résultats des mesures de la carte de pointage et les chiffres préliminaires du rendement financier annuel de la Société.

Le tableau qui suit présente un sommaire de la carte de pointage remplie et de l'évaluation du rendement :

Mesures		Mesure de rendement	Évaluation du rendement par le conseil
LES GENS AU PREMIER PLAN			
Diversité et inclusion	Amélioration des résultats en matière d'inclusion; augmentation des initiatives en matière de diversité et d'inclusion afin d'augmenter l'engagement des employés de Stantec et des groupes sous-représentés partout dans le monde	Mesures qualitatives	Dépassé
Maintien de l'effectif	Faible taux de roulement volontaire	< 12 %	Dépassé
Engagement des employés	Amélioration de l'engagement des employés	> 55 %	Dépassé
MEILLEURS ENSEMBLE			
Gestion de compte	Accroissement des produits d'exploitation nets grâce aux principaux clients	> 4 %	Non atteint
Activités stratégiques	Ratio gains/pertes pour les activités stratégiques (par nombre)	> 40 %	Dépassé
	Ratio gains/pertes pour les activités stratégiques (en dollars, pondéré selon la valeur de l'activité)	> 33 %	Atteint
Carnet de commandes	Moyenne pondérée pour chaque employé à temps plein	> 130 000 \$	Dépassé
FAIRE CE QUI EST JUSTE			
Santé, sécurité et environnement	Diminution du taux total de blessures à signaler	< 0,50	Dépassé
	Amélioration de l'indice de sécurité des indicateurs de premier plan	1	Dépassé
Développement durable	Réalisation de progrès à l'égard de l'engagement de carboneutralité en 2022	Mesures qualitatives	Dépassé
Gestion de la qualité	Amélioration des résultats d'audit pour qu'ils soient conformes aux normes ISO	> 90 %	Dépassé
MOTIVÉS À RÉUSSIR			
Croissance globale des produits d'exploitation	Croissance des produits d'exploitation nets sur une période continue moyenne de 5 ans	10,0 %	Non atteint
Croissance tirée des acquisitions	Croissance des produits d'exploitation nets tirés des acquisitions	3,0 %	Dépassé
Croissance tirée interne	Augmentation de la croissance interne des produits d'exploitation nets	3,0 %	Non atteint
Efficacité d'exploitation	Atteinte du BAIIA ajusté ¹ en % des produits d'exploitation nets	14,5 – 16,0 %	Atteint
Marge du projet	Atteinte de la marge du projet en % des produits d'exploitation nets	52,0 – 54,0 %	Atteint
Coûts administratifs et de marketing	Atteinte de l'efficacité des frais de vente, et des frais généraux et administratifs en pourcentage des produits d'exploitation nets	37,0 – 39,0 %	Atteint
Bénéfice net	Atteinte du bénéfice net ajusté ¹	> 6,5 %	Dépassé
Gestion du ratio DSO	Amélioration du ratio DSO (<i>days sales outstanding</i>) par rapport à la cible	< 90 jours	Dépassé
Réductions des provisions	Réduction des provisions en pourcentage des produits d'exploitation nets	< 5,0 %	Dépassé
Croissance des bénéfices	Croissance annuelle du BPA dilué ajusté ¹	2,2 %	Dépassé

1) La croissance interne, le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le ratio DSO et le BPA dilué ajusté sont des mesures financières non conformes aux IFRS et d'autres mesures financières qui n'ont pas de sens normalisé aux termes des IFRS et, par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Des renseignements supplémentaires sur ces mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières, qui sont intégrées par renvoi, sont présentés à la rubrique sur les définitions des mesures financières non conformes aux IFRS et les autres mesures financières de notre rapport annuel 2021, qui peut être consulté sur SEDAR, au sedar.com, sur EDGAR, au sec.gov, et sur le site Web de la Société, au stantec.com.

Après avoir examiné la carte de pointage remplie, ainsi que nos résultats financiers de 2021 et l'évaluation de notre rendement par rapport au secteur en général, le comité a conclu que le RICT du chef de la direction devrait correspondre à 160 % de sa cible. Lorsque le comité a établi cette attribution, il a crédité le chef de la direction et nos autres membres de la haute direction visés pour la position de chef de file de la Société en matière de développement durable. Bien qu'aucune pondération fondée sur une formule n'ait été attribuée à cette réalisation, le profil ESG de Stantec est devenu un facteur de plus en plus important dans la pondération des réalisations stratégiques non financières de la Société. De plus, bien qu'aucun ajustement n'ait été apporté à la carte de pointage de rendement pour tenir compte de la COVID-19, le comité a tenu compte de l'impact de la pandémie sur le secteur de Stantec dans son ensemble et a accordé une plus grande pondération à la solidité des bénéfices de la Société (reflétant une gestion financière prudente) et au faible taux de roulement volontaire du personnel (reflétant l'engagement de la Société à établir des liens avec ses employés et à assurer un fort niveau d'engagement pendant la pandémie). Cette situation, conjuguée à la reconnaissance par le secteur et les investisseurs du solide rendement de Stantec en matière d'ESG, a eu une incidence positive sur la rémunération de nos membres de la haute direction (établissant ainsi un lien clair entre la rémunération des membres de la haute direction et les facteurs ESG).

Tous les membres de la haute direction visés ont reçu des attributions aux termes du RICT supérieures à la cible, comme il est indiqué et décrit plus en détail ci-après, ce qui témoigne d'un solide effort combiné.

Membre de la haute direction	Cible du RICT	Attribution aux termes du RICT en % de la cible du RICT	Paiement aux termes du RICT en % du salaire de base	Paiement réel aux termes du RICT (\$)
Gord Johnston, chef de la direction	100 %	160 %	160 %	1 760 000 \$
Theresa Jang, chef de la direction financière	70 %	160 %	112 %	728 000 \$
Stu Lerner, chef de l'exploitation ¹	70 %	135 %	95 %	550 907 \$
Cath Schefer, chef de l'exploitation ²	70 %	135 %	95 %	529 576 \$
Steve Fleck, chef des pratiques d'affaires et des projets	70 %	135 %	95 %	519 750 \$

- 1) M. Lerner est rémunéré en dollars américains. Son RICT était de 439 425 \$ US. Le paiement aux termes du RICT ci-dessus a été converti en dollars canadiens au moyen du taux de change annuel moyen du dollar américain par rapport au dollar canadien de 1,2537.
- 2) M^{me} Schefer est rémunérée en livres sterling. Son RICT était de 307 125 £. Le paiement aux termes du RICT ci-dessus a été converti en dollars canadiens au moyen du taux de change annuel moyen de la livre sterling par rapport au dollar canadien de 1,7243.

L'attribution aux termes du RICT de 2021 de M^{me} Jang a été fixée à 160 % de la cible. En 2021, M^{me} Jang a fait preuve d'un leadership exceptionnel au sein de notre équipe des services financiers, qui a poursuivi ses activités à distance pendant la pandémie. Par conséquent, la Société a été en mesure de mettre en œuvre plusieurs initiatives stratégiques, y compris la restructuration de sa facilité de crédit en tant que prêt lié au développement durable, ce qui a permis d'harmoniser la stratégie de financement de Stantec avec son engagement continu à l'égard de son leadership envers les questions environnementales, sociales et de gouvernance. Le style de leadership collaboratif de M^{me} Jang, conjugué à son dévouement à l'égard de la structure de capital de la Société, a renforcé la confiance des investisseurs envers Stantec et a directement contribué au succès de la Société en 2021.

Les attributions aux termes du RICT de M. Lerner, de M^{me} Schefer et de M. Fleck ont toutes été fixées à 135 % de la cible, ce qui représente un solide effort d'équipe pour la gestion et la direction des équipes d'exploitation et de service fonctionnel (ESF) de Stantec au cours de 2021. M. Lerner et M^{me} Schefer ont joué un rôle déterminant dans la communication et l'engagement de notre personnel dans le cadre des projets, alors que nous nous soutenions mutuellement et que nous soutenions nos clients à distance. M. Fleck a géré notre groupe ESF de façon exceptionnelle, réduisant l'ensemble des coûts attribués à la Société et continuant de renforcer nos initiatives axées sur la pratique d'affaires, la gestion de projets et leur mise en œuvre.

Régime incitatif à long terme (RILT)

Notre RILT est conçu pour faire cadrer la rémunération de nos membres de la haute direction avec les intérêts à long terme des actionnaires. Étant entièrement fondée sur des titres de capitaux propres, la valeur de notre RILT pour nos membres de la haute direction dépend du rendement du cours de l'action, dont tous les actionnaires bénéficient à leur tour. Tel qu'il est établi, notre RILT est composé d'unités d'actions liées au rendement (UAR), qui sont liées à notre rendement total pour les actionnaires (RTA) relatif et au rendement des capitaux propres (RCP), et d'unités d'actions incessibles (UAI), dont les droits sont acquis à la fin d'une période de service de trois ans et réglés entièrement en espèces. Le conseil est d'avis que l'utilisation de deux types de mesures incitatives à long terme permet d'équilibrer les avantages et les limites de l'utilisation d'une seule mesure, tout en maintenant une structure incitative à long terme relativement simple.

Chaque poste de haute direction comporte une valeur cible des incitatifs à long terme pouvant être attribuée; cette valeur correspond à un pourcentage du salaire de base du membre de la haute direction. Le tableau qui suit présente les cibles du chef de la direction et des autres membres de la haute direction visés en 2021.

Titre de poste	Cible aux termes du RILT
Chef de la direction	300 %
Chef de la direction financière	150 %
Chef de l'exploitation (Amérique du Nord) ¹	120 %
Autres membres de la haute direction visés	80 %

- 1) La cible aux termes du RILT de M. Lerner a été augmentée, passant de 80 % à 120 % en 2021, ce qui reflète le fait qu'environ 80 % des produits d'exploitation nets consolidés de la Société sont gagnés en Amérique du Nord (soit la majorité des activités de la Société). Aucun autre changement n'a été apporté aux cibles du RILT par rapport à 2020.

Les principales modalités qui s'appliquent à chaque composante de notre régime incitatif à long terme sont les suivantes :

Unités d'actions liées au rendement (UAR)

Sous réserve d'un multiplicateur de rendement, les UAR sont des unités d'actions théoriques qui reflètent la valeur marchande des actions ordinaires de Stantec. Les UAR sont assorties de droits à des équivalents de dividendes et, par conséquent, des unités supplémentaires correspondant à la valeur des dividendes versés sur les actions de Stantec s'y ajoutent pendant leur durée. Ces unités sont acquises à la réalisation d'une condition de service qui commence le premier jour d'une période de rendement de trois ans. Afin d'éliminer tout effet dilutif, toutes les UAR attribuées aux termes du RILT sont réglées en espèces seulement, et non en actions.

Chaque année, le comité de gouvernance et de rémunération examine et approuve les objectifs de rendement qui s'appliqueront à chaque octroi d'UAR. Les objectifs de rendement pour chaque année d'octroi sont utilisés pour établir le nombre final d'UAR dont les droits pourront être acquis à la fin du cycle de rendement de trois ans. Le nombre d'UAR dont les droits pourront être acquis peut varier de 0 % à 200 % du nombre d'unités qui ont été octroyées au membre de la haute direction.

Stantec utilise une mesure de rendement absolu (RCP) et de rendement relatif (RTA) pour ses UAR. La pondération entre ces mesures est établie à 60 % pour le RCP et à 40 % pour le RTA relatif. Le conseil est d'avis que l'utilisation d'une mesure relative en plus d'une mesure absolue donne une image plus complète du rendement individuel de nos membres de la haute direction et du rendement de la Société.

Notre octroi aux termes du RILT en 2021 a eu lieu en mai. Appuyé par les données du groupe de référence et le plan stratégique de la Société, le comité de gouvernance et de rémunération a approuvé les niveaux de rendement ci-après. Ces critères dictent la valeur des UAR que chaque membre de la haute direction gagnera au moment du paiement, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Rendement sur les capitaux propres (pondéré à 60 %)	Aucun paiement	Manqué	Planifié	Dépassé
Taux de rendement moyen des capitaux propres de la Société ¹	4,0 %	8,0 %	10,6 %	13,0 %
Montant de l'attribution fondée sur le rendement des capitaux propres	0 %	50 %	100 %	200 %
Rendement total pour les actionnaires (RTA) relatif (pondéré à 40 %)	Aucun paiement	Manqué	Planifié	Dépassé
Rang centile du RTA relatif de la Société	25 %	37,5 %	50 %	100 %
Montant de l'attribution du RTA relatif	0 %	50 %	100 %	200 %

- 1) *Moyenne du rendement ajusté sur les capitaux propres de la Société pour les exercices 2021, 2022 et 2023, où le bénéfice net de la Société est ajusté pour exclure l'effet des éléments extraordinaires, inhabituels et/ou non récurrents. Le taux de rendement moyen sur les capitaux propres de la Société est une mesure non conforme aux IFRS qui n'a pas de sens normalisée aux termes des IFRS et, par conséquent, il pourrait ne pas être comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.*

Critère du rendement des capitaux propres

Si le taux de RCP moyen rajusté de la Société est inférieur au niveau de rendement « Aucun paiement », le facteur de rendement à appliquer aux UAR est de 0 % et, par conséquent, la tranche de l'attribution correspondant au RCP est également de zéro. Si le taux est supérieur au niveau de rendement « Aucun paiement », le facteur de rendement à appliquer à la tranche du rendement des capitaux propres de l'attribution est interpolé sur une base linéaire entre les niveaux de rendement indiqués ci-dessus, atteignant un niveau maximal à « Dépassé ». Si le RCP est supérieur à « Dépassé », le facteur de rendement à appliquer à la tranche du rendement des capitaux propres sera plafonné à 200 %.

Critère de rendement total pour les actionnaires (RTA) relatif

Stantec calcule le RTA relatif par rapport à son groupe de référence en matière de rémunération (présenté à la page 56 de la présente circulaire) sur une période de trois ans. Le RTA mesure l'appréciation de nos actions ordinaires et des dividendes versés au cours de la période de rendement, en supposant le réinvestissement des dividendes. Si le RTA relatif de la Société est inférieur au niveau de rendement « Aucun paiement », le facteur de rendement à appliquer aux UAR est de 0 % et, par conséquent, la tranche du RTA relatif de l'attribution est également de zéro. Si le RTA relatif de Stantec est supérieur au niveau de rendement « Aucun paiement », le facteur de rendement à appliquer à la tranche du RTA relatif de l'attribution est interpolé sur une base linéaire entre les niveaux de rendement indiqués ci-dessus, atteignant un niveau maximal à « Dépassé ».

Les UAR sont payées à leur valeur en espèces, qui est déterminée après un cycle de rendement de trois ans. Pendant la période d'acquisition, la valeur d'une UAR fluctue selon la fluctuation du cours des actions de Stantec.

Unités d'actions incessibles (UAI)

Les UAI sont des unités d'actions théoriques qui ont la même valeur que nos actions ordinaires; toutefois, les UAI ne comportent aucun droit de vote, ne peuvent être transférées et ne comportent aucun droit d'échange contre nos actions ordinaires. Les UAI permettent d'harmoniser les intérêts de nos membres de la haute direction et de nos actionnaires sur la croissance du rendement des actions. Elles favorisent également le maintien en poste des employés et des membres de la haute direction grâce à l'acquisition fondée sur l'écoulement du temps. Les UAI sont réglées en espèces et les droits sont acquis en bloc au troisième anniversaire de leur date d'octroi. Elles sont assorties de droits à des équivalents de dividendes et, par conséquent, des unités supplémentaires correspondant à la valeur des dividendes versés sur les actions ordinaires de Stantec s'y ajoutent pendant leur durée. La valeur de paiement de nos UAI correspond au nombre d'UAI dont les droits sont acquis (y compris les droits équivalents de dividendes gagnés sur celles-ci) multipliée

par le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de Stantec pendant la période de cinq (5) jours de bourse se terminant à la date d'acquisition.

Options et droits à la plus-value des actions (DPVA).

Les options et les DPVA ont été remplacés par des UAI aux fins de notre octroi aux termes du RILT en 2019 et par la suite. Par conséquent, la Société a cessé d'attribuer ses options d'achat d'actions et ses DPVA. Au moment de leur utilisation, les DPVA reflétaient les modalités de nos options d'achat d'actions, mais ne pouvaient être réglés qu'au moyen d'un exercice sans décaissement (lorsque aucune action sous-jacente n'était émise à l'exercice). M^{me} Schefer détient des DPVA qui lui ont été octroyés avant 2019. À des fins de compte rendu historique uniquement, le tableau suivant présente la dilution et le taux d'épuisement des options d'achat d'actions et des DPVA de Stantec pour les trois derniers exercices. Les pourcentages indiqués sont en date des 31 décembre 2019, 2020 et 2021.

Taux	Description	2019	2020	2021
Dilution	La dilution désigne la dilution actuelle attribuable aux options d'achat d'actions. Elle est calculée comme étant le nombre total d'options d'achat d'actions en cours, divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation.	3,64 %	1,91 %	0,76 %
Taux d'épuisement	Le taux d'épuisement indique le volume des octrois d'options d'achat d'actions annuels. Le taux d'épuisement est calculé comme étant le nombre total d'options d'actions émises au cours d'un exercice, divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation ¹ .	-	-	-

1) Aucune option ni aucun DPVA n'a été octroyé en 2019, en 2020 ou en 2021.

Pour une description détaillée du RILT, voir l'annexe B de la présente circulaire.

Autre rémunération

Nos membres de la haute direction ne touchent aucun avantage indirect et n'ont droit à aucune autre rémunération que le droit de participer aux régimes de retraite, de prestations de maladie et aux programmes de témoignages de reconnaissance qui sont généralement offerts à nos employés. Le texte qui suit décrit nos régimes de retraite et nos programmes de témoignages de reconnaissance.

Avantages liés à la retraite

Tous les membres de la haute direction peuvent participer aux régimes de retraite que Stantec offre à ses employés. Nous n'offrons aucun avantage indirect spécial ni avantage conçu expressément pour nos membres de la haute direction.

Nous offrons quatre régimes de retraite à nos employés canadiens : un régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REER collectif), un régime d'achat d'actions des employés (RAAE) enregistré, un RAAE non enregistré et un compte d'épargne libre d'impôt collectif (CELI collectif). Aucun des régimes de retraite ne prévoit l'émission de nouvelles actions de Stantec.

Aux termes du REER collectif, Stantec verse une cotisation correspondant à 100 % de la première tranche de 3 % du salaire de base de l'employé. Les cotisations au REER collectif sont investies dans les fonds de placement que l'employé choisit parmi 17 possibilités, y compris les actions de Stantec. Aux termes des RAAE enregistré et non enregistré, les employés achètent des actions de Stantec. Stantec verse une cotisation aux termes du RAAE correspondant à 50 % de la première tranche de 4 % du salaire de base de l'employé (jusqu'à concurrence de 2 % du salaire de base de l'employé). Stantec cotise un maximum de 5 % du salaire de base de l'employé (3 % dans le cas du REER collectif et 2 % dans le cas des RAAE enregistré et non enregistré). Aux termes du CELI collectif, les cotisations sont investies dans les fonds de placement que l'employé choisit parmi 17 possibilités, y compris les actions de Stantec.

Les employés américains de Stantec peuvent participer au régime 401(k) de Stantec. Stantec verse une cotisation correspondant à 100 % de la première tranche de 3 % du salaire de base de l'employé et à 50 % de la tranche suivante de 2 % du salaire de base de l'employé. Les cotisations au régime 401(k) sont investies dans les fonds de placement que l'employé choisit parmi 16 possibilités. Les employés américains peuvent également

participer au RAAE; Stantec verse une cotisation correspondant à 0,5 % de la rémunération admissible lorsque l'employé cotise 1 % et à 1 % de la rémunération admissible lorsque l'employé cotise 2 % ou plus.

Régime de retraite du R.-U.

Les employés du R.-U. peuvent participer à un régime de retraite à cotisations déterminées. Le régime permet à notre personnel d'accumuler des fonds pour bénéficier d'un revenu à la retraite. Aux termes des modalités du régime de retraite, les employés sont tenus de verser une cotisation minimale correspondant à 4,5 % de leur salaire ouvrant droit à pension (soit leur salaire de base au 1^{er} avril de chaque année). En retour, les employés reçoivent une cotisation standard de l'employeur de 6,5 % de leur salaire ouvrant droit à pension. De plus, les cotisations de l'employeur augmentent à titre nominal pour tenir compte de l'âge, d'une cotisation de 25 % correspondant aux cotisations personnelles des employés et d'une cotisation de 2 % correspondant au salaire annuel ouvrant droit à pension supérieur à 50 000 £ (soit le plafond des gains au R.-U.). Les employés peuvent choisir de cotiser ou non au régime de retraite au moyen de retenues salariales. Le fait de cotiser des fonds au moyen d'une retenue salariale (un mécanisme de sacrifice salarial au R.-U.) donne lieu à des retenues à la source d'assurance nationale (*National Insurance* (NI)) légèrement favorables.

Tous les employés du R.-U. peuvent participer au régime de retraite à cotisations déterminées dès leur entrée en fonction et ils peuvent continuer d'y participer jusqu'à l'âge de 75 ans. Une retraite anticipée peut être prise à partir de 55 ans (et à partir de 57 ans en 2028).

M^{me} Schefer participe activement au régime de retraite à cotisations déterminées du R.-U. de la Société. Ses soldes cumulés aux 31 décembre 2020 et 2021 sont présentés dans le tableau ci-après.

Nom	Valeur cumulée au début de l'exercice (\$)	Valeur de rémunération (\$) ²	Valeur cumulée à la fin de l'exercice (\$)
Cath Schefer	993 463	61 918	1 055 381

- 1) Le solde du régime de retraite de M^{me} Schefer est établi en livres sterling (£). Les montants ci-dessus ont été convertis en dollars canadiens au moyen du taux de change annuel moyen de 1,7243.
- 2) Représente la cotisation de l'employeur versée à la caisse de retraite de M^{me} Schefer. Aucun gain supérieur au cours du marché ni gain préférentiel n'est crédité à son compte. Le solde cumulé de fin d'exercice de M^{me} Schefer comprend les cotisations salariales et les cotisations de l'employeur.

Programme de témoignages de reconnaissance

À l'échelle mondiale, le programme de témoignages de reconnaissance de Stantec reconnaît et récompense nos employés pour leurs précieuses contributions et leur engagement soutenu envers le succès de Stantec. Tous les employés permanents à temps plein et à temps partiel sont admissibles à ces témoignages, dans la mesure où ils demeurent au service de Stantec sans interruption pendant le nombre requis d'années.

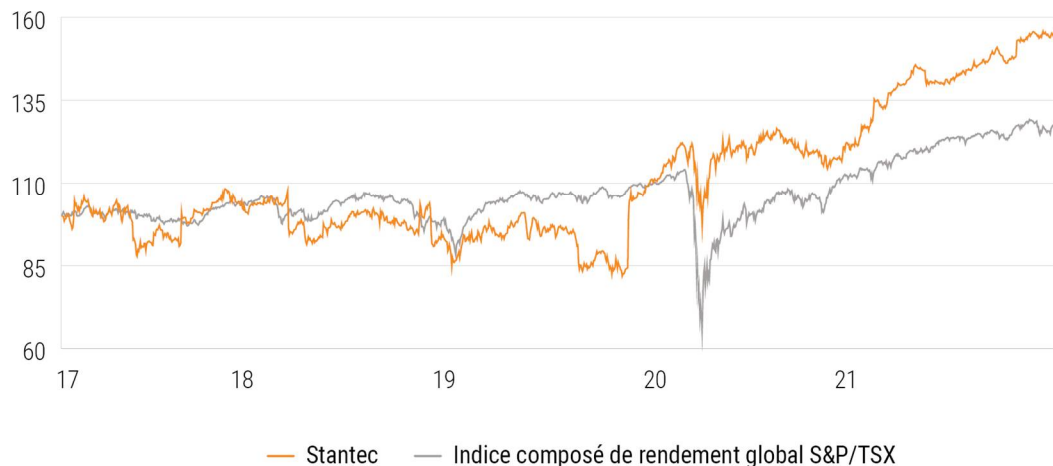
Les programmes spécifiques varient selon le pays. Les attributions d'actions sont effectuées en Amérique du Nord, les employés canadiens recevant une cotisation forfaitaire unique de 500 \$ au RAAE non enregistré de l'employé pour chaque période de 5 ans de service, jusqu'à concurrence d'une attribution maximale de 2 000 \$ pour 20 ans de service. L'attribution de 2 000 \$ se poursuit par tranche de cinq ans de service par la suite. Les employés américains reçoivent les mêmes attributions, mais en dollars américains.

Graphique du rendement

Le graphique suivant compare le rendement total réalisé par les actionnaires par tranche de 100 \$ investie dans nos actions ordinaires à la TSX du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021 (en supposant le réinvestissement des dividendes) au rendement total de l'indice composé de rendement global S&P/TSX pour la même période.

Rendement cumulé sur cinq ans d'un placement de 100 \$

(en supposant le réinvestissement des dividendes)



Le rendement total réalisé par les actionnaires de Stantec au cours des cinq dernières années a nettement surpassé celui de l'indice composé S&P/TSX. D'autres analyses démontrent que le rendement de Stantec a été légèrement inférieur à celui de l'indice composé S&P/TSX au cours des premières années de la période de rendement, mais qu'il a surpassé celui de l'indice depuis 2020. Le rendement de Stantec au cours de cette période a été largement ajusté en fonction de la rémunération des membres de la haute direction, qui s'explique par le fait qu'une grande partie de la rémunération de nos membres de la haute direction est attribuée sous forme d'incitatifs à long terme qui suivent de près la valeur de nos actions ordinaires. Les UAR octroyées aux membres de la haute direction en 2017 et en 2018 ont été versées en deçà de la cible. C'est au cours de cette période que le rendement de Stantec a été inférieur à celui de l'indice composé S&P/TSX.

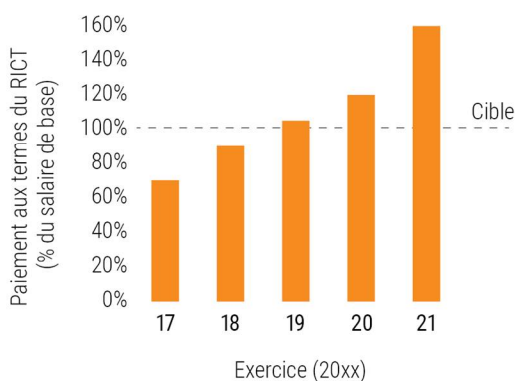
Les attributions aux termes du RICT ont également été inférieures pendant cette période. Récemment, toutefois, le rendement de Stantec a nettement surpassé le rendement de l'indice composé de rendement global S&P/TSX, ce qui a généré une valeur considérable pour les actionnaires. Par conséquent, la rémunération de nos membres de la haute direction a augmenté et les récents niveaux de paiement aux termes du RICT ont été supérieurs à la cible. De même, le multiplicateur de rendement de nos UAR s'est amélioré et les options ont été réglées dans le cours. Si le rendement de Stantec se maintient, les actionnaires devraient s'attendre à obtenir de bons rendements, car les membres de notre haute direction touchent eux aussi une rémunération plus élevée.

Le tableau et les graphiques ci-après démontrent les niveaux de paiement cibles et réels de nos incitatifs à court et à long terme pour notre chef de la direction au cours des cinq dernières années, calculés au 31 décembre 2021 :

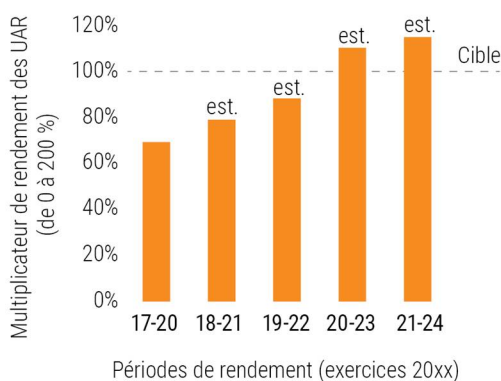
Année	Salaire de base (\$)¹	RICT				RILT			
		Cible (en % du salaire de base)	Paiement cible (\$)	Réel (en % du salaire de base)	Paiement réel (\$)	Cible (en % du salaire de base)	Juste valeur à la date d'octroi (\$)²	Multiplicateur de rendement des UAR (%)³	Paiement réel/estimé (\$)⁴
2021	1 100 000	100	1 100 000	160	1 760 000	300	3 300 000	115,2	4 963 090
2020	950 000	100	950 000	120	1 140 000	300	2 850 000	110,5	5 345 005
2019	850 000	100	850 000	105	892 500	200	1 700 000	88,5	3 565 371
2018	780 000	100	780 000	90	702 000	200	1 560 000	79,2	3 405 845
2017	850 000	100	850 000	70	595 000	200	1 700 000	69,5	2 871 174

- 1) M. Gomes était chef de la direction en 2017. M. Johnston est devenu chef de la direction le 1^{er} janvier 2018; son salaire de base initial s'établissait à 780 000 \$.
- 2) Représente la juste valeur à la date d'octroi de l'attribution aux termes du RILT du chef de la direction. En 2017 et en 2018, les attributions aux termes du RILT ont été versées sous forme d'UAR (au deux tiers) et d'options d'achat d'actions (à un tiers). De 2019 à 2021, les attributions aux termes du RILT ont été versées sous forme d'UAR (80 %) et d'UAI (20 %).
- 3) Les multiplicateurs de rendement appliqués aux UAR attribuées en 2017 et en 2018 sont fondés sur les résultats des paiements réels. Les multiplicateurs de rendement pour 2019, 2020 et 2021 sont fondés sur le paiement prévu en conséquence du rendement de Stantec pendant la durée des unités (calculés en date du 31 décembre 2021).
- 4) Pour 2017 et 2018, représente la valeur globale des UAR du chef de la direction et la tranche dans le cours de ses options d'achat d'actions. Aux fins de cette information, les valeurs des UAR pour 2017 et 2018 sont fondées sur les résultats des paiements réels. Les valeurs des UAR pour 2019, 2020 et 2021 sont fondées sur la meilleure estimation de la Société du multiplicateur de rendement à appliquer aux attributions, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus. Le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de Stantec pendant les 5 derniers jours de bourse de 2021 (70,14 \$) a été utilisé pour calculer la valeur des UAR. Le prix d'exercice des options d'achat d'actions attribuées en 2017 et en 2018, soit 31,75 \$ et 32,98 \$, a été utilisé pour calculer la valeur dans le cours des options d'achat d'actions en fonction du cours de clôture des actions de Stantec pour 2021 (71,07 \$). Lorsque des options d'achat d'actions ont été exercées, la valeur représente les résultats des paiements réels.

Paiement aux termes du RICT
(Exprimé en % du salaire de base)



RILT
(Multiplicateur de rendement des UAR)



Notre processus de prise de décision et d'approbation

Il incombe au comité de gouvernance et de rémunération d'établir la stratégie de rémunération des membres de la haute direction pour le compte du conseil et d'administrer les politiques de rémunération des membres de la haute direction. En se fondant sur la stratégie, le comité établit les objectifs de rémunération; les programmes sont ensuite conçus pour atteindre efficacement ces objectifs.

Chaque année, le comité revoit et approuve le programme de rémunération des membres de la haute direction de la Société ainsi que les critères de rendement associés au RICT et aux UAR. Le conseil établit la rémunération du chef de la direction selon la recommandation du comité. La rémunération de chaque membre de la haute direction visé, autre que le chef de la direction, est approuvée par le chef de la direction — selon les recommandations et les conseils du comité — et est conforme aux attributions minimales et maximales pour les montants attribués aux termes du RICT et les octrois incitatifs à long terme prévus dans nos programmes de rémunération.

Conseil indépendant

Le comité de gouvernance et de rémunération a adopté une politique d'approbation préalable concernant le recours par la direction au conseiller en rémunération du conseil, Mercer (Canada). Conformément aux modalités de cette politique, le comité fera ce qui suit :

- Il ne permettra pas à la direction d'avoir recours aux services de son consultant si ce recours pouvait compromettre l'indépendance de celui-ci à titre de conseiller du conseil;
- Dans les cas où le recours à ces services est permis, il en approuvera au préalable les modalités, y compris les honoraires et les modalités de service proposées.

En 2021, le comité a retenu les services de Mercer (Canada) limitée pour le conseiller pour sur diverses questions de rémunération. Mercer a fourni une analyse de notre programme de rémunération des administrateurs, a participé à l'établissement des mesures de rendement et a fourni des services liés à l'analyse comparative de la rémunération des membres de la haute direction.

Le tableau ci-après présente les honoraires versés à Mercer en contrepartie de ses services en matière de rémunération des membres de la haute direction et les honoraires versés à Mercer et aux membres de son groupe en contrepartie d'autres services fournis à la Société.

Honoraires versés à Mercer (Canada) limitée en 2020 et en 2021

Exercice	Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction (\$)	Autres honoraires (\$)¹
2020	31 030	98 381
2021	58 540	76 754

- 1) En 2020 et en 2021, la direction a acheté diverses données d'enquêtes en matière de rémunération à Mercer. Les honoraires ont été engagés en dollars américains. Les montants indiqués ci-dessus ont été convertis en dollars canadiens selon les taux de change moyens annuels de 2020 et de 2021, soit de 1,3412 et de 1,2537, respectivement. Les données de 2020 et de 2021 comprennent les honoraires versés pour les tableaux d'expatriés obtenus par l'équipe de mobilité mondiale de Stantec (4 770 \$ US en 2020 et 5 900 \$ US en 2021).

Mesures d'atténuation des risques intégrées à notre programme de rémunération

Dans le cadre de son mandat, le comité de gouvernance et de rémunération revoit régulièrement notre programme de rémunération afin de s'assurer qu'il correspond aux stratégies en matière de gestion des risques de la Société et afin de dissuader les membres de la haute direction de prendre des risques inappropriés. Le comité n'a décelé aucun risque lié au programme de rémunération des membres de la haute direction de Stantec qui serait raisonnablement susceptible d'avoir un effet défavorable important sur la Société. Les éléments de notre programme de rémunération des membres de la haute direction qui sont décrits ci-après servent à atténuer les risques :

Composition de la rémunération fixe et de la rémunération à risque

- Nous offrons à nos membres de la haute direction une rémunération répartie de façon appropriée entre un volet fixe et un volet à risque de même que des incitatifs à court et à long terme.

Programme équilibré

- Nous offrons différentes cibles de salaire de base, de RICT et de RILT, selon le poste du membre de la haute direction au sein de la Société; la rémunération du chef de la direction est celle dont la proportion composée de types de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres est la plus élevée.
- Nous offrons diverses mesures de rendement pour le RICT et le RILT en vue d'appuyer notre principe de rémunération au rendement et de répondre aux attentes de nos actionnaires.

Limites fixes applicables à la rémunération variable

- Tant le RICT que le RILT sont conçus pour prévoir la possibilité d'un règlement nul, de même qu'un règlement maximal préétabli (un plafond) pour éviter des niveaux de rémunération excessifs.
- Les UAR de notre RILT sont assorties de critères de rendement, et nos UAR et nos UAI sont assorties d'une composante d'acquisition liée au temps.

Contrats d'emploi

- Tous les membres de la haute direction ont conclu un contrat d'emploi qui comprend des clauses de non-concurrence et de non-sollicitation.
- Ces contrats d'emploi comportent une disposition relative à « deux éléments déclencheurs » : une indemnité de cessation d'emploi ne sera versée qu'après la survenance d'un changement de contrôle et, par la suite, le membre de la haute direction a) est congédié sans motif valable ou b) démissionne en raison d'une diminution importante de son salaire, de ses pouvoirs, de ses fonctions ou de ses responsabilités ou en raison d'un changement important d'emplacement géographique où il doit effectuer la prestation de ses services.
- Les membres de la haute direction visés reçoivent une indemnité raisonnable en cas de congédiement sans motif valable et ne touchent aucune indemnité en cas de départ à la retraite.

Exigences en matière d'actionnariat

Nous estimons que l'actionnariat joue un rôle important afin de faire cadrer les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires; par conséquent, le conseil impose les exigences suivantes aux membres de la haute direction en matière d'actionnariat :

Titre de poste	Actionnariat exprimé en multiple du salaire de base
Chef de la direction	5x
Chef de la direction financière, chef de l'exploitation, chef de la direction des affaires, chef des pratiques d'affaires et des projets et vice-présidents directeurs	3x

Aux termes des politiques en matière d'actionnariat du chef de la direction et des vice-présidents directeurs, chaque membre de la haute direction doit respecter l'exigence en matière d'actionnariat précisée ci-dessus dans les cinq ans suivant sa nomination au poste. La conformité à chaque politique est mesurée au moyen d'un multiple du salaire de base du membre de la haute direction au moment de sa nomination à son poste. Si le salaire de base d'un membre de la haute direction augmente de plus de 20 % (cumulativement au cours des cinq années) par rapport au salaire en vigueur à la date de sa nomination au poste, le membre de la haute direction sera tenu de se conformer à la politique applicable en utilisant le salaire le plus élevé, mais il disposera de deux années supplémentaires pour atteindre l'exigence en matière d'actionnariat.

Le tableau ci-après présente les éléments suivants :

- Les actions ordinaires, les UAR et les UAI détenues par chaque membre de la haute direction visé. La valeur des actions ordinaires a été calculée au moyen du cours de clôture des actions de Stantec au 31 décembre 2021 (71,07 \$); la valeur des UAR et des UAI a été calculée au moyen du cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de Stantec pendant les 5 derniers jours de bourse de 2021 (71,25 \$).
- La participation de chaque membre de la haute direction visé, ce qui démontre la conformité à notre politique en date du 31 décembre 2021.
- Le montant total des titres de capitaux propres détenus par le membre de la haute direction visé qui est à risque.

Nom	Valeur des actions de Stantec détenues en propriété ou sur lesquelles une emprise est exercée (\$)	Valeur des UAI détenues (\$)	Salaire de base pour les critères de conformité (\$)	Valeur admissible comme multiple du salaire de base ¹	Conformité à la politique?	Valeur des UAR détenues (\$)	Valeur totale de la rémunération à risque (\$) ²
Gord Johnston	5 953 321	2 649 356	1 100 000	7,82	Oui	10 597 287	19 199 964
Theresa Jang	1 184 808	733 526	575 000	3,34	Oui	2 933 842	4 852 176
Stu Lerner	1 154 959	386 678	488 943	3,15	Oui	1 546 741	3 088 378
Cath Schefer	1 569 155	411 481	474 182	4,18	Oui	1 645 813	3 626 449
Steve Fleck	1 222 759	431 756	550 000	3,01	Oui	1 726 929	3 381 444

- 1) La valeur des UAR détenues par les membres de la haute direction n'est pas prise en considération pour établir si le membre de la haute direction se conforme aux exigences en matière d'actionnariat minimal; par conséquent, ce calcul n'en tient pas compte. Pour notre chef de la direction, il doit détenir des actions dont la valeur correspond à au moins deux fois son salaire de base, alors qu'il peut détenir le reste en actions et/ou en UAI. Pour nos autres membres de la haute direction visés, la totalité de l'exigence en matière de capitaux propres peut être détenue en actions ou en UAI.
- 2) La valeur totale de la rémunération à risque pour chaque membre de la haute direction correspond à la valeur des actions ordinaires, des UAR et des UAI du membre de la haute direction visé.

Exigences en matière de détention d'actions

Pendant la période d'un an suivant le moment où le chef de la direction cessera d'occuper ce poste, il devra détenir le même nombre d'actions qu'il était tenu de détenir la veille de son départ à la retraite. Nous estimons que cette politique décourage une prise de décision à haut risque et à court terme avant le départ du chef de la direction.

Politique en matière de récupération de la rémunération des membres de la haute direction

Le conseil peut, à son entière appréciation et dans la pleine mesure permise par la loi, s'il juge que c'est dans l'intérêt de la Société de le faire, exiger le remboursement complet ou partiel de la rémunération versée à un membre de la haute direction ou à un ancien membre de la haute direction dans les circonstances suivantes :

- Le montant d'une prime ou d'une rémunération incitative a été calculé en fonction de la réalisation de certains résultats financiers qui ont été modifiés par la suite dans le cadre du retraitement de la totalité ou d'une partie des états financiers de la Société;
- Le montant d'une prime ou d'une rémunération incitative qui aurait été attribuée à un membre de la haute direction, ou du profit réalisé par celui-ci, si les résultats financiers avaient été présentés correctement, était inférieur au montant de la prime ou de la rémunération incitative réellement attribuée ou touchée.

Politique interdisant les opérations de couverture

Conformément à la politique en matière d'opération d'initiés de la Société, il est interdit aux administrateurs et aux membres de la haute direction de spéculer sur les titres de la Société et de vendre des titres de la Société à découvert ou d'acheter ou de vendre une option d'achat ou de vente. Il ne leur est pas permis non plus d'acheter des contrats à terme ou des instruments similaires — comme des contrats à terme variables prépayés, des swaps d'actions, des tunnels ou des parts de fonds d'échange — qui sont conçus pour couvrir ou compenser une diminution de la valeur des titres de capitaux propres de la Société.

Description de la rémunération de 2021

Tableau sommaire de la rémunération des membres de la haute direction visés

Le tableau qui suit présente sommairement la rémunération du chef de la direction, du chef de la direction financière et des trois membres de la haute direction les mieux rémunérés qui, collectivement, sont nos membres de la haute direction visés.

Stu Lerner réside aux États-Unis et a été payé en dollars américains (\$ US). Cath Schefer réside au Royaume-Uni et a été payée en livres sterling (£). Tous les autres membres de la haute direction visés résident au Canada et sont rémunérés en dollars canadiens (\$ CA). Tous les chiffres présentés dans le tableau ci-après sont exprimés en dollars canadiens. Pour la rémunération de M. Lerner, les équivalents en dollars canadiens sont calculés selon le taux de change annuel moyen du dollar américain par rapport au dollar canadien, qui était de 1,2537 \$ en 2021, de 1,3412 \$ en 2020 et de 1,3267 \$ en 2019. Pour la rémunération de M^{me} Schefer, les équivalents en dollars canadiens sont fondés sur le taux de change annuel moyen de la livre sterling par rapport au dollar canadien, qui était de 1,7243 \$ en 2021, de 1,7200 \$ en 2020 et de 1,6942 \$ en 2019.

Nom et poste principal ¹	Exercice	Salaire (\$)²	Rémunération à long terme (\$)	Rémunération aux termes du régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (\$)			Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération (\$)³	Rémunération totale (\$)
			Attributions fondées sur des actions⁴	Attributions fondées sur des options⁵	Prime aux termes du régime incitatif annuel	Régimes incitatifs à long terme			
Gord Johnston	2021	1 100 016	3 300 003	-	1 760 000	-	-	140 433	6 300 452
Président et chef de la direction	2020	931 548	2 849 952	-	1 140 000	-	-	107 320	5 028 820
	2019	847 313	1 700 002	-	892 500	-	-	58 845	3 498 660
Theresa Jang	2021	650 013	974 981	-	728 000	-	-	39 914	2 392 908
Vice-présidente directrice et chef de la direction financière	2020	562 331	862 512	-	483 000	-	-	30 605	1 938 448
	2019	475 001	380 000	-	349 125	-	-	17 011	1 221 137
Stu Lerner	2021	582 977	676 784	-	550 907	-	-	38 805	1 849 473
Vice-président directeur et chef de l'exploitation (Amérique du Nord)	2020	511 670	434 364	-	439 377	-	-	42 032	1 427 443
	2019	413 829	215 967	-	185 738	-	-	30 214	845 748
Cath Schefer	2021	560 896	488 266	-	529 576	-	61 918	25 604	1 666 260
Vice-présidente directrice et chef de l'exploitation (International)	2020	492 185	414 582	-	433 440	-	50 466	24 168	1 414 841
	2019	465 905	237 918	-	216 011	-	45 436	18 938	984 208
Steve Fleck	2021	550 017	440 000	-	519 750	-	-	44 272	1 554 039
Vice-président directeur et chef des pratiques d'affaires et des projets	2020	461 819	375 984	-	394 800	-	-	36 808	1 269 411
	2019	443 279	356 202	-	327 075	-	-	30 320	1 156 676

- 1) M. Lerner est devenu chef de l'exploitation (Amérique du Nord) avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020. Auparavant, il était vice-président directeur du groupe Infrastructures de Stantec. M^{me} Schefer est devenue chef de l'exploitation (International) avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2019. Auparavant, elle était vice-présidente directrice de l'unité d'exploitation régionale internationale de Stantec. Tous les autres membres de la haute direction visés occupent leur poste actuel depuis le 1^{er} janvier 2019.
- 2) En raison des dates limites de paie, le salaire gagné par les membres de la haute direction visés dans la première période de paie d'une année est fondé sur le salaire de l'année précédente. En 2020, tous les membres de la haute direction visés ont accepté

une réduction de 10 % de leur salaire de base pour une période de six mois en réponse aux perturbations économiques causées par la pandémie de COVID-19.

- 3) Représente la valeur des unités d'actions liés au rendement (UAR) et des unités d'actions incessibles (UAI) supplémentaires créditées à chaque membre de la haute direction visé pour tenir compte de l'émission de droits à des équivalents de dividendes sur le total de leurs avoirs en unités, des cotisations versées au régime enregistré d'épargne-retraite du membre de la haute direction visé et au régime d'achat d'actions des employés et du règlement des témoignages de reconnaissance. La valeur donnée pour M^{me} Schefer comprend une allocation de voiture de 6 360 \$ par an.
- 4) En 2021, en 2020 et en 2019, les membres de la haute direction visés ont reçu leurs attributions fondées sur des actions sous forme d'UAR (80 %) et d'UAI (20 %). Les valeurs indiquées pour 2021 représentent la juste valeur à la date d'octroi des UAR et des UAI octroyées le 10 mai 2021, au prix de 53,45 \$, soit le cours de clôture des actions de Stantec à la TSX le jour précédant la date d'octroi.
- 5) La Société a cessé d'attribuer des options d'achat d'actions et des DPVA en 2019.

Attributions fondées sur des options et des actions en cours

Le tableau qui suit présente toutes les attributions fondées sur des options et des actions en cours pour chaque membre de la haute direction visé au 31 décembre 2021.

Attributions fondées sur des options					Attributions fondées sur des actions		
Nom	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (n ^{bre})	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur totale des options dans le cours non exercées (\$) ¹	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (n ^{bre})	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$) ²	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
Gord Johnston	-	-	-	-	186 389	13 873 466	-
Theresa Jang	-	-	-	-	51 602	3 880 913	-
Stu Lerner	8 071 11 540	31,75 32,98	16 mai 2022 15 mai 2023	756 910	30 374	2 291 545	-
Cath Schefer	10 095	32,98	15 mai 2023	384 519	26 147	1 944 445	-
Steve Fleck	-	-	-	-	28 947	2 113 520	-

- 1) Le cours de clôture des actions de Stantec de 71,07 \$ en date du 31 décembre 2021 a été utilisé pour calculer la valeur globale.
- 2) Représente la valeur des UAR attribuées aux membres de la haute direction visés en 2019, en 2020 et en 2021 et des UAI attribuées en 2019, en 2020 et en 2021. Les UAR ont été évaluées en fonction du paiement que l'on prévoyait devoir faire en fonction du rendement de Stantec pendant la durée des unités (par conséquent, un multiplicateur de 88,5 % a été appliqué aux UAR octroyées en 2019, un multiplicateur de 110,5 % a été appliqué aux UAR octroyées en 2020 et un multiplicateur de 115,2 % a été appliqué aux UAR octroyées en 2021 aux fins de la présentation de ces renseignements). Le nombre d'UAR dont les droits sont réellement acquis et réglés dépend du rendement réel de Stantec applicable à la période à laquelle ces UAR se rapportent. Le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de Stantec pendant les 5 derniers jours de bourse de 2021 (71,25 \$) a été utilisé pour calculer la valeur des UAR et des UAI.

Attributions aux termes d'un régime incitatif – valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Le tableau suivant résume la valeur de toutes les attributions fondées sur des options et des actions dont les droits ont été acquis en 2021, ainsi que les attributions aux termes du RICT (rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres) gagnées en 2021 :

Nom	Attributions fondées sur des options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$) ¹	Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$) ²	Rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)
Gord Johnston	643 030	1 290 588	1 760 000
Theresa Jang ³	-	-	728 000
Stu Lerner ⁴	81 808	164 117	550 907
Cath Schefer ⁴	71 540	143 571	529 576
Steve Fleck	115 442	231 646	519 750

- 1) Représente la valeur qui aurait été réalisée si les options et les DPVA visés par les attributions fondées sur des options avaient été exercés à la date d'acquisition. Aux fins de la présentation de ces renseignements, un tiers des options et des DPVA attribués aux membres de la haute direction visés en 2018 ont été acquis en 2021.
- 2) Représente la valeur des UAR émises dans le cadre de la rémunération de 2018 dont les droits ont été acquis et réglés en 2021.
- 3) Étant donné que M^{me} Jang a été nommée vice-présidente directrice et chef de la direction financière le 1^{er} janvier 2019, elle n'avait pas d'attributions fondées sur des options ou sur des actions dont les droits ont été acquis ou qui ont été gagnées au cours de l'exercice.
- 4) M. Lerner est payé en dollars américains; M^{me} Schefer est payée en livres sterling. Les valeurs de rémunération du régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres de M. Lerner et de M^{me} Schefer gagnées en 2021 ont été converties en dollars canadiens au moyen du taux de change annuel moyen du dollar canadien par rapport au dollar américain et à la livre sterling de 1,2537 et de 1,7243, respectivement.

Gains réalisés grâce aux options exercées en 2020 et 2021

Le tableau suivant présente la valeur des gains réalisés par les membres de la haute direction visés à la suite de l'exercice des options d'achat d'actions en 2020 et en 2021.

	2020 (\$)	2021 (\$) ¹
Gord Johnston	602 405	1 867 423
Theresa Jang	0	0
Stu Lerner	17 700	283 946
Cath Schefer ²	79 236	413 614
Steve Fleck	143 252	648 775

- 1) Représente le gain réel réalisé à l'exercice des options. Le gain reflète la différence entre le prix de l'option et le prix d'exercice à la date d'exercice.
- 2) Les gains réalisés reflètent la valeur des gains réalisés suite à l'exercice des DPVA.

Renseignements sur le régime de rémunération fondé sur des titres de capitaux propres

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2021, le nombre de titres devant être émis à l'exercice des options en circulation, le prix d'exercice pondéré des options en circulation et le nombre de titres restant à émettre aux termes de tous les régimes de titres de capitaux propres approuvés antérieurement par les actionnaires. Au 31 décembre 2021, la Société n'avait aucun régime de rémunération fondé sur des titres de capitaux propres qui n'avait pas été approuvé par les actionnaires et aucun de ces régimes n'était en vigueur à la date de la présente circulaire.

Catégorie de régime	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options en circulation a) (n ^{bre})	Prix d'exercice moyen pondéré des options en circulation b) (\$)	Nombre de titres restant à émettre aux termes de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne a) c) (n ^{bre}) ¹
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs	848 278	32,37	4 125 652

- 1) Ce nombre correspond au nombre maximal d'options de Stantec dont l'émission est autorisée aux termes du RILT de Stantec (8 550 728), moins les 848 278 options émises et en circulation aux termes du régime au 31 décembre 2021, moins les 3 576 798 options exercées.

Contrats d'emploi

Contrats d'emploi

Stantec a conclu un contrat d'emploi écrit avec chaque membre de la haute direction visé. Les modalités et conditions sont concurrentielles et reflètent les mesures de rémunération et de gestion des risques décrites ailleurs dans la présente circulaire.

Non-concurrence et non-sollicitation

Tous les contrats d'emploi comprennent des clauses de non-concurrence ou de non-sollicitation d'une portée et d'une durée variables. Le contrat de M. Johnston l'empêche a) de solliciter des employés de Stantec ou des clients pour lesquels Stantec a entrepris des activités d'expansion des affaires au cours de la dernière année de son emploi et b) de faire concurrence à l'entreprise de Stantec au Canada ou aux États-Unis. Ces restrictions s'appliquent pendant deux ans suivant la cessation de son emploi. Les contrats de M^{me} Jang, de M. Lerner, de M^{me} Schefer et de M. Fleck les empêchent de solliciter les employés ou les clients de Stantec pendant un an après la cessation de leur emploi.

Confidentialité

Chaque contrat d'emploi comporte une clause de confidentialité qui s'applique indéfiniment. À la suite de la cessation d'emploi d'un membre de la haute direction visé, toutes les notes, toutes les données et tous les renseignements qu'il a accumulés ou produits doivent être retournés à la Société. Tous les renseignements demeurent confidentiels et il est interdit aux membres de la haute direction visés de les utiliser d'une façon qui nuirait aux intérêts de la Société.

Le tableau suivant résume les clauses restrictives mentionnées précédemment :

Membre de la haute direction	Non-concurrence	Non-sollicitation des employés et des clients	Clause de confidentialité
Gord Johnston	2 ans après le départ	2 ans après le départ	Indéfiniment après le départ
Theresa Jang	Aucune	1 an après le départ	Indéfiniment après le départ
Stu Lerner	Aucune	1 an après le départ	Indéfiniment après le départ
Cath Schefer	Aucune	1 an après le départ	Indéfiniment après le départ
Steve Fleck	Aucune	1 an après le départ	Indéfiniment après le départ

Politique de récupération et exigences en matière d'actionnariat

Chaque contrat d'emploi comprend l'obligation du membre de la haute direction de se conformer à la politique en matière d'actionnariat du chef de la direction ou des vice-présidents directeurs de Stantec, selon le cas, ainsi qu'une reconnaissance et un engagement de se conformer à la politique en matière de récupération de la rémunération des membres de la haute direction de la Société.

Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Le tableau suivant résume les paiements dus à chaque membre de la haute direction visé en cas de cessation d'emploi ou de changement de contrôle suivi d'une cessation d'emploi sans motif valable ou d'une démission du membre de la haute direction pour un motif valable.

Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle à l'intention de nos membres de la haute direction visés

Nom	Démission	Cessation d'emploi sans motif valable	Conditions relatives au changement de contrôle assorti de deux événements déclencheurs remplies ¹	Retraite ²
Incitatif à court terme	Aucun	Aucun, sauf ce qui pourrait être prévu dans l'indemnité de cessation d'emploi (décrite ci-après)	Aucun, sauf ce qui pourrait être prévu dans l'indemnité de cessation d'emploi (décrite ci-après)	Aucun

Nom	Démission	Cessation d'emploi sans motif valable	Conditions relatives au changement de contrôle assorti de deux événements déclencheurs remplis¹	Retraite²
Options d'achat d'actions dont les droits sont acquis	Doivent être exercées dans un délai de 90 jours suivant la date de démission; les options qui n'ont pas été exercées après cette date sont annulées	Doivent être exercées dans un délai de 90 jours suivant la date de cessation d'emploi; les options qui n'ont pas été exercées après cette date sont annulées	Doivent être exercées dans un délai de 90 jours suivant la date de cessation d'emploi; les options qui n'ont pas été exercées après cette date sont annulées	Demeurent en cours et peuvent être exercées conformément à la durée de l'option
Options d'achat d'actions dont les droits n'ont pas été acquis	Annulées	Annulées	Les droits de toutes les options sont immédiatement acquis et les options doivent être exercées dans les 90 jours suivant la date de cessation d'emploi; les options qui n'auront pas été exercées après cette date sont annulées	Demeurent en cours et les droits sont acquis conformément à leur calendrier d'acquisition initial
Unités d'actions incessibles (UAI)	Annulées	Annulées	Tous les droits des UAI sont immédiatement acquis et les UAI sont payées dans les deux mois et demi (2 ½) suivant la date de cessation d'emploi	Demeurent en cours et les droits sont acquis conformément à leur calendrier d'acquisition initial
Unités d'actions liées au rendement (UAR)	Annulées	Annulées	Tous les droits des UAR sont acquis selon le rendement réel de la Société entre la date d'octroi et la date de cessation d'emploi; les UAR sont payées dans les 60 jours suivant la date de cessation d'emploi	Demeurent en cours, leurs droits sont acquis et elles sont réglées conformément aux objectifs de rendement réellement atteints pendant la durée de l'unité à la date de règlement initialement prévue
Autres prestations, y compris aux termes du REER collectif et du RAAE	Aucune, sauf le paiement des prestations acquises	Aucune, sauf le paiement des prestations acquises	Aucune, sauf le paiement des prestations acquises	Aucune, sauf le paiement des prestations acquises

Nom	Démission	Cessation d'emploi sans motif valable	Conditions relatives au changement de contrôle assorti de deux événements déclencheurs remplies ¹	Retraite ²
Indemnité de cessation d'emploi	Aucune	Salaire impayé gagné jusqu'à la date de la cessation d'emploi, accompagné d'un paiement équivalent à : - deux fois (2x) le salaire de base annuel en vigueur à la date de cessation d'emploi, plus - deux fois (2x) le montant de l'incitatif à court terme historique du chef de la direction³ dans le cas du chef de la direction. Pour tous les autres membres de la haute direction visés, le paiement est : - une fois (1x) le salaire de base annuel en vigueur à la date de cessation d'emploi, plus - une fois (1x) le montant de l'incitatif à court terme historique du membre de la haute direction visé	Salaire impayé gagné jusqu'à la date de la cessation d'emploi, accompagné d'un paiement équivalent à : - deux fois (2x) le salaire de base annuel en vigueur à la date de cessation d'emploi, plus - deux fois (2x) le montant de l'incitatif à court terme historique du chef de la direction³ dans le cas du chef de la direction. Pour tous les autres membres de la haute direction visés, le paiement est : - une fois (1x) le salaire de base annuel en vigueur à la date de cessation d'emploi, plus - une fois (1x) le montant de l'incitatif à court terme historique du membre de la haute direction visé	Aucune

- 1) Les dispositions relatives aux « deux événements déclencheurs » sont remplies si un changement de contrôle survient et que, dans les 12 mois suivant le changement de contrôle, a) il est mis fin à l'emploi du membre de la haute direction sans motif valable ou b) le membre de la haute direction met fin à son emploi avec motif valable. Aux fins du contrat d'emploi de chaque membre de la haute direction, un changement de contrôle se produirait si a) une personne acquiert plus de 50 % des actions ordinaires de Stantec, b) les candidats au poste d'administrateur d'une personne détenant au moins 30 % des actions ordinaires de Stantec sont élus à titre d'administrateurs et forment la majorité du conseil de Stantec ou c) la totalité ou la quasi-totalité de l'actif de Stantec est vendue à un tiers. Aux fins du contrat d'emploi de chaque membre de la haute direction, « motif valable » désigne une diminution considérable du salaire, du pouvoir, des fonctions ou de la responsabilité du membre de la haute direction ou en raison d'un changement important d'emplacement géographique où il doit effectuer la prestation de ses services.
- 2) La retraite désigne une cessation d'emploi après l'âge de 60 ans avec au moins 10 années de service au sein de la Société, si le membre de la haute direction et la Société en conviennent mutuellement.
- 3) Aux fins du contrat d'emploi de chaque membre de la haute direction, le « montant de l'incitatif à court terme historique » désigne le montant moyen des trois derniers paiements incitatifs en espèces à court terme versés au membre de la haute direction. Dans le cas de M^{me} Schefer, le « montant de l'incitatif à court terme historique » désigne le plus élevé des montants suivants : a) le montant moyen des trois derniers paiements incitatifs en espèces à court terme qui lui ont été versés et b) sa cible actuelle en matière d'incitatif à court terme (soit 70 % de son salaire de base).

Calcul du paiement de l'indemnité de cessation d'emploi

Le tableau qui suit présente les sommes supplémentaires que nous aurions dû verser à chaque membre de la haute direction visé si un événement déclencheur (c'est-à-dire une cessation d'emploi sans motif valable ou un déclencheur de paiement faisant suite à un changement de contrôle) s'était produit le dernier jour ouvrable de l'exercice le plus récent de Stantec, dans le présent cas, 2021 :

Nom	Indemnité en cas de cessation d'emploi sans motif valable (\$)	Indemnité de cessation d'emploi en cas de changement de contrôle (\$)
Gord Johnston	4 023 032	4 023 032
Theresa Jang	1 066 076	1 066 076
Stu Lerner	832 714	832 714
Cath Schefer	953 523	953 523
Steve Fleck	874 642	874 642

- 1) *En cas de cessation d'emploi sans motif valable ou de cessation d'emploi en cas de changement de contrôle (dans l'hypothèse où les conditions comportant deux événements déclencheurs sont remplies), tous les incitatifs à long terme (UAI et UAR) dont les droits ne sont pas acquis sont annulés. Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus tiennent compte de l'indemnité de cessation d'emploi requise en cas de cessation d'emploi sans motif valable ou de changement de contrôle comportant deux événements déclencheurs.*

Renseignements supplémentaires

Monnaie

Sauf indication contraire, les chiffres présentés dans la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction sont exprimés en dollars canadiens.

Personnes intéressées par certains points à l'ordre du jour

À notre connaissance, à l'exception de l'élection des administrateurs, aucun de nos administrateurs ou de nos membres de la haute direction, ni aucune personne ayant des liens avec eux ni aucun membre de leur groupe, n'a un intérêt important, directement ou indirectement, que ce soit sous forme de titres ou autrement, dans un point à l'ordre du jour de l'assemblée.

Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes

À notre connaissance, aucun de nos : i) administrateurs ou membres de la haute direction, ii) actionnaires de la Société qui sont propriétaires véritables ou exercent une emprise, directement ou indirectement, sur plus de 10 % des titres avec droit de vote en circulation de la Société, ni aucune iii) personne ayant des liens avec les personnes mentionnées aux points i) et ii) ou faisant partie du même groupe que celles-ci, n'a ni n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération au cours des trois derniers exercices clos ou depuis le début du dernier exercice qui a eu ou serait susceptible d'avoir une incidence importante sur la Société.

Propositions des actionnaires 2022

Les propositions des actionnaires doivent être soumises au plus tard le 22 décembre 2022 pour que nous puissions prendre en considération la possibilité d'en faire état dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de l'année à venir aux fins de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2023 de Stantec.

Information continue

Pour obtenir un exemplaire de la présente circulaire, de notre notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou de notre rapport annuel (qui comprend notre rapport de gestion et nos états financiers consolidés) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, il est conseillé de faire ce qui suit :

- Rendez-vous sur le site Web de la Société à l'adresse stantec.com et imprimez des copies
- Obtenez des copies par la poste en en faisant la demande auprès du secrétaire général à l'adresse 10220 – 103 avenue NW, Suite 400, Edmonton (Alberta) T5J 0K4

Vous pouvez également consulter les documents d'information de la Société et les rapports, les déclarations ou les autres renseignements que la Société dépose auprès des commissions des valeurs mobilières provinciales du Canada ou d'autres organismes de réglementation similaires sur SEDAR, au sedar.com, ou sur EDGAR, au sec.gov. L'information financière de Stantec figure dans le rapport de gestion et les états financiers consolidés (qui figurent tous deux dans notre rapport annuel) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Commentaires des actionnaires

Stantec a mis en œuvre un programme exhaustif de communication avec les investisseurs. Nous invitons les actionnaires à nous faire part de leurs commentaires et à le faire au moyen des coordonnées suivantes :

Relations avec les investisseurs

Téléphone : 780-917-7114
Téléc. : 780-917-7330
Courriel : ir@stantec.com

Renseignements généraux

Stantec Inc.
10220 – 103 avenue NW, Suite 400
Edmonton (Alberta) T5J 0K4
Canada

Téléphone : 780-917-7000
Téléc. : 780-917-7330
stantec.com

Approbation des administrateurs

Notre conseil d'administration a approuvé le contenu de la présente circulaire et en a autorisé l'envoi à nos actionnaires.

Le vice-président principal, secrétaire et chef du contentieux,



Paul J. D. Alpern

Annexe A

Documents de déclaration relatifs à un changement d'auditeur

AVIS DE CHANGEMENT D'AUDITEUR

Conformément au Règlement 51-102 (paragraphe 4.11)

À : Alberta Securities Commission
British Columbia Securities Commission
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Autorité des marchés financiers
Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick
Nova Scotia Securities Commission
Bureau du surintendant des valeurs mobilières (Île-du-Prince-Édouard)
Office of the Superintendent of Securities (Terre-Neuve-et-Labrador)
Bureau du surintendant des valeurs mobilières (Yukon)
Bureau des valeurs mobilières (Nunavut)
Bureau des valeurs mobilières (Territoires du Nord-Ouest)

ET À : Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Stantec Inc. (la « **Société** ») donne par la présente un avis, conformément au paragraphe 4.11 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (« **Règlement 51-102** »), concernant la cessation des fonctions d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« **EY** ») à titre d'auditeur de la Société et la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (« **PwC** ») à sa place. La Société confirme que :

1. Le comité d'audit et de gestion des risques (« **CAGR** ») a mené un processus d'appel d'offres complet pour les services d'audit externe.
2. Après avoir examiné attentivement les propositions reçues et après avoir dûment pris en considération tous les facteurs pertinents, le CAGR a recommandé au conseil d'administration que PwC soit nommé à titre d'auditeur de la Société pour l'exercice de la Société clos le 31 décembre 2021.
3. Avec prise d'effet le 1^{er} juin 2021 (la « **date de prise d'effet** »), EY, à la demande de la Société, a quitté ses fonctions d'auditeur de la Société et PwC a été nommé à titre d'auditeur de la Société pour pourvoir le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société.
4. La démission d'EY et la nomination de PwC ont été examinées et approuvées par le CAGR et le conseil d'administration de la Société.
5. Aucune opinion modifiée ne figure dans les rapports d'EY pour les deux derniers exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 ou pour toute période postérieure à la dernière période close pour laquelle un rapport d'audit qui précède la date de prise d'effet a été délivré.
6. Il n'y a eu aucun événement à déclarer (au sens du paragraphe 4.11 du Règlement 51-102) relativement aux audits pour la période commençant au début des deux derniers exercices de la Société et se terminant à la date de prise d'effet.

FAIT le 1^{er} juin 2021.

[TRADUCTION]

[LOGO] EY

Ernst & Young LLP
Calgary City Centre
2200 215 2nd Street SW
Calgary (Alberta) T2P
1M4

Tél. : +1 403 290 4100
Télec. : +1 403 290 4165
ey.com

Alberta Securities Commission
British Columbia Securities Commission
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick
Nova Scotia Securities Commission
Autorité des marchés financiers
Bureau du surintendant des valeurs mobilières (Île-du-Prince-Édouard)
Office of the Superintendent of Securities (Terre-Neuve-et-Labrador)
Bureau du surintendant des valeurs mobilières (Yukon)
Bureau des valeurs mobilières (Nunavut)
Bureau des valeurs mobilières (Territoires du Nord-Ouest)

1^{er} juin 2021

Stantec Inc.
10220 – 103 avenue NW
Edmonton (Alberta) T5J 0K4

À l'attention de : Theresa B.Y. Jang, chef de la direction financière

Stantec Inc. – Avis de changement d'auditeur

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de notre récente démission à titre d'auditeur de Stantec Inc., nous accusons réception de l'avis de changement d'auditeur daté du 1^{er} juin 2021.

Nous sommes d'accord avec les déclarations contenues dans l'avis de changement d'auditeur.

Si vous avez des questions ou des commentaires à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer directement avec le soussigné au moment qui vous conviendra.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

(signé) Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés

[LOGO] PWC

1^{er} juin 2021

À :

Alberta Securities Commission
British Columbia Securities Commission
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Autorité des marchés financiers
Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick
Nova Scotia Securities Commission
Bureau du surintendant des valeurs mobilières (Île-du-Prince-Édouard)
Office of the Superintendent of Securities (Terre-Neuve-et-Labrador)
Bureau du surintendant des valeurs mobilières (Yukon)
Bureau des valeurs mobilières (Nunavut)
Bureau des valeurs mobilières (Territoires du Nord-Ouest)

Nous avons lu les déclarations faites par Stantec Inc. et contenues dans la copie ci-jointe de l'avis de changement d'auditeur daté du 1^{er} juin 2021, qui, selon notre compréhension, sera déposé en vertu du paragraphe 4.11 du Règlement 51-102.

Nous sommes d'accord avec les déclarations concernant PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. contenues dans l'avis de changement d'auditeur daté du 1^{er} juin 2021.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

(signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Cette page est laissée en blanc intentionnellement.

Annexe B

Aperçu du régime incitatif à long terme de Stantec

Actions dont l'émission est autorisée aux termes du régime

Le régime incitatif à long terme de Stantec (RILT de Stantec) autorise l'octroi d'un nombre maximal de 8 550 728 actions ordinaires de la Société (représentant 7,69 % de ses actions émises et en circulation en date du 22 mars 2022) aux employés de Stantec et de ses filiales aux termes du régime.

Les actions ordinaires émises en vue de régler les attributions aux termes du RILT de Stantec peuvent être des actions autorisées, mais non émises; des actions qui ont été acquises par une fiducie, ou pour son compte, constituée par la Société ou une filiale et qui sont détenues à des fins de remise future; ou des actions acquises sur remise d'une somme en espèces à un courtier en vue d'acquérir des actions au nom du titulaire d'une attribution.

Le RILT de Stantec comporte un certain nombre de restrictions relativement à l'émission d'attributions aux participants, y compris les suivantes :

- Un nombre maximal global de 1 000 000 d'actions (représentant 0,90 % de nos actions émises et en circulation en date du 22 mars 2022) peuvent faire l'objet d'unités d'actions liées au rendement ou d'unités d'actions incessibles
- La somme globale en dollars des espèces et de la juste valeur marchande (au moment de l'émission de l'attribution applicable) d'actions qui peuvent faire l'objet des attributions prévues au paragraphe 162(m) de l'*Internal Revenue Code* qui sont octroyées au cours d'une année civile à un résident américain ne doit pas dépasser 4 000 000 \$ US au cours d'une année civile
- Le nombre d'actions pouvant être émises à des initiés – de façon globale, à quelque moment que ce soit et aux termes de tous les mécanismes de rémunération en titres de la Société – ne doit pas excéder 10 % des actions émises et en circulation de la Société
- Le nombre d'actions émises à des initiés – de façon globale, à quelque moment que ce soit et au cours d'une période d'un an, aux termes de tous les mécanismes de rémunération en titres de la Société – ne doit pas excéder 10 % des actions émises et en circulation de la Société

Si des attributions en cours octroyées aux termes du RILT de Stantec expirent, sont annulées, sont réglées en espèces ou prennent fin pour quelque raison que ce soit sans avoir été exercées ou réglées, les actions attribuées dans le cadre de celles-ci pourront servir à d'autres attributions. En outre, au moment du règlement d'un droit à la plus-value des actions en actions, le nombre d'actions (visées par le droit à la plus-value des actions) qui excède le nombre d'actions émises (en règlement du droit à la plus-value des actions) pourront encore servir aux attributions faites aux termes du RILT de Stantec.

Administration du régime

Le RILT de Stantec est administré par le comité de gouvernance et de rémunération. Chacun des membres du comité doit être un administrateur externe (au sens donné au terme *non-employee director* dans la règle 16b-3 de la Securities and Exchange Commission). Le comité établit qui reçoit les attributions, le moment où elles sont faites, le nombre d'actions faisant l'objet de chaque attribution, les modalités de chaque attribution et le traitement des attributions faites à une personne qui est en congé autorisé. À sa discrétion, mais sous réserve des lois applicables, le comité peut déléguer à une ou à plusieurs personnes des fonctions administratives ou la prise de décisions peu importantes aux termes du RILT de Stantec, à la condition que de telles décisions n'aient aucun lien avec les membres de la haute direction de la Société.

Modifications apportées au régime

De façon générale, la Société peut modifier, suspendre ou abolir le RILT de Stantec et quelque attribution en cours que ce soit qui a été faite aux termes de celui-ci, en totalité ou en partie, à quelque moment que ce soit; toutefois, les modifications importantes doivent être approuvées au préalable par les actionnaires de la Société. Les modifications qui peuvent être apportées sans l'approbation des actionnaires comprennent, par exemple, les suivants :

- Les modifications nécessaires pour s'assurer que le régime demeure conforme aux lois, aux règlements, aux exigences, aux règles ou aux politiques applicables de quelque autorité gouvernementale ou bourse que ce soit
- Les modifications d'ordre administratif
- La modification des dispositions d'acquisition du RILT de Stantec ou de toute attribution
- La modification des dispositions de résiliation de quelque attribution que ce soit qui ne comporte pas un prolongement au-delà de la date d'expiration initiale de l'attribution en question
- L'ajout d'une caractéristique d'exercice sans décaissement payable en titres si la caractéristique prévoit la pleine déduction du nombre de titres sous-jacents de la réserve d'actions du RILT de Stantec
- L'ajout d'une forme d'aide financière et la modification de la disposition d'aide financière qui est adoptée
- La modification du processus par lequel le titulaire d'une attribution qui souhaite exercer une attribution peut le faire

Aucune modification du RILT de Stantec qui nécessite l'approbation des actionnaires en vertu des lois applicables ou des exigences réglementaires ne prendra effet avant que l'approbation ne soit obtenue. Les modifications qui nécessitent l'approbation des actionnaires comprennent, par exemple, les suivants :

- L'augmentation du nombre maximal d'actions qui peuvent faire l'objet d'attributions aux termes du RILT de Stantec
- Une modification prévoyant un rajustement (hors du cadre d'un dividende en actions, d'une restructuration du capital ou d'une autre opération dans le cadre de laquelle un rajustement est permis ou requis par le RILT de Stantec) ou une modification qui réduit ou aurait pour effet de réduire le prix d'exercice d'une option d'achat d'actions ou le prix d'exercice d'un droit à la plus-value des actions déjà octroyé aux termes du RILT de Stantec de quelque manière que ce soit
- Une augmentation des limites expresses énoncées dans le RILT de Stantec relativement aux attributions qui peuvent être faites à un participant admissible
- La prolongation de la durée d'une option d'achat d'actions ou d'un droit à la plus-value des actions en circulation au-delà de sa date d'expiration initiale, sauf si cela est permis par le RILT de Stantec
- L'ajout d'une caractéristique d'exercice sans décaissement payable en titres si cette caractéristique ne prévoit pas la pleine déduction du nombre de titres sous-jacents de la réserve d'actions du RILT de Stantec
- Une modification qui aurait pour effet de permettre que des options d'achat d'actions octroyées aux termes du régime soient transférables ou cessibles à des fins autres que le règlement normal d'une succession
- Un changement apporté aux personnes admissibles à recevoir des attributions aux termes du RILT de Stantec
- Toute autre modification du RILT de Stantec qui n'est pas 1) une modification apportée dans le but de s'assurer que le régime demeure conforme aux lois ou aux règlements applicables ou 2) une modification de nature administrative

De même, aucune modification d'une attribution en cours aux termes du RILT de Stantec qui porterait atteinte aux droits du titulaire ne peut être apportée sans le consentement du titulaire, à moins que la modification n'ait pour but de s'assurer que le régime demeure conforme aux lois ou aux règlements applicables.

Rajustements des attributions

Le comité établit les rajustements appropriés, le cas échéant, à apporter aux attributions en cours et aux actions pouvant servir à des attributions futures dans le cadre d'une augmentation ou d'une diminution du nombre d'actions ou d'un changement (y compris un changement de valeur dans le cas d'une scission, d'un dividende ou d'une autre distribution sur les actions) dans les actions ou l'échange d'actions contre un nombre ou un type différent d'actions ou d'autres titres de la Société ou d'une autre société en raison d'un reclassement, d'une restructuration du capital, d'une fusion, d'un regroupement ou d'un autre changement dans la structure du capital, comme il est expliqué plus amplement dans le RILT de Stantec.

De tels rajustements peuvent être apportés à l'un ou l'autre des éléments suivants :

- Le nombre maximal et la catégorie d'actions ou d'autres titres à l'égard desquels des attributions peuvent être faites
- Le nombre maximal et la catégorie d'actions ou d'autres titres à l'égard desquels des attributions peuvent être faites à un titulaire admissible au cours d'une année civile
- Le nombre et la catégorie d'actions ou d'autres titres qui font l'objet d'attributions en cours faites aux termes du RILT de Stantec et le prix d'exercice de ces attributions, s'il y a lieu
- Objectifs de rendement

Éléments pouvant servir aux attributions faites dans le cadre du régime

Résumé des éléments disponibles

Aux termes du RILT de Stantec, la Société peut émettre cinq types de titres, qui sont décrits brièvement dans le tableau ci-après :

Nom	Description
Options	Option permettant au titulaire d'acheter des actions ordinaires de Stantec à l'avenir à un prix qui est fixé à la date de l'octroi. Le prix de l'option ne peut être inférieur à 100 % de la juste valeur marchande des actions à la date de l'octroi. L'option est assujettie à des restrictions en matière d'acquisition au titulaire qui sont fixées par la Société au moment de l'octroi et à une date d'expiration.
Droits à la plus-value d'actions (DPVA)	Les DPVA octroyés aux termes du RILT de Stantec sont octroyés seuls ou assortis d'une option. Un DPVA donne au titulaire le droit de recevoir une somme correspondant à la plus-value des actions ordinaires de la Société pendant sa durée. S'il est assorti d'une option, le DPVA vise les mêmes actions que l'option et est assujéti aux mêmes modalités. Le titulaire peut choisir 1) d'exercer l'option et de recevoir l'action sous-jacente, ce qui entraînera l'annulation du DPVA, ou 2) de remettre l'option à la Société à des fins d'annulation et de recevoir plutôt la valeur du DPVA au moment de l'exercice. Si un DPVA est octroyé sans option, il donnera au titulaire le droit de recevoir une somme correspondant à la totalité ou à une partie de l'augmentation de la valeur des actions.
Droits à des équivalents de dividendes	Donne au titulaire le droit de recevoir la totalité ou une partie des dividendes en espèces qui sont ou seraient payables sur les actions de la Société. Un droit à des équivalents de dividendes est octroyé avec un autre élément pouvant être émis aux termes du RILT, sauf une option.
Unités d'actions incessibles (UAI)	Une UAI est une unité d'actions théorique ou fictive qui donne au titulaire le droit de recevoir un paiement correspondant à la juste valeur marchande de l'UAI une fois qu'il remplit les critères d'acquisition applicables. (La juste valeur marchande d'une UAI correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume (CMPV) sur cinq jours des actions ordinaires de la Société à la TSX immédiatement avant la date de règlement applicable.)

Nom	Description
Unités d'actions liées au rendement (UAR)	Une UAR est une unité d'action théorique ou fictive qui, une fois que le titulaire remplit les critères d'acquisition applicables, lui donne le droit de recevoir un paiement égal 1) au cours moyen pondéré en fonction du volume (CMPV) sur cinq jours des actions ordinaires de la Société à la TSX immédiatement avant la date de règlement applicable ou 2) au pourcentage du CMPV des actions à la date applicable, selon l'atteinte des objectifs de rendement allant de 0 % à 200 % de la valeur.

Aux fins du RILT de Stantec, la « juste valeur marchande » des actions ordinaires à une date pertinente donnée désigne le cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la TSX le jour de bourse précédant cette date.

Les attributions faites aux termes du RILT de Stantec sont, de façon générale, incessibles et, dans le cas d'options et de DPVA, peuvent être exercés uniquement par le titulaire de son vivant. Toutefois, dans le cas d'options ou d'un DPVA connexe, le représentant personnel ou la succession du titulaire peut exercer les options ou le DPVA au nom du titulaire.

Objectifs de rendement

Aux termes du RILT de Stantec, le comité a le pouvoir discrétionnaire d'appliquer des objectifs de rendement aux options, aux UAI et aux UAR. Les objectifs de rendement peuvent être exprimés comme suit :

- Bénéfice par action, bénéfice (qui peut être exprimé comme étant le bénéfice avant certains éléments stipulés), rendement de l'actif, rendement du capital investi, produits d'exploitation, bénéfice d'exploitation, bénéfice net, rentrées de fonds, rendement total réalisé par les actionnaires, mesures relatives à l'exploitation (comme le roulement de personnel volontaire, la santé et la sécurité, la gestion de la qualité, la réalisation des objectifs de croissance, la satisfaction de la clientèle et la satisfaction des employés), ou d'une combinaison de ces éléments
- Sauf pour ce qui est des attributions aux termes du paragraphe 162(m), de toute autre mesure approuvée par le comité

Les objectifs de rendement peuvent avoir trait au rendement de la Société, de l'une ou l'autre de ses filiales, de ses unités d'exploitation, aux mesures de rendement individuel applicables à un ou à plusieurs titulaires, ou à une combinaison de ces éléments.

Les objectifs de rendement peuvent être absolus ou relatifs (c'est-à-dire relatifs aux résultats antérieurs de la Société ou au rendement de l'une ou de plusieurs entités ou d'indices externes) et peuvent être exprimés en fonction de la progression selon une échelle déterminée. Le comité a le pouvoir de modifier les objectifs de rendement après qu'ils ont été établis et dans la mesure qu'il juge appropriée pour tenir compte de l'incidence de certaines opérations effectuées par la Société (comme un fractionnement d'actions ou le versement de dividendes en actions), de frais spéciaux, des modifications des lois en matière comptable ou fiscale ou d'autres événements ou circonstances extraordinaires, non récurrents ou spéciaux. Toutefois, aucune de ces modifications ne sera permise si elle devait faire en sorte qu'une attribution aux termes du paragraphe 162(m) ne soit pas déductible en vertu des dispositions de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis.

Détails de chaque type d'attribution

Le texte qui suit donne une description plus détaillée des types d'attributions qui peuvent être faites aux termes du RILT de Stantec.

Options

Le RILT de Stantec prévoit des options d'achat d'actions incitatives, au sens donné au terme *incentive stock options* à l'article 424 de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis, et des options d'achat d'actions assujetties à des restrictions, au sens qui y est donné au terme *non-qualified stock options*. Le prix d'achat de toutes les actions ordinaires visées par chaque option ne peut être inférieur à 100 % de la juste valeur marchande des actions à la date de l'octroi. Dans le cas d'une option d'achat d'actions incitative octroyée à une personne qui, à la date de l'octroi, est propriétaire d'actions comportant plus de 10 % du total des droits de vote de la Société, le

prix d'exercice par option doit correspondre à au moins 110 % de la juste valeur marchande des options à la date de l'octroi et l'option d'achat d'actions incitative ne pourra plus être exercée après le cinquième anniversaire de la date de l'octroi.

Le prix d'achat des actions ordinaires visées par une option doit être réglé en totalité au moment de l'exercice de l'option sous forme d'espèces, par chèque personnel ou certifié, par mandat bancaire ou par la remise d'autres biens jugés acceptables par le comité. Le comité a le pouvoir discrétionnaire d'établir une procédure d'exercice sans décaissement des options.

Le comité établit la durée d'une option, jusqu'à concurrence de 10 ans (sous réserve des limites indiquées ci-dessus), de même que les conditions d'acquisition au titulaire applicables à l'option, qui peuvent comprendre l'atteinte d'objectifs de rendement. Le comité peut, à quelque moment que ce soit, devancer le moment où une option peut être exercée. Il peut également prolonger la période d'exercice de l'option, mais ne peut le faire au-delà de la première des deux éventualités suivantes, 1) la date la plus éloignée à laquelle l'option aurait pu expirer selon ses modalités initiales ou 2) le dixième anniversaire de la date de l'octroi de l'option.

Droits à la plus-value des actions

Aux termes du RILT de Stantec, les droits à la plus-value des actions (DPVA) sont octroyés soit seuls soit assortis d'une option. Un DPVA assorti d'une option prend généralement fin au moment de l'expiration, de la déchéance ou de l'exercice de l'option connexe et ne peut être exercé que dans la mesure où l'option peut être exercée. Lorsque le DPVA est exercé, l'option connexe est annulée jusqu'à concurrence du nombre d'actions contre lesquelles le DPVA a été exercé. Lorsque l'option est exercée, le DPVA connexe est annulé jusqu'à concurrence du nombre d'actions contre lesquelles l'option a été exercée. Si un DPVA est octroyé sans option, il donnera au titulaire le droit de recevoir une somme correspondant à la totalité ou à une partie de l'augmentation de la valeur des actions.

Lorsque le DPVA est exercé, le titulaire reçoit une somme correspondant au produit de l'excédent de la juste valeur marchande des actions ordinaires à la date de l'exercice du DPVA et le prix de l'option par le nombre d'actions contre lesquelles le DPVA est exercé. Au moment de l'octroi, le comité établit la forme du paiement, qui peut être réglé en actions, en espèces ou en une combinaison d'actions et d'espèces.

Droits à des équivalents de dividendes

Les droits à des équivalents de dividendes sont octroyés dans le cadre d'une autre attribution, comme une attribution d'UAR ou d'UAI. Les titulaires de droits à des équivalents de dividendes ont le droit de recevoir certaines sommes, en un seul ou plusieurs versements, comme l'aura établi le comité, qui correspondent à la totalité ou à une partie des dividendes en espèces payables sur les actions ordinaires de la Société. Les sommes payables peuvent être versées au moment de l'attribution ou le versement peut être différé jusqu'à l'extinction des restrictions applicables au droit au paiement d'équivalents de dividendes ou à l'attribution à laquelle le droit à des équivalents de dividendes se rapporte.

Les paiements peuvent être effectués en espèces, en actions ordinaires ou en une combinaison de ces éléments. Si le versement des sommes payables est différé, le comité décidera si les sommes dont le paiement est différé doivent être détenues en espèces, réinvesties dans des actions ou réputées théoriquement avoir été réinvesties dans des actions. Si les sommes dont le versement est différé doivent être détenues en espèces, le comité pourra décider si des intérêts seront crédités sur les sommes en question. Nonobstant ce qui précède, pour ce qui est d'un droit à des équivalents de dividendes octroyé dans le cadre d'un DPVA qui est assujéti à l'article 409A de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis, les sommes payables à l'égard de ce droit à des équivalents de dividendes ne peuvent être tributaires de l'exercice du DPVA ou être payables au moment de cet exercice et doivent être traitées de manière que le DPVA ne soit pas considéré comme prévoyant une rémunération différée.

Unités d'actions incessibles

Les unités d'actions incessibles (UAI) représentent le droit du titulaire de recevoir, au moment où l'unité lui devient acquise, une somme correspondant au CMPV des actions à la date de l'octroi des UAI, à la date d'acquisition ou à quelque autre date que ce soit que le comité aura établie au moment de l'octroi des UAI. L'attribution d'une UAI peut être assujéti aux conditions établies par le comité dans le cadre de l'attribution, y

compris l'atteinte d'objectifs de rendement. Sauf indication contraire dans la convention relative aux attributions, toutes les UAI octroyées seront assorties de droits à des équivalents de dividendes.

Le comité peut prévoir que le règlement des UAI se fera en espèces ou en actions (à la juste valeur marchande) ou en une combinaison d'espèces et d'actions. Le comité peut, au moment de l'octroi d'une UAI, limiter la somme payable à l'égard de chaque UAI.

Unités d'actions liées au rendement

Les unités d'actions liées au rendement (UAR) sont semblables aux UAI et sont assujetties aux conditions établies par le comité dans le cadre de l'attribution, y compris l'atteinte d'objectifs de rendement. Les UAR sont libellées en actions et, sous réserve de l'atteinte d'objectifs de rendement précis pendant le cycle de rendement, chaque UAR représente le droit au paiement 1) du CMPV de l'action à la date à laquelle l'UAR a été octroyée ou dont le droit est devenu acquis au titulaire ou à toute autre date indiquée par le comité ou 2) d'un pourcentage de cette juste valeur marchande allant de 0 % à 200 %, selon la mesure dans laquelle les objectifs de rendement ont été atteints. La valeur maximale du paiement ne devra en aucun cas dépasser 200 % de la juste valeur marchande de l'action à la date applicable.

Sauf indication contraire dans la convention relative aux attributions, toutes les UAR octroyées seront assorties de droits à des équivalents. Le comité peut prévoir que le règlement des UAR sera fait en espèces ou en actions (à la juste valeur marchande) ou en une combinaison de ces éléments. Le comité peut, au moment de l'octroi d'une UAR, limiter la somme payable à l'égard de chaque UAR.

Incidence de la cessation d'emploi sur les attributions

Le RILT de Stantec comporte des dispositions régissant le traitement des attributions en cas de cessation d'emploi du titulaire. Ces dispositions s'appliquent à moins d'indication contraire dans la convention relative aux attributions applicable ou sauf si le comité en décide autrement à quelque moment que ce soit avant ou après la cessation d'emploi, avec le consentement du titulaire.

De façon générale, si l'emploi du titulaire prend fin pour quelque raison que ce soit autre que celles qui sont décrites ci-après, toutes les attributions qu'il détient seront frappées de déchéance immédiatement, sauf pour ce qui est des options ou des DPVA qui lui sont acquis et qui peuvent être exercés, lesquels pourront être exercés pendant la période de 90 jours suivant la date de la cessation d'emploi. Si le titulaire décède pendant cette période de 90 jours, sa succession pourra exercer ces options ou ces DPVA jusqu'au premier anniversaire de la date de la cessation d'emploi (mais en aucun cas au-delà de la durée maximale de l'option ou du DPVA).

Les exceptions au traitement des attributions décrit ci-dessus en cas de cessation d'emploi sont présentées ci-après. Certaines autres exceptions peuvent également être stipulées dans la convention relative aux attributions.

Traitement au décès

- *Options et DPVA* – Les options et les DPVA peuvent être exercés immédiatement en date de la cessation d'emploi et la succession du titulaire peut exercer les options et les DPVA pendant la période d'un an suivant la date de la cessation d'emploi (mais en aucun cas au-delà de la durée maximale de l'option ou du DPVA)
- *UAI dont les droits ne sont pas acquis* – Les UAI qui ne constituent pas des attributions liées au rendement deviennent acquises immédiatement au titulaire à la date de la cessation d'emploi et sont réglées conformément aux modalités de la convention relative aux attributions applicable
- *Attributions liées au rendement en cours* – Ces attributions demeurent en cours et deviennent acquises au titulaire immédiatement comme si la cible de 100 % de tous les objectifs de rendement applicables avait été atteinte et sont réglées à la date à laquelle l'attribution liée au rendement aurait été réglée si le titulaire était demeuré au service de la Société

Traitement en cas d'invalidité

- *Options et DPVA* – Les options et les DPVA demeurent en circulation et les options et les DPVA dont les droits ne sont pas acquis continuent de devenir acquis à leur titulaire conformément au calendrier d'acquisition applicable; le titulaire ou son représentant personnel peut exercer les options et les DPVA au moment où ceux-ci peuvent l'être avant l'expiration de la durée maximale de l'attribution
- *UAI dont les droits ne sont pas acquis* – Les UAI qui ne constituent pas des attributions liées au rendement deviennent acquises immédiatement au titulaire à la date de la cessation d'emploi et sont réglées conformément aux modalités de la convention relative aux attributions applicable
- *Attributions liées au rendement en cours* – Ces attributions demeurent en cours et sont réglées en fonction de la mesure dans laquelle les objectifs de rendement applicables sont atteints à la date à laquelle l'attribution aurait été réglée si le titulaire était demeuré au service de la Société

Traitement en cas de départ à la retraite

Un « départ à la retraite » désigne, au sens du RILT de Stantec, la cessation d'emploi du titulaire qui a atteint l'âge de 60 ans et compte au moins 10 ans de service auprès de la Société, dont la raison n'est pas le décès, l'invalidité, une cessation d'emploi avec motif valable, une démission ou une cessation d'emploi sans motif valable, sauf si le titulaire et la Société conviennent mutuellement qu'une telle cessation d'emploi est considérée comme un départ à la retraite.

- *Options et DPVA* – Les options et les DPVA demeurent en circulation et les options et les DPVA dont les droits ne sont pas acquis continuent de devenir acquis à leur titulaire conformément au calendrier d'acquisition applicable; le titulaire peut exercer les options et les DPVA au moment où ceux-ci peuvent l'être avant l'expiration de la durée maximale de l'attribution
- *UAI dont les droits ne sont pas acquis* – Les UAI qui ne constituent pas des attributions liées au rendement demeurent en circulation et continuent de devenir acquises à leur titulaire conformément au calendrier d'acquisition applicable et sont réglées conformément aux modalités de la convention relative aux attributions applicable
- *Attributions liées au rendement en cours* – Ces attributions demeurent en cours et sont réglées en fonction de la mesure dans laquelle les objectifs de rendement applicables sont atteints à la date à laquelle l'attribution aurait été réglée si le titulaire était demeuré au service de la Société

Traitement en cas de cessation d'emploi à la suite d'un changement de contrôle (assorti de deux événements déclencheurs)

Si, dans un délai de 12 mois suivant la survenance d'un changement de contrôle de la Société, le titulaire est congédié par la Société sans motif valable ou démissionne pour un motif valable, ses attributions en cours seront traitées comme suit :

- *Options et DPVA* – Les options et les DPVA pourront être exercés immédiatement à la date de la cessation d'emploi
- *UAI dont les droits ne sont pas acquis* – Les UAI deviendront immédiatement acquises à leur titulaire à la date de la cessation d'emploi et seront réglées de la façon décrite dans la convention relative aux attributions applicable
- *Attributions liées au rendement en cours* – Ces attributions deviendront acquises immédiatement à leur titulaire comme si tous les objectifs de rendement avaient été remplis à la date de la cessation d'emploi et le titulaire recevra un somme en espèces à l'égard de toutes ces attributions liées au rendement dans les 60 jours suivant la date de la cessation d'emploi

Incidence de certaines opérations

Si la Société participe à une liquidation, à une dissolution, à une fusion ou à un regroupement, ou si la totalité de ses actions émises et en circulation sont achetées par quiconque (sauf si une telle acquisition est une opération qui ne permet pas à l'acquéreur de prendre le contrôle de la Société) (une opération), les attributions en cours seront traitées de la façon prévue dans la convention conclue dans le cadre de l'opération ou, si aucune disposition n'est prévue dans la convention, les titulaires auront le droit de recevoir la même contrepartie que chaque porteur d'une de nos actions ordinaires avait le droit de recevoir dans le cadre de l'opération à l'égard d'une action ordinaire. Toutefois, la contrepartie demeurera assujettie aux conditions, aux restrictions et aux critères de rendement qui s'appliquaient aux attributions avant que l'opération n'ait lieu.

Si un changement de contrôle constitue une opération (comme il est décrit ci-dessus) et que les attributions en cours ne sont pas prises en charge, substituées ou autrement traitées dans la convention relative à l'opération applicable (comme il est décrit ci-dessus), les attributions en cours du titulaire seront alors traitées comme suit lorsqu'un changement de contrôle survient :

- *Options et DPVA* – Les options et les DPVA pourront être exercés immédiatement
- *UAI dont les droits ne sont pas acquis* – Les droits deviendront entièrement acquis à leur titulaire et les UAI seront réglés conformément aux modalités de la convention relative aux attributions applicable
- *Attributions liées au rendement en cours* – Ces attributions deviendront acquises immédiatement à leur titulaire comme si tous les objectifs de rendement avaient été remplis à la date du changement de contrôle et le titulaire recevra une somme en espèces à l'égard de toutes ces attributions liées au rendement dans les 60 jours suivant la date du changement de contrôle

Modalités supplémentaires du régime

Le texte qui suit présente un sommaire de certaines modalités supplémentaires énoncées dans le RILT de Stantec.

Écarts de conduite

Si un titulaire a utilisé des renseignements confidentiels ou des secrets commerciaux de la Société à son profit ou les a divulgués à des personnes non autorisées ou s'il effectue des opérations illicites sur les titres de la Société ou d'une autre société sur la foi de renseignements qu'il a obtenus dans le cadre de son emploi auprès de la Société, il perdra tous ses droits sur les attributions en cours, le cas échéant, qui lui ont été faites aux termes du RILT de Stantec et les attributions en cours prendront fin automatiquement, à moins que le comité n'en décide autrement.

Politique de récupération de la rémunération des membres de la haute direction

Toutes les attributions faites aux termes du RILT de Stantec et le produit qui en découle sont assujettis à la politique de récupération de la rémunération des membres de la haute direction de la Société qui a été adoptée par le conseil d'administration ou conformément à toute autre convention ou entente conclue entre le titulaire et la Société.

Impôts et taxes et administrations multiples

La Société a le droit d'effectuer toutes les retenues d'impôt applicables relativement aux sommes en espèces ou aux actions que le titulaire a reçues dans le cadre d'une attribution faite aux termes du RILT de Stantec. Les titulaires peuvent être assujettis à l'impôt en vertu de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis, des lois du Canada et des lois d'autres territoires, selon le cas. Sans modifier le RILT de Stantec, le comité peut octroyer, régler ou administrer des attributions selon des modalités différentes de celles qui sont indiquées dans le RILT de Stantec s'il juge que cela est nécessaire ou souhaitable pour réaliser l'objet du RILT de Stantec, sous réserve des lois applicables.



Hébergement étudiant à l'Université La Trobe
Bundoora, Victoria, Australie



② SUR LA COUVERTURE

The Amazing Brentwood
Burnaby (Colombie-Britannique) Canada
Stantec en association avec
James K.M. Cheng Architects